TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 212 | DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 15 - LUNDI 16 FÉVRIER 1981

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 220 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 5 kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 55 p. ; Italie, 800 l. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,25 kr ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 240 CFA ; Suède, 4 kr. ; Suisse, 1,30 fr. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél : 246-72-23

La conférence des non-alignés

Kaboul rejette l'appel au retrait des « troupes étrangères »

La conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui avait commencé lundi 9 février, s'est achevée vendredi soir 13 février à New-Delhi. Elle a fixé la date du prochain sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement ; il aura lieu du 6 au 10 février 1982 à Bagdad.

La délégation afghane a rejeté catégoriquement, à l'issue de la conférence ministérielle, le document final appelant au retrait des « troupes étrangères » *d'Afghanistan et à une solution politique de la crise afghane, car, selon son porte-parole, il ne fait pas référence aux* « ingérences et actes d'agression » *extérieures.*

Laborieux compromis

Les résultats de la neuvième conférence des ministres des affaires étrangères, qui s'est achevée, le 13 février, à New-Delhi, ne pouvaient être que le fruit de très laborieux compromis sauvant une unité largement factice.

Même s'ils ont dû lâcher du lest et renoncer, par exemple, à ce que soit explicitement dénoncée la présence militaire américaine sur l'îlot britannique de Diego-Garcia (que revendique l'île Maurice), les amis ou alliés du camp soviétique — minoritaires mais extrêmement actifs au sein du Mouvement — ont marqué quelques points. Les Khmers rouges, encore reconnus par l'ONU, n'ont même pas été autorisés à se rendre en Inde, et le Vietnam est parvenu à limiter les dégâts face aux assauts de ses voisins asiatiques anti-communistes.

Si le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh n'a pu siéger à la conférence, celui que les Soviétiques ont installé à Kaboul y a représenté l'Afghanistan, alors que les résistants afghans en ont été tenus à l'écart. Ce n'est pas un résultat négligeable non plus pour Moscou et ses amis, même si la délégation afghane a pu manifester sa mauvaise humeur. L'U.R.S.S. n'a apparemment nulle intention de se retirer d'Afghanistan dans un proche avenir. Et le fait qu'à New-Delhi aucune discussion n'ait été directement amorcée entre les parties concernées encourage plutôt les Soviétiques à consolider leur protégé à Kaboul.

Certes, beaucoup de pays non alignés ont vu dans l'invasion de l'Afghanistan la plus grave justification de leur analyse sur l'impérialisme soviétique. Mais le rappel au respect des principes du non-alignement aurait plus de poids s'il n'était fait, parfois de façon caricaturale, par des Etats qui ne passent pas pour être à la pointe du combat contre l'impérialisme... occidental. Aujourd'hui, l'Inde, pour des raisons surtout d'intérêt national, paraît faire complaisamment le jeu de l'U.R.S.S. Malgré ses efforts pour maintenir le Mouvement à équidistance des « blocs », la Yougoslavie ne peut guère prétendre parler au nom du tiers-monde. Et l'Algérie, autre grand du non-alignement, recouvre derrière des subtilités dialectiques l'ambiguïté de sa position.

La présidence cubaine est contestée, et même paralysée. Mais, poussée par cette aile militante, qui s'est renforcée ces dernières années, de nombreux non-alignés et notamment la plupart des pays arabes, ne sont pas prêts à se désolidariser de l'U.R.S.S., essentiellement parce qu'elle leur apporte son soutien dans leur conflit avec Israël. C'est l'un des principaux rôles du Mouvement des non-alignés d'appuyer le droit à l'autodétermination des peuples encore colonisés. C'est au nom de ce principe qu'il accorde son soutien aux luttes des Palestiniens et des Namibiens, et qu'il dénonce aussi « l'occupation de l'île comorienne de Mayotte par la France ». Ces prises de position n'en rendent que moins explicable, d'un point de vue moral, le fait que la résistance afghane soit abandonnée à son sort.

Car l'U.R.S.S. a beau se flatter de son influence auprès de nombreux pays en développement pour se poser en « alliée naturelle » du Mouvement des non-alignés, il reste que la majorité de ses membres ont voulu montrer à New-Delhi que leur assemblée ne doit pas être la caisse de résonance de la rivalité entre les deux superpuissances.

SAUVER LES APPARENCES

De notre correspondant

New-Delhi. — La conférence n'en finissait pas de finir. Initialement prévue vers midi vendredi 13 février, l'ultime séance plénière, qui devait entériner le résultat d'une nuit de travail, avait été repoussée tout au long de l'après-midi. Le navire tanguait et il s'en est fallu d'un rien que le consensus, laborieusement établi, ne sombre pitoyablement.

La délégation du Sud-Yémen avait proposé que, dans le paragraphe consacré à l'Afghanistan, il soit fait référence à « *la République démocratique d'Afghanistan* ». Ce qui fut fait, faute d'opposition, la fatigue ayant, semble-t-il, émoussé l'attention des rédacteurs présents.

A l'aube c'était la tempête, certaines délégations, Pakistan en tête, insistant sur la conséquence politique d'une telle rédaction : la reconnaissance du régime en place à Kaboul. Le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Aga Shahi, offrait alors l'inhabituel spectacle d'un diplomate fort en colère qui, face à un acte qu'il n'était pas loin d'apparenter à de la « *piraterie* », exprimait l'opposition « *vigoureuse et véhémente* » de sa délégation, allant jusqu'à menacer de plier bagages si la dénomination contestée n'était pas rayée du texte. Elle le fut en fin d'après-midi, en partie sans doute grâce aux efforts de l'Inde.

La volonté du pays hôte de sauver les apparences, on devait en avoir un nouvel exemple lors *de la séance finale, où le président* indien, M. Rao, après avoir pris note du consensus intervenu au *terme* de « *patientes négociations* », lançait un appel aux participants pour qu'ils acceptent, « vu l'heure tardive », de transmettre par écrit au secrétariat de la conférence leurs éventuelles réserves quant au libellé de la déclaration finale. Peine perdue. Il y avait des réserves et leurs auteurs entendaient les exprimer immédiatement et publiquement.

Ainsi l'Afghanistan, dont le porte-parole constatait qu'en dépit des objections de sa délégation, la conférence avait longuement débattu de « *la prétendue question afghane* », et ce « *en violation flagrante des principes du non-alignement* ». Dénonçant cette « ingérence » dans les affaires intérieures de son pays, il devait y voir « *un très grave précédent* ».

PATRICK FRANCÈS.

(Lire la suite page 2.)

Jean-Paul II en Asie

Le voyage du pape aux Philippines coïncide avec de vifs affrontements entre l'armée et les rebelles musulmans

Une manifestation de catholiques opposés au régime du président Marcos a eu lieu, vendredi 13 février, à Manille, trois jours avant l'arrivée de Jean-Paul II. Entre mille et deux mille personnes, dont des prêtres et des religieuses, ont protesté contre la répression et demandé la libération des prisonniers politiques.

D'autre part, dans le sud du pays, des séparatistes musulmans ont exterminé un bataillon de l'armée régulière dans la province de Jolo. Cent dix-huit militaires, dont un colonel, ont trouvé la mort.

Le pape doit se rendre dans le sud de l'archipel au cours de sa visite qui doit avoir lieu du 16 au 22 février ; mais dans ces régions troublées, il se contentera, pour des raisons de sécurité, de célébrer une messe sur l'aéroport de Davao City, la plus grande ville de l'île de Mindanao.

Le pays le plus chrétien d'Extrême-Orient

De notre envoyé spécial

Manille. — Par rangs serrés, une foule de fidèles avance à genoux sur les dalles de marbre de la travée centrale, murmurant des prières et égrenant des chapelets. Ils sont des centaines, chaque vendredi, hommes et femmes de tout âge, certains avec un enfant dans les bras, à venir déposer un cierge aux pieds de la statue du Christ nazaréen de l'église de Quiapo, cernée par des étals de marchands d'amulettes, de cierges, d'herbes médicinales et de « bon-dieuseries » diverses autour desquelles se pressent bateleurs, tireuses de cartes, vendeurs de billets de loterie et... pick-pockets.

Le pape se rend incontestablement dans le pays le plus chrétien d'Asie qui rassemble plus de quarante millions de fidèles sur les soixante-cinq vivant dans cette partie du monde. Chaire baroque et mobilier de chœur incrusté d'ivoire à San-Augustin-de-Manille ou modeste effigie de l'Enfant-Jésus, couronné et vêtu de pourpre. Pour une des innombrables « *fiesta du Santo Nino* » dans un village marée humaine des processions au cours de la semaine sainte ou images et breloques pieuses au pare-brise des voitures : nulle part ailleurs en Asie, le Christ n'est célébré avec une telle ferveur.

Dans un pays où l'histoire est marquée par quatre cents ans de colonialisme, espagnol puis américain, le catholicisme est autant une religion — « la » religion nationale pratiquée par 86 % de la population (1), — que l'expression d'une culture populaire, vivante et spontanée. La religiosité tout espagnole des Philippins est imprégnée, en fait, d'un vieux fond païen et animiste dont elle a intégré certaines croyances naïves : des emprunts qui ne sont pas sans expliquer le caractère parfois « fanatique » des manifestations de la foi (flagellation et mise en croix pendant la semaine sainte par exemple).

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 3.)

(1) Le reste est composé de 4 à 5 % de musulmans, d'une petite communauté protestante et surtout par des tribus animistes.

La montée du chômage

Le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de près de deux cent mille en un an

La crise de l'emploi s'est fortement accentuée, en France, en ce début de l'année 1981, avec près de cinquante mille chômeurs supplémentaires de la fin décembre à la fin janvier et près de deux cent mille demandeurs d'emploi de plus par rapport à janvier 1980.

Dans le même temps, le nombre des offres d'emploi stagne de façon très inquiétante. La C.G.C., qui vient d'obtenir la conclusion d'un « pacte national » pour l'emploi du personnel d'encadrement, estime, dans un communiqué, que « la situation devient explosive ».

De la fin de décembre 1980 à la fin de janvier 1981, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 1 632 000 à 1 680 300 en données observées (+ 3 %) et de 1 514 900 à 1 561 700 en données corrigées des variations saisonnières (+ 3,1 %). Par rapport à janvier 1980, le nombre des chômeurs a augmenté de 13,1 % en données brutes (1 485 400 demandeurs à l'époque) et de 13,3 % en données corrigées (1 377 800).

Malgré les déclarations du gouvernement et du C.N.P.F. sur la « réussite » des pactes pour l'emploi des jeunes — qui seront remplacés par un plan quinquennal de formation professionnelle, — la part des moins de vingt-cinq ans dans le total des demandeurs d'emploi s'élève d'une année à l'autre : 40,2 % en janvier 1979, 40,9 % en janvier 1980 et 41,2 % en janvier 1981.

(Lire la suite page 12.)

Capital-travail et capital-or

Deux des mauvaises statistiques du chômage sont encore plus inquiétantes que les autres. D'abord, les licenciements pour raisons économiques progressent de façon saisissante. Jamais les employeurs n'ont autant « dégraissé » leurs effectifs qu'en ce mois de janvier 1981 : 51 200 travailleurs ont été ainsi licenciés, soit 14,3 % de plus qu'en décembre dernier et 40,3 % de plus qu'en janvier 1980 !

Cette tendance ne devrait guère se ralentir dans les prochains mois, malgré l'élection présidentielle. Encore peut-on penser que les grands chefs d'entreprise sont aujourd'hui freinés dans leur politique d'allégement des effectifs jusqu'au scrutin du 10 mai. C'est du moins ce qui s'était passé avant et après les élections législatives de 1978.

Ensuite, la durée du chômage s'allonge de plus en plus : en janvier 1980, ils étaient 337 100 à être inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi depuis plus d'un an. Ils étaient 359 100 dans ce cas en décembre 1980 et 368 000 en janvier 1981. Comment pourrait-il en être autrement, quand le volume des offres stagne désespérément ? En raison de l'abondance de la main-d'œuvre sans travail, les employeurs qui veulent recruter (il y en a encore...) n'ont que l'embarras du choix, et les travailleurs qui présentent le moindre handicap (qualification, âge, etc.) restent encore plus nombreux et plus longtemps sur la touche.

On assiste à un « effondrement du marché de l'emploi », dit la C.G.C. « Je n'ai pas d'inquiétude particulière », a dit, vendredi à Lyon, M. Raymond Barre, en parlant... du franc. Les usines se vident, mais les caisses se remplissent. « Je rendrai l'or de la France intact et revalorisé », *a encore déclaré le premier ministre. Le propos illustre tout à fait le choix gouvernemental qui est actuellement fait entre les réserves d'hommes et les réserves d'or. Mais quel est le véritable or de la France, si ce n'est sa capacité de travail ?*

UN PROJET DE DIPLOME UNIVERSITAIRE PRÉVOIT LA SÉLECTION DES CANDIDATS

Le ministère des universités étudie la possibilité de créer un nouveau diplôme d'études universitaires générales (DEUG) du premier cycle, baptisé « DEUG renforcé ». Selon le projet, ce nouveau diplôme se différencie de l'actuel DEUG par l'augmentation des heures d'enseignement et surtout par l'introduction officielle d'une procédure de sélection des candidats.

Les disciplines enseignées, plus nombreuses, doivent, selon le ministère, permettre l'accès à diverses licences ou permettre aux étudiants de quitter l'université au bout de deux ans.

(Lire nos informations page 6.)

Point de vue

Droits de l'homme et liberté religieuse

Le cardinal Franz Kœnig, archevêque de Vienne, ne parle généralement pas pour ne rien dire. Il appartient à la race des grands cardinaux de l'Eglise romaine dont la vaste culture a réussi à transcender le caractère classique de sa formation. Paul VI le nommant, au lendemain du concile, président du secrétariat pour les non-croyants, lui a avoué qu'il n'avait trouvé personne d'autre, bien que sa spécialisation soit assez différente : les religions non chrétiennes.

Se limitant aux pays de l'Europe de l'Est, l'article ci-dessous montre avec une précision appréciable les méthodes employées pour venir à bout de la religion, méthodes dont les résultats ne sont pas très probants.

par le cardinal FRANZ KŒNIG

La conférence d'Helsinki a réaffirmé le principe posé par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « *Tout homme a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de témoigner de sa religion et de ses convictions, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par l'enseignement, la vie, le culte et l'observance de rites.* » La Convention de l'ONU reconnaît aux parents le droit d' « *assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants en accord avec leurs propres convictions* ». De même, la Convention interdit de porter préjudice à un citoyen pour ses opinions religieuses.

L'incroyance, l'irreligion et l'athéisme ne se comprennent, comme phénomènes humains, que par rapport à la religion et à la foi. D'un point de vue strictement humain, il est donc difficile d'admettre que, dans un Etat, l'athéisme ait la main sur le droit civil qui régit la vie publique et sociale, tandis que, par principe, les croyants sont tout juste tolérés ou traités comme citoyens de seconde classe, voire même — cela est déjà arrivé — totalement privés de leurs droits civils. C'est dire que, lorsqu'il est protégé par l'Etat, l'athéisme est contraire à la liberté religieuse et donc aux droits de l'homme.

Dans sa première encyclique, « *Redemptor hominis* », le pape Jean-Paul II, le pape venu de l'Est, a lancé un appel aux hommes d'Etat et aux dirigeants du monde entier.

Mais dans les faits qu'en est-il ?

L'article 52 de la Constitution de l'U.R.S.S. de 1977 déclare : Aux citoyens de l'U.R.S.S. est garantie la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de professer ou non une religion quelle qu'elle soit, d'accomplir les actes du culte religieux ou de se livrer à une propagande athée. (Même chose dans le paragraphe correspondant de la Constitution chinoise.)

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Solidarité

La Pravda *a commenté la loi « sécurité et liberté » qui est désormais en application en France. Le journal du P.C. soviétique affirme que* « les autorités peuvent maintenant interdire n'importe quelle manifestation et cortège ». *Il ajoute que* « la France laborieuse a accueilli avec indignation cette nouvelle attaque les autorités contre les conquêtes démocratiques ».

Cette sollicitude et cette solidarité peuvent surprendre venant d'un pouvoir qui, depuis longtemps, a décrété que seuls les manifestations et les cortèges organisés par les autorités n'étaient pas interdits. Il est vrai que, de Moscou à Kaboul, ce sont les travailleurs qui ont le pouvoir et qu'ils n'ont aucune raison de s'en plaindre comme on le voit en Pologne.

BRUNO FRAPPAT.

CHARTES CULTURELLES

Les espoirs déçus de la Picardie

Le conseil régional de Picardie examinera prochainement les résultats de la charte culturelle signée il y a un peu plus de trois ans avec l'Etat. Voici un premier bilan de cette charte, l'une des quatre qui aient été signées avec une région, les trois autres concernant l'Alsace, la Bretagne et la Franche-Comté.

La culture picarde n'existe pas parce que depuis des siècles tout ce qui s'est fait en Picardie l'a été dans le cadre national. Les rois de France, au Moyen Age, étaient aussi souvent en Picardie qu'à Paris. Ils s'installaient soit à Chantilly, soit à Senlis, soit à Compiègne. On a d'ailleurs parlé picard à la cour jusqu'à la guerre de Cent Ans. Ce n'est qu'après, à l'époque de Louis XII, que le langage de la vallée de la Loire (le francien) est devenu langue officielle. Les caractères dialectaux se sont accusés plus tard, au dix-huitième siècle. Sauf le folklore, il n'y a donc rien, dans l'Aisne, l'Oise et la Somme, de particulièrement picard, la Picardie étant liée d'une façon très étroite à Paris et à la culture française. Ainsi tous les artistes et hommes de science picards ont trouvé leur consécration à Paris. On peut citer notamment Racine, de La Ferté-Milon ; La Tour, de Saint-Quentin ; ou encore, moins connu, Sagebien, d'Amiens (1807-1892), inventeur de la distribution de l'eau courante à Paris.

MICHEL CURIE.

(Lire la suite page 7.)



Le Monde

étranger

EUROPE

Espagne

La mort en prison d'un militant de l'ETA relance la polémique sur le recours à la torture

Madrid (*A.F.P., A.P., Reuter*). — La mort d'un militant de l'ETA militaire, Jose Arregui Izaguirre, le vendredi 13 février à la prison madrilène de Carabanchel, a provoqué de vives réactions au Pays basque espagnol.

Arrêté le 4 février à Madrid, à la suite d'une fusillade avec les forces de l'ordre, Jose Arregui Izaguirre avait été incarcéré le jeudi 12 février, après avoir passé neuf jours dans les locaux de la direction de la sûreté. A son arrivée à Carabanchel, les médecins avaient décelé plusieurs hématomes, une douleur abdominale diffuse et une broncho-pneumonie. Le détenu avait été conduit à l'hôpital de la prison. Son état s'est aggravé et il est mort vendredi, alors qu'on le transférait dans un hôpital de Madrid.

Le ministère espagnol de la justice a immédiatement ordonné une enquête. Le Parlement basque a demandé, vendredi, dans une motion, que le gouvernement mette fin à toute action « *qui ne respecte pas les droits fondamentaux de l'homme* ».

Le P.C.E., qui réclame le jugement immédiat des responsables, a affirmé vendredi dans un communiqué que cette mort « *montre qu'à la direction générale de la sécurité on continue à torturer. On meurt sous la torture avec les mêmes méthodes que celles employées sous la dictature franquiste, et, dans de nombreux cas, des mains des mêmes hommes* ».

Le parti socialiste a également condamné dans un communiqué « *les tortures subies pendant sa détention* » par Jose Arregui Izaguirre.

Plusieurs dirigeants du parti nationaliste basque (modéré) ont exprimé leur indignation et réitéré leurs critiques à l'égard de la loi sur la répression du terrorisme. Plusieurs formations demandent la révision de cette loi qui autorise la garde à vue des suspects pendant neuf jours.

Italie

Le plan d'aide aux sinistrés du Sud mécontente les syndicats

De notre correspondant

Rome. — Le gouvernement italien a finalement rendu public le 13 février un double projet de loi sur le plan de reconstruction des zones de l'Italie du Sud frappées par le séisme du 23 novembre et sur ses moyens financiers. Un fonds de 8 000 milliards de lires pour les trois prochaines années sera constitué : 2 400 milliards de lires sont prévus pour les interventions les plus urgentes dans l'année 1981. Ce fonds sera constitué grâce à un prélèvement supplémentaire au titre de l'impôt sur le revenu, mais s'y adjoindront aussi les dons privés ainsi que les prêts accordés par la Communauté économique européenne (1 200 milliards de lires) ou par certains groupes de banques américaines.

Les reports successifs de la présentation de ce projet établi en commun par cinq ministères (finances, bilan, interventions pour le Sud, coordination européenne et travaux publics) s'expliquent par la difficulté de déterminer qui gérera ce fonds commun. Il fallait assurer la rapidité des interventions, en évitant l'enlisement dans les rouages bureaucratiques et simultanément prévoir l'articulation des compétences entre gouvernement central, gouvernements régionaux et pouvoirs municipaux.

Ce projet de loi a suscité une certaine opposition, notamment de la part des communistes, qui lui reprochent de dépendre « *des traditionnels rouages du système du pouvoir des élus au Sud* ».

Les syndicats sont tout aussi réticents. Ils voulaient, comme ils l'ont rappelé à l'occasion d'une manifestation à Eboli, que « *la reconstruction soit l'occasion d'une renaissance* ». Pour la C.G.I.L. (à majorité communiste) il n'y a, dans ce projet, « *aucune échelle de priorités, ni véritable indication de développement économique par secteurs* ». Leurs critiques sont d'autant plus dures que, pour cette année, une partie du financement doit être assurée par une augmentation exceptionnelle de 5 % des impôts. Une mesure qui s'ajoute à l'augmentation de la pression fiscale décidée en décembre. Les trois confédérations syndicales C.G.I.L., C.I.S.L. et U.I.L. ne remettent pas en cause le principe de ces 5 % d'augmentation des impôts, mais critiquent à la fois les lacunes du projet de reconstruction et les retards du gouvernement, qui devait annoncer un certain nombre d'allégements du système fiscal pour les bas revenus.

Comme en août dernier, lors de l'annonce par le gouvernement de M. Cossiga d'une retenue de 0,50 % sur les salaires, afin de constituer un « fonds de solidarité » pour les entreprises en difficulté, un certain mécontentement a éclaté dans les usines du Nord, et notamment à Gênes où des débrayages spontanés ont paralysé la production pendant une heure ou deux.

MARC SÉMO.

● *Une centaine d'avocats romains* ont décidé de faire grève le samedi 14 février pour protester contre l'arrestation, la veille, de deux d'entre eux, Mes Eduardo di Giovannie et Giovanna Lombardi, accusés d'incitation à la subversion (notre dernière édition du 14 février). Les deux avocats s'étaient rendus auprès des détenus des prisons de Trani et de Palmi lors de l'enlèvement du juge d'Urso. On leur reproche la publication de documents émanant des « *collectifs de prisonniers communistes combattants* ». — (*A.F.P.*)

Luxembourg

Jour de liesse dans le grand-duché pour le mariage du prince héritier

De notre correspondante

Luxembourg. — La capitale du grand-duché a revêtu un air de fête, ce samedi 14 février, pour marier son prince héritier. C'est, en effet, le jour de la fête des amoureux que le prince Henri, fils aîné du grand-duc Jean et de la grande-duchesse Joséphine-Charlotte, a choisi pour épouse Mlle Maria-Térésa Mestre, une jeune roturière suisse, née à Cuba.

Des centaines de personnes se sont rendues aux abords de la cathédrale pour l'arrivée des hôtes célèbres, dont le roi et la reine des Belges, le roi de Norvège, la reine du Danemark, le duc d'Edimbourg, le prince de Monaco. La France était représentée par son ambassadeur au Luxembourg, M. Camille d'Ornano.

Fidèle à la dynastie des Nassau et indépendant depuis 1890, le Luxembourg avait réservé un accueil chaleureux à sa nouvelle princesse, en dépit des rumeurs circulant sur les origines de la famille Mestre, que l'on dit apparentée aux Batista, la famille de l'ancien dictateur cubain.

La princesse Marie-Térésa, née en 1956 à Cuba, avait quitté l'île avec ses parents au moment de la prise du pouvoir par M. Fidel Castro. Après un court séjour aux Etats-Unis, puis en Espagne, la famille avait regagné la Suisse. C'est sur les bancs de l'université de Genève que le prince Henri, âgé de vingt-quatre ans, a fait connaissance de sa future épouse.

L'Etat luxembourgeois reste une démocratie représentative sous la forme d'une monarchie constitutionnelle. Mais si le pouvoir exécutif appartient exclusivement au grand-duc, son pouvoir est limité à l'égard du législatif.

Si les partisans de la république sont nombreux, la majorité des Luxembourgeois restent fidèles à l'institution monarchique, qui, selon eux, demeure le meilleur garant de l'indépendance nationale. Elle seule, estiment-ils, peut jouer le rôle d'arbitre, dominant les querelles inhérentes à la politique des partis.

DANIÈLE FONCK.

Pologne

Le gouvernement du général Jaruzelski semble jouir d'un préjugé favorable dans la communauté socialiste

La nomination du général Jaruzelski comme chef du gouvernement polonais semble avoir reçu dans les autres pays de la communauté socialiste un accueil favorable. Ainsi à Prague, le *Rude Pravo*, organe du P.C. tchécoslovaque, note que les derniers développements en Pologne « *montrent une position énergique pour empêcher la société de tomber dans de nouveaux conflits (...). C'est un soulagement pour la société, qui était en butte aux menaces des groupes extrémistes, anarchistes et antisociaux.* » Même son de cloche à Bucarest, où *Scinteia* estime que « *ce n'est qu'en rétablissant un climat de travail, de haute responsabilité, d'ordre et de discipline, qu'il sera possible de venir à bout de la situation actuelle* ».

A Moscou, la *Pravda* continue à dénoncer l'« *ingérence* » occidentale dans les affaires polonaises ; elle s'en prend tout particulièrement ce samedi 14 février, aux autorités ouest-allemandes. L'organe du P.C. soviétique s'élève contre l'existence « *de centres de subversion* » antisocialistes en R.F.A., « *un pays situé à la jonction de deux systèmes sociaux mondiaux* », et qui « *doit être intéressé plus que d'autres à l'élimination de foyers de tension* », ce dont « *toute une série d'actes internationaux lui font obligation* ».

A Varsovie, le général Jaruzelski a annoncé, au cours d'une conférence de presse, les partages des responsabilités dans son équipe. Le chef du gouvernement supervisera personnellement, outre la défense, dont il garde le portefeuille, les affaires étrangères, la sécurité, la justice, les cultes et l'office central des statistiques. Il a confirmé que M. Jagielski (le négociateur des accords de Gdansk) serait son premier adjoint, chargé plus particulièrement des problèmes économiques, du commerce extérieur et des finances.

Les autres vice-premiers ministres auront les fonctions suivantes : M. Jedynak, industrie, transports, communications, bâtiment ; M. Mach, commerce intérieur, travail, salaires, logement ; M. Ozdowski, affaires sociales, santé, sport et tourisme ; M. Malinowski, agriculture, industrie alimentaire, forêts, et M. Rakowski, rapports avec les syndicats, science, culture, enseignement et « *rapports directs avec les mass media* ».

M. Rakowski a déclaré, au cours de la même conférence de presse, que le nouveau gouvernement était déterminé à suivre « *une politique de compréhension, d'entente et de dialogue avec la société. La politique adoptée par le parti et le gouvernement n'a changé en rien en ce qui concerne les accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebié. Le gouvernement est déterminé à les appliquer, tout en œuvrant à stabiliser la situation pour que leur réalisation soit possible. Il faut être réaliste et accorder les promesses à la réalité* ».

Interrogé sur l'attitude du gouvernement américain, M. Rakowski a enfin exprimé l'espoir que l'administration Reagan s'abstiendrait de « *spéculer sur les risques d'une intervention militaire* », spéculations qui « *ne contribuent pas à aider la Pologne* ». Mais « *nous souhaitons la poursuite d'une politique de coopération avec les Etats-Unis* ».

Il a exprimé le souhait de rencontrer le président du syndicat Solidarité. M. Lech Walesa est ce samedi 14 février à Varsovie pour une réunion de la commission parlementaire chargée d'élaborer la nouvelle loi sur les syndicats. Il a été reçu pendant une heure par le vice-président du conseil, mais n'a rien voulu révéler de son entretien.

DIPLOMATIE

LA CONCERTATION OCCIDENTALE

• Rencontre des ministres des affaires étrangères britannique, français et ouest-allemand
• Entretien téléphonique entre MM. Reagan et Giscard d'Estaing

Les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis font l'objet de multiples concertations entre Occidentaux.

Les ministres des affaires étrangères britannique, français et ouest-allemand se sont entretenus jeudi soir 12 février à Bonn. Cette rencontre a été annoncée à Bonn et à Londres, mais non confirmée à Paris.

Selon le porte-parole du Foreign Office, les entretiens de M. François-Poncet, Lord Carrington et M. Genscher ont porté sur les sujets qui « *seront discutés lors des visites que les trois ministres doivent faire aux Etats-Unis* ».

M. François-Poncet doit en effet se rendre en visite officielle à Washington du 22 au 25 février, Lord Carrington accompagnera Mme Thatcher dans son prochain voyage aux Etats-Unis, et M. Genscher ira lui aussi s'entretenir avec les nouveaux dirigeants américains du 9 au 11 mars.

Le président Reagan s'est d'autre part entretenu par téléphone, vendredi soir, avec M. Giscard d'Estaing, qui se trouvait à Brégançon. La Maison Blanche a précisé que la conversation avait eu lieu à l'initiative de M. Reagan.

On rappelle de même source que le président des Etats-Unis avait téléphoné au président du conseil italien, M. Forlani, avant de recevoir jeudi le ministre italien des affaires étrangères, M. Colombo. L'entretien avec M. Giscard d'Estaing, ajoute-t-on, a porté sur l'Europe et les relations bilatérales. L'Elysée n'a pas fait de commentaires.

La conférence des non-alignés

(Suite de la première page.)

Avant de réaffirmer que seules des négociations directes et bilatérales permettraient d'aboutir à une solution politique.

C'était ensuite au tour du porte-parole vietnamien d'exprimer sa « vive objection » face à cette « *atteinte à la souveraineté d'un Etat membre du mouvement* ». Affirmant que tout Etat avait le droit de recevoir l'« *assistance d'un pays frère pour faire face à une agression* », il s'est élevé contre une attitude qui revenait à « *priver le peuple afghan de son droit légitime d'autodéfense* ». Il informait également l'assemblée que son pays exprimait des réserves sur la rédaction du paragraphe relatif à la situation au Cambodge.

Clôturant la conférence, M. Rao, ministre indien des affaires étrangères, a particulièrement insisté sur les résultats obtenus en ce qui concerne le conflit entre l'Iran et l'Irak. Il a annoncé qu'à sa demande l'Irak avait accepté de retirer sa résolution demandant que l'Iran soit expulsé du mouvement. Il est vrai que les diplomates indiens n'avaient pas ménagé leurs efforts, tout au long de la journée, pour parvenir à une « *ouverture* » sur cette question. Le paragraphe de la déclaration finale consacré à ce conflit énonce les principes qui devraient constituer le cadre d'un éventuel règlement : Aucune acquisition ou occupation de territoire par recours à la force ; Restitution de tout territoire acquis de cette manière ; Respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats ; Renoncement à tout acte d'agression et à toute tentative d'ingérence ou d'intervention dans les affaires intérieures des autres Etats ; Règlement par des moyens pacifiques des divergences entre Etats.

D'autre part, les ministres des affaires étrangères de Cuba, de l'Inde, de la Zambie ainsi qu'un représentant de l'O.L.P., ont reçu mission de tout faire pour permettre la mise en œuvre de ces principes. Les délégations des deux pays belligérants ont, semble-t-il, donné leur caution à ce compromis.

Au cours de la séance finale, la représentation irakienne a rendu hommage à l'Inde et indiqué que la mission constituée serait la bienvenue dans son pays. Mais une fois de plus les Iraniens jouaient les empêcheurs de célébrer en rond en faisant la petite bouche sur la position adoptée par la conférence. Ils acceptaient de recevoir la mission constituée mais lui fixaient le mandat d'étudier les conditions de « *l'agression* ». Et de réclamer de nouveau « *la condamnation de l'agresseur et son expulsion* ».

Ainsi, ce mouvement, « *magnifique exemple d'unité dans la diversité* », selon l'expression de M. Rao, se séparait-il sur des interventions illustrant beaucoup plus la diversité que l'unité.

PATRICK FRANCÈS.

PROCHE-ORIENT

Iran

Nouvelles critiques contre la France après la livraison de quatre « Mirage » à l'Irak

Téhéran (*A.F.P.*). — L'ayatollah Hossein Ali Montazeri, considéré comme le successeur de l'imam Khomeiny, a condamné vendredi 13 février à Qom « *l'attaque sauvage de la police française* » contre les étudiants iraniens qui, le 7 février dernier, manifestaient contre la livraison par la France de Mirage à l'Irak (1).

« *Le peuple musulman iranien méprise cet acte sauvage* », a ajouté, dans une allocution retransmise par la télévision iranienne, l'ayatollah Montazeri, qui est également imam de la prière du vendredi de Qom. Au cours de cette prière, il a également assuré ces mêmes étudiants de son soutien dans leur manifestation.

D'autre part, l'agence officielle Pars rapporte, vendredi soir, que les célébrants de la prière du vendredi de plusieurs villes de province ont « *protesté contre la fourniture de chasseurs Mirage à l'Irak par le gouvernement français et ont condamné cet acte anti-islamique* ». L'agence Pars ajoute que les religieux ont également « *condamné l'arrestation d'étudiants islamiques par la police française* ». L'agence iranienne ne précise pas dans quelles villes ont eu lieu ces « *protestations* ».

Vendredi matin, une dizaine d'exilés irakiens ont tenté de manifester devant l'ambassade de France à Téhéran pour protester contre la fourniture de Mirage F-1 à l'Irak. Avant d'être dispersés par les forces de l'ordre iranienne, sans incident, les manifestants avaient déclaré à l'A.F.P. qu'ils comptaient revenir au cours des prochains jours et voulaient transmettre un message à l'ambassadeur de France, protestant contre la livraison des Mirage F-1 à Bagdad.

Selon l'agence Pars, les exilés irakiens auraient effectué une démarche auprès du ministère de l'intérieur pour obtenir l'autorisation d'organiser une « grande marche » vers l'ambassade de France, avec la participation de quelque quarante-cinq mille personnes.

Cinq exécutions

Cinq personnes, trois hommes et deux femmes, ont été exécutées en différentes villes d'Iran après avoir été reconnues coupables d'adultère, rapporte ce samedi le journal *Mizan*. Le quotidien, qui ne précise pas la date de ces cinq exécutions, indique que la peine de mort prononcée contre ces personnes avait été confirmée par le tribunal suprême de la justice islamique avant d'être appliquée.

(1) Au cours de cette protestation, une dizaine de manifestants avaient été interpellés selon la préfecture de police de Paris, puis relâchés dans la soirée après vérification d'identité. Les organisateurs de la manifestation avaient affirmé qu'un étudiant avait été blessé, ce que la préfecture de Paris avait démenti.

Nouvel affrontement aérien syro-israélien

Treize appareils syriens ont été détruits depuis deux ans

De notre correspondant

Jérusalem. — Les incidents entre les armées israélienne et syrienne au Sud-Liban deviennent plus fréquents. Un Mig syrien a été abattu le vendredi 13 février alors que, selon un bref communiqué officiel publié à Tel-Aviv, les avions israéliens effectuaient un vol de routine, une mission de reconnaissance au-dessus du territoire libanais. Le communiqué précise que tous les appareils israéliens ont regagné leur base sans dommage.

Le 31 décembre dernier, deux avions syriens avaient été détruits dans des conditions semblables. Le combat aérien, qui a eu lieu vendredi, porte à treize le nombre des appareils perdus par l'armée de l'air syrienne, depuis deux ans, au cours d'interventions contre la chasse israélienne. D'autre part, trois soldats syriens avaient été tués le 20 décembre lors d'un raid de l'infanterie israélienne contre des positions palestiniennes au Sud-Liban.

Le vice-ministre israélien de la défense, M. Mordechaï Zibori, a déclaré vendredi soir, que le gouvernement de Jérusalem n'avait pas l'intention de changer d'attitude. « *Aussi longtemps qu'il y aura quinze mille terroristes* (palestiniens) *au Sud-Liban*, a-t-il dit, *l'armée de l'air israélienne continuera de maintenir cette région sous surveillance et s'opposera aux interventions syriennes.* »

Toutefois les milieux politiques israéliens ont prêté une attention particulière à la réaction du gouvernement américain. Le porte-parole du département d'Etat a déclaré que ce nouvel incident était « inquiétant » et pouvait provoquer une escalade. Cette déclaration a été interprétée ici comme un avertissement auquel on accorde d'autant plus d'importance qu'il survient quelques jours après une mise en garde contre le développement de la politique d'implantation dans les territoires occupés.

FRANCIS CORNU.

Arabie Saoudite

CINQ PERSONNES DÉCAPITÉES PUBLIQUEMENT A RYAD ET A TABOUK

Jeddah (*U.P.I.*). — Quatre Saoudiens accusés d'avoir « *molesté et violé deux enfants* » et un cinquième inculpé d'assassinat ont été décapités à Ryad et à Tabouk après les prières du vendredi 13 février.

A la suite de ces exécutions, le ministère de l'intérieur a publié un communiqué dans lequel il affirme que « *le gouvernement est décidé à éliminer la criminalité et frapper d'une main de fer contre ceux qui perturbent la sécurité publique* ».

Les quatre Saoudiens accusés d'avoir violé les deux enfants s'étaient, selon ce communiqué, déguisés en officiers de police.

A TRAVERS LE MONDE

Centrafrique

● PREMIERE CANDIDATURE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE : La Cour suprême de la République Centrafricaine a enregistré vendredi 13 février la première candidature officielle à l'élection présidentielle prévue le 15 mars prochain. Il s'agit de celle de M. Jean Tandalet Hoziokito, président fondateur du parti socialiste centrafricain (P.S.C.). M. David Dacko, chef de l'Etat centrafricain, qui a exprimé l'intention de se présenter, n'a pas encore fait acte de candidature. — (*Reuter.*)

Chili

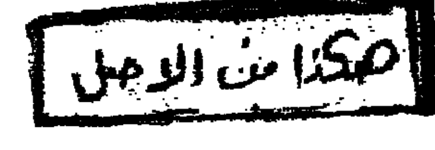
● BREVE ARRESTATION D'UN SYNDICALISTE FRANÇAIS. — M. Achille Blondeau, ancien secrétaire général de la fédération des mineurs C.G.T., a été arrêté à l'aéroport de Santiago dans la nuit de jeudi à vendredi 13 février, et remis quelques heures plus tard à l'ambassadeur de France, M. Robert Picquet. Un communiqué de la présidence de la République affirme que M. Blondeau était porteur de documents « *déformant l'image du Chili à l'étranger* ». De son côté, l'ambassade de France a indiqué que M. Blondeau avait été interrogé pendant deux heures par la police chilienne. — (*A.F.P.*)

Guinée-Bissau

● FORMATION D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE : un gouvernement provisoire composé de seize ministres et de deux secrétaires d'Etat a été formé jeudi 12 février à Bissau par le Conseil de la révolution qui a pris le pouvoir le 14 novembre dernier en renversant le régime du président Luis Cabral. Tous les membres de l'ancien gouvernement « de gestion provisoire » mis en place après le coup d'Etat, à l'exception de M. Filinto Va Martins (éducation), se retrouvent dans le nouveau gouvernement. D'autre part, à Praia, l'Assemblée nationale du Cap-Vert a décidé, vendredi, de supprimer de la Constitution capverdienne toute référence à une quelconque unité avec la Guinée-Bissau. — (*A.F.P.*)

Zambie

● MEURTRE D'UNE BRITANNIQUE : Mme Hazel Storer, épouse britannique d'un exploitant agricole blanc de Zambie, a été tuée mercredi 11 février par deux hommes armés alors qu'elle regagnait son domicile de Lusaka en voiture avec son mari, a annoncé vendredi 13 février la police, selon laquelle ce meurtre serait un acte de banditisme. — (*Reuter.*)



-ORIENT

Iran

les critiques contre la France
raison de quatre « Mirage » à l'Irak

entement aérien syro-israélien

ERS LE MONDE

ASIE

LA SITUATION AUX PHILIPPINES AVANT L'ARRIVÉE DU PAPE

Les séparatistes musulmans ont anéanti un bataillon entier de l'armée régulière

Un bataillon entier de l'armée philippine — cent dix-huit hommes avec à leur tête un colonel — a été exterminé, jeudi 12 février, dans le sud du pays, où se poursuit depuis une dizaine d'années la révolte des séparatistes musulmans. La nouvelle a été annoncée samedi à Manille de source militaire, qui qualifie l'événement de « plus grave débâcle » subie par l'armée philippine dans sa lutte contre le Front national de libération moro (M.N.L.F.).

Le massacre s'est produit dans la petite île de Pata, dans l'archipel de Sulu, un des bastions de la résistance musulmane, dont l'île principale Jolo avait été, en 1974, le théâtre d'une sanglante bataille : les maquisards avaient occupé la capitale provinciale, qui fut rasée par l'aviation avant d'être reprise par l'armée régulière au prix de centaines de victimes. Le 31ᵉ bataillon de la 1ʳᵉ division d'infanterie a été anéanti par les guérilleros, auxquels se sont joints la population locale, y compris les femmes.

Les versions divergent toutefois sur l'origine du massacre : selon les uns, les soldats, en signe de bonne volonté, auraient vidé leurs armes avant d'être attaqués ; selon les autres, ils auraient été conduits dans un guet-apens par des membres du M.N.L.F. qui s'étaient « ralliés » au gouvernement. Depuis des années, le régime du président Marcos accorde une grande publicité à ce genre de ralliements alors que, souvent, ces transfuges repassent avec armes et bagages du côté des insurgés après un certain temps.

Ce très grave incident est sans aucun doute sans rapport avec la visite du pape. Il n'en montre pas moins qu'en dépit de la volonté des autorités de minimiser la gravité de la situation dans le sud du pays, le séparatisme musulman demeure vivace et ses maquisards capables non seulement de harceler les forces de l'ordre à Mindanao et à Jolo, mais aussi d'infliger à un corps expéditionnaire d'une centaine de milliers d'hommes de lourdes pertes. Le conflit a déjà causé la mort de dizaines de milliers de personnes, essentiellement des civils — l'armée, mais aussi les maquisards, s'étant rendue coupable d'atrocités, — et fait des centaines de milliers de réfugiés, dont plus de cent mille sont allés chercher asile au Sabah voisin, qui fait partie de la Malaisie.

Le séparatisme musulman constitue une menace sérieuse pour la stabilité de l'archipel et du régime du président Marcos. Tous les efforts pour le réduire se sont jusqu'à présent révélés vains : la répression est inefficace, les négociations avec le M.N.E.F. ont échoué, de même que les tentatives de médiation. En dépit de la division des séparatistes, la guerre oblige Manille à maintenir une armée pléthorique, dont la puissance risque un jour de menacer le pouvoir civil, et dont le coût pour le pays est démesuré. Qui plus est, certains insurgés musulmans ont établi des contacts avec les guérilleros maoïstes de la Nouvelle armée populaire (N.P.A.), active dans plusieurs régions du pays.

PATRICE DE BEER.

Le pays le plus chrétien d'Extrême-Orient

(Suite de la première page.)

Une situation qui, en tout cas, donne à l'Eglise une place privilégiée et en fait sans doute l'institution la mieux structurée et la plus influente du pays. Mais une position qui, compte tenu de l'environnement politique et social, l'investit aussi — qu'elle le souhaite ou non — d'une mission face aux autorités gouvernementales : le cardinal Sin, archevêque de Manille, la qualifie, dans une formule succincte, de « *collaboration critique* ».

Le pape accomplit aux Philippines une visite « *purement pastorale* ». Mais il semble inévitable qu'elle ait des implications politiques dans un pays où le régime en place, celui du président Marcos, dispose des pleins pouvoirs et, en huit ans de loi martiale, n'a non seulement remédié en rien aux injustices sociales, mais a encore démontré le peu de cas qu'il faisait des droits de l'homme. Certes, les deux principaux écueils qui auraient pu mettre le Vatican dans une position inconfortable en obligeant le pape à prendre parti, soit pour le régime soit pour ceux qui le combattent, ont été écartés.

La loi martiale, décrétée en septembre 1972, a été levée à la fin de janvier, du moins nominalement, car le président conserve, en vertu de décrets pris pendant la période d'exception, des pouvoirs exorbitants. Quels que soient les objectifs profonds que poursuit M. Marcos en autorisant un retour, ne serait-ce que formel, au système civil, sa décision tend à améliorer l'image de marque du régime à l'étranger.

La seconde hypothèque à la visite du pape était la question de l'invitation : pour son prestige personnel et la consécration d'une énorme basilique dont elle avait fait entreprendre la construction, Mme Marcos entendait être elle-même l'hôte du pape. Les désirs de la *First Lady* comme sa basilique, considérée comme source de « *dépenses somptuaires et inutiles* » par le cardinal, ont été à l'origine d'une controverse dont ce dernier est sorti vainqueur : Rome ayant tranché en faveur d'une invitation par les évêques des Philippines. « *Bien sûr, la First Lady participe à l'organisation de la visite du souverain pontife* », nous dit Mgr Sin, ajoutant dans un sourire : « *C'est une femme de goût et il aurait été dommage qu'elle ne nous aide pas à choisir les décorations et les fleurs...* »

Le problème que pose la visite du pape aux Philippines tient sans doute moins aux efforts du Vatican pour ne pas paraître trop associé au régime que celui, plus essentiel, de l'unité de l'Eglise. La situation n'est plus celle qu'avait connue Paul VI lors de son voyage sur l'archipel en 1970. Huit ans de loi martiale ont accéléré l'évolution d'une partie de l'Eglise, aiguillonnée par sa minorité progressiste. Le pape sera-t-il aussi explicite aux Philippines qu'il le fut au Brésil dans son soutien à ceux qui luttent contre les injustices ? Sans doute ira-t-il moins loin, car le courant progressiste, notamment parmi les évêques, n'est pas aussi puissant qu'au Brésil. Il reste que même des prélats, au départ peu favorables à la visite du pape, comme Mgr Labayen, pensent aujourd'hui que certains « *aspects négatifs du voyage ont disparu et que le pape peut, par son message, contribuer à créer une plate-forme pour ceux qui luttent pour un renouveau de l'action de l'Eglise* ».

Sous la pression des événements — loi martiale, exactions, aggravation des injustices, — l'Eglise a profondément évolué au cours des dernières années. La présence au sein du Conseil œcuménique d'une minorité d'évêques qui critiquent sans ménagement et courageusement le régime ne fait que refléter le courant qui se manifeste à la base. Entre tel évêque d'un quartier populaire de Manille qui fait fermer les portes de son église quand il y a des manifestations dans la rue affirmant « *il y a des choses que l'Eglise n'a pas à savoir* », et ce supérieur d'une congrégation dans l'île de Samar, où se développent depuis plus d'un an de durs affrontements entre l'armée et les maquis communistes, dont sont victimes en priorité les populations, qui nous disait : « *L'important, ce n'est pas l'unité de l'Eglise, mais l'engagement chrétien au sens profond du terme* », il y a assurément un fossé difficile à combler.

L'influence marxiste

Avec sa fermeté souriante vis-à-vis du régime et une habileté qu'il doit sans doute à ses origines chinoises, le cardinal Sin, soumis à des pressions contradictoires, s'efforce de maintenir une certaine cohésion dans son Eglise. Pour Mgr Claver, l'un des évêques progressistes, le clivage qui s'opère dans le clergé ne doit pas être perçu en termes politiques, mais conduit à poser la question de la fonction de l'Eglise en tant qu'« *institution* » ou en tant qu'« *Eglise des pauvres* ».

La longue alliance de l'Eglise et du pouvoir, et un certain immobilisme face aux exactions de l'armée — il suffit de sortir de Manille pour entendre par dizaines des récits de paysans victimes des sévices des militaires, — ont conduit, ces dernières années, un nombre croissant de prêtres à faire front avec les opposants au régime de M. Marcos et même à flirter avec la branche armée du parti communiste : la New People's Army (N.P.A.). Encore à Samar, un jeune prêtre nous disait : « *Je ne crois pas être marxiste, mais il est difficile de ne pas être sympathisant quand vos propres fidèles luttent aux côtés des communistes contre les injustices.* » Parce que, sans doute, par ces prêtres, il connaît la situation parfois explosive qui règne en province, le cardinal ne condamne pas les éléments activistes de son Eglise : « *Il y a différentes approches et il faut les respecter : ce qui est important c'est de savoir où l'on va.* »

Cette position conciliante a cependant ses limites. D'un côté, le cardinal ne peut ignorer que les prêtres ne font souvent que participer à un mouvement parti de la base : ces nouvelles communautés chrétiennes, qui se constituent souvent dans l'urgence de remédier à certains problèmes sociaux, et selon des modèles différents sont un phénomène important du renouveau du message chrétien. Dans le cas où le prêtre les refuse, parce qu'il n'accepte pas l'esprit communautaire qui y règne, il se trouve coupé d'une partie des fidèles : c'est le cas, par exemple, pour certaines zones de l'immense bidonville de Tondo à Manille (où doit d'ailleurs se rendre le pape). Mais, d'un autre côté, la hiérarchie de l'Eglise est très préoccupée par l'influence de l'idéologie marxiste parmi les jeunes prêtres. Certains sont d'ailleurs entrés dans la clandestinité. Bien que la majorité des évêques progressistes et des prêtres soit hostile au communisme — Mgr Claver est la meilleure illustration de cette attitude, — il est clair que la hiérarchie de l'Eglise souhaite que le pape souligne les limites de l'engagement « politique » des prêtres. « *Je pense que le pape peut fortifier le peuple dans son opposition au communisme* », nous dit Mgr Sin, reprenant les termes d'une récente intervention devant la chambre de commerce américaine.

La visite du pape va sans doute raviver les tensions au sein de l'Eglise, chaque courant espérant qu'il renforcera sa position. Sur le plan extérieur, il n'est pas certain que cette visite ait été, telle qu'elle est finalement organisée, souhaitée par le pouvoir : la présence de deux mille journalistes qui parcoureront les régions où vivent dans des conditions misérables les ouvriers du sucre et les bidonvilles de Manille, notamment, ne sont pas une bonne publicité pour le régime. Sur le plan intérieur, en revanche, tout le monde s'attend que les autorités utilisent, par le biais d'une presse qui leur appartient, tous les propos du pape à leur avantage. Mais c'est aussi une occasion pour les opposants de faire connaître leur point de vue au monde : des manifestations ont déjà eu lieu, vendredi 13 février, à Manille avec le soutien de jeunes séminaristes.

PHILIPPE PONS.

AFRIQUE

Maroc

Le malaise s'accroît dans les universités

De notre correspondant

Rabat. — La grève générale des cours déclenchée par l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM) le jeudi 12 février a, selon l'organisation, été largement suivie. Cette grève était destinée à appuyer le mouvement des élèves des écoles normales supérieures en grève eux aussi depuis le 26 janvier, à la suite d'une réduction de leurs bourses.

Dans un long article en forme de manifeste, M. Mustapha Alaoui, vice-président de l'UNEM, a expliqué, jeudi, dans le journal *Al Bayane* (communiste) qu'outre les étudiants des écoles normales qui ont vu leur bourse réduite en troisième année de 1 400 à 1 161 dirhams (1 dirham équivaut à 1,05 F), « *plusieurs centaines d'étudiants n'ont pas encore reçu leur bourse. D'autres ont vu leur demande rejetée. D'autres enfin attendent une hypothétique réunion d'une commission pour qu'elle statue sur leur cas* ».

Décrivant particulièrement la situation à Rabat, où sont concentrés près de 55 % des quatre-vingt mille étudiants marocains, « *sans compter ceux qui étudient à l'étranger* », M. Alaoui cite le cas de plusieurs facultés de l'université Mohamed-V de Rabat qui ont vu leur effectif doubler ou tripler en peu d'années pour atteindre sept mille étudiants pour les sciences, treize mille pour les lettres, quinze mille pour le droit. Or ni les installations ni l'encadrement n'étaient prévus pour un gonflement aussi rapide des effectifs. La situation serait la même, toutes proportions gardées, à l'université Hassan-II, de Casablanca, et Mohamed-Ben-Abdallah, à Fès.

Manifestations et grèves

Le vice-président de l'UNEM justifie ainsi les récentes manifestations d'étudiants à l'institut Moulay-Rachid, de Rabat, dont les portes ont été fermées plusieurs semaines, à l'Institut national des statistiques et de l'économie appliquée, en grève depuis le début de la semaine.

A Fès, le campus de l'université a été évacué par les forces de l'ordre il y a une semaine et reste fermé depuis. On compterait plusieurs blessés et quatre-vingt-dix étudiants auraient été arrêtés.

Le malaise de l'université marocaine n'est pas nouveau. Le roi Hassan II avait dû intervenir l'été dernier pour faire rapporter les projets de réforme qui restreignaient l'entrée dans les universités. Un colloque sur l'enseignement avait été convoqué à Ifrane en septembre dernier sous la présidence du roi et des décisions avaient été prises, mais celles-ci n'ont, semble-t-il, pas été suivies d'effet.

ROLAND DELCOUR.

Madagascar

M. MONJA JOANA NIE TOUTE RESPONSABILITÉ DANS LES RÉCENTES ÉMEUTES D'ANTANANARIVO

Antananarivo (Reuter). — Dans une lettre adressée au président Ratsiraka, chef de l'Etat malgache, M. Monja Joana, président du parti de gauche Kamivimbio-Monima, nie que son mouvement soit responsable des violentes manifestations qui ont eu lieu les 3 et 4 février à Antananarivo, faisant six morts et quarante-trois blessés (« le Monde » du 5 février), annonçait-on de source autorisée vendredi 13 février dans la capitale malgache.

Placé en résidence surveillée dans un endroit tenu secret depuis le 30 novembre dernier, M. Monja Joana précise que son parti, « en voulant lancer un mot d'ordre de grève générale, ne recherchait en réalité que le bien du pays ». Il ajoute : « Comme Ratsiraka, j'ai toujours recherché le bien de ce pays et l'unité nationale. Je refuse par conséquent que des forces obscures se servent de mon nom pour apporter désordres et morts d'hommes. »

On apprend d'autre part que cinq personnes, membres du comité de grève du centre universitaire d'Antananarivo et présumées être à l'origine des récentes manifestations, auraient été appréhendées.

Tunisie

A L'EXCEPTION DE M. BEN SALAH

Tous les membres du mouvement de l'unité populaire sont amnistiés

De notre correspondant

Tunis. — Le président Bourguiba a accordé, le vendredi 13 février, sa grâce amnistiante à tous les membres du Mouvement de l'unité populaire (MUP) à l'exception de l'ancien ministre de l'économie et des finances, M. Ahmed Ben Salah.

Cette mesure fait suite à l'audience accordée la veille par le chef de l'Etat à quatre animateurs du MUP (1) qui s'étaient désolidarisés depuis quelque temps de M. Ben Salah. Elle concerne vingt-deux personnes déjà en liberté et qui retrouvent ainsi leurs droits civiques et politiques dont elles étaient privées depuis leur condamnation, en août 1977, pour appartenance à une association illégale. Parmi elles figurent non seulement ceux qui contestent les prises de position pro-irakiennes de l'ancien ministre, mais également ceux qui lui sont demeurés fidèles ainsi que cinq exilés en Europe qui peuvent désormais regagner la Tunisie (2).

Deux anciens proches collaborateurs de M. Ben Salah, condamnés en même temps que lui en 1970 par la Haute Cour, MM. Amor Chechia et Béchir Naji, mais qui, depuis leur libération de prison, se sont toujours tenus à l'écart des activités du MUP, ont bénéficié également de la grâce présidentielle. — M. D.

(1) Il s'agit de MM. Mohamed Bel Hadjamor, Mouni Kachoukh, Jalloul Azzouna et Mohamed Daoud.

(2) Il s'agit de MM. Slimane Douggui, Hichem Moussa, Abdelkader Zouari, Abdellatif Ghorbal et Kamel Smari.

Zimbabwe

Les affrontements de Bulawayo auraient fait une centaine de morts

La rébellion des maquisards de l'Armée révolutionnaire du peuple du Zimbabwe, la ZIPRA, fidèles à M Joshua Nkomo, ministre sans portefeuille, semblait matée samedi 14 février. En effet, vendredi, les éléments rebelles qui occupaient le camp militaire de Connemara à Bulawayo, se sont rendus aux troupes gouvernementales.

Corrigeant une dépêche précédente qui faisait état d'un bombardement du camp par l'armée de l'air, l'agence de presse du Zimbabwe (Ziana) a cité, vendredi, les propos d'un haut responsable, selon lequel la reddition a été obtenue « sans un seul coup de feu ». Néanmoins, selon les premières estimations rendues publiques, les affrontements dont Bulawayo a été le théâtre auraient fait cent morts et plusieurs centaines de blessés.

Selon l'agence Ziana, les rebelles, qui occupaient les lieux depuis lundi soir, ont abandonné toute résistance au moment où l'armée nationale s'apprêtait à donner l'assaut, après leur avoir annoncé qu'ils seraient soumis à un bombardement. L'agence ajoute que les troupes gouvernementales contrôlent à présent l'ensemble du camp.

Les menaces de guerre civile semblent, au moins momentanément, écartées, M. Nkomo ayant affirmé vendredi, dans un esprit évident de conciliation, que M. Robert Mugabe, premier ministre, avait agi comme il convenait en envoyant les unités de l'armée régulière mettre fin à la rébellion de ceux des anciens guérilleros de la ZIPRA qui lui étaient restés fidèles.

La route de Salisbury a été rouverte vendredi, mais on prévoyait d'y établir le soir même des barrages de police afin de prévenir toute nouvelle attaque de combattants de la ZIPRA, dont une partie tient encore la brousse environnante. — *(A.P., Reuter.)*

AMÉRIQUES

Cuba

DES CANDIDATS A L'ÉMIGRATION PRENNENT EN OTAGE TROIS DIPLOMATES ÉQUATORIENS.

La Havane *(A.F.P.)*. — Un groupe armé de vingt-neuf cubains à pris d'assaut l'ambassade d'Equateur, vendredi matin 13 février, à La Havane, pour demander l'asile politique dans ce pays et retient en otage l'ambassadeur et deux diplomates équatoriens. L'un des membres du commando, qui assure en être le chef et s'appeler Romulo Juan Delgado Fernandez, a indiqué par téléphone que son groupe formé de dix-neuf hommes, quatre femmes et six enfants, comportait d'anciens officiers de l'armée cubaine. Lui-même a affirmé être un ex-capitaine destitué de ses fonctions dans la marine marchande en mars 1980.

Les assaillants, armés de grenades et de mitraillettes, sont arrivés à pied devant l'ambassade, située au premier étage d'un petit immeuble dans le quartier résidentiel de Miramar, à l'ouest de La Havane. Le commando a désarmé le gardien cubain qui était de faction à l'entrée, avant de pénétrer dans l'ambassade.

Il semble peu probable, selon les observateurs, que le commando soit autorisé à gagner l'Equateur. Lors d'un incident similaire survenu le 9 décembre dernier à la nonciature apostolique de La Havane, la sécurité cubaine avait délogé à l'aide de grenades lacrymogènes un groupe de dix Cubains.

Après l'émigration massive de cent vingt-cinq mille Cubains à destination des Etats-Unis, qui avait suivi, au printemps 1980, l'irruption de dix mille huit cents Cubains dans l'ambassade du Pérou, les autorités de La Havane avaient affirmé qu'elles ne laisseraient jamais sortir de l'île ceux qui commettait des actes de violence pour pénétrer dans des ambassades étrangères.

Etats-Unis

VERDICT DE CLÉMENCE POUR LE « MARINE » ACCUSÉ DE COLLABORATION AVEC LE VIETCONG

(De notre correspondante.)

New-York. — Le procès de Robert Garwood, le « marine » accusé de collaboration avec le Vietcong et de sévices sur ses compatriotes prisonniers, s'est terminé, vendredi 13 février, par un verdict clément : après un procès de plus de six mois, et la présentation de nombreux témoins et experts en psychiatrie, Garwood a été réduit au rang de simple soldat et déchargé de ses devoirs militaires « sans honneur », un terme réservé aux soldats mal notés. Cette mesure lui permet de toucher quatorze ans de rappel de solde.

Avant que ce verdict soit rendu définitif, il devra encore passer par deux « appels », mais tout laisse à penser que l' « affaire Garwood » se terminera ainsi avec le maximum de discrétion.

Porté disparu pendant quatorze ans, Robert Garwood, aujourd'hui âgé de trente-quatre ans, était rentré aux Etats-Unis en 1979, affirmant qu'il avait été fait prisonnier en 1965, près de Danang, où son unité était cantonnée.

Plusieurs anciens prisonniers ayant témoigné que Garwood s'était comporté comme un auxiliaire de leurs geôliers vietnamiens, allant jusqu'à leur faire subir des sévices, un long procès devait s'ouvrir en septembre, au cours duquel la défense allait plaider que Garwood, de constitution psychologique fragile, avait mal résisté à la captivité et était devenu un malade mental.

Il semble, en fait, que la cour martiale, siégeant à Camp-Lejeune, le quartier général des « marines », se soit montrée bonne fille. Les autorités paraissent surtout avoir cédé à l'envie de ne pas raviver les plaies encore vives de la guerre du Vietnam.

N. B.

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les plus récents sondages, en particulier celui de « France-Soir »-IFOP (« le Monde » du 14 février), témoignent à la fois d'un fort mécontentement à l'égard du pouvoir, et de ceux qui l'incarnent, et de la mobilisation grandissante des électeurs. Le pourcentage des personnes interrogées qui ne se prononcent pas dans ce genre d'enquête a tendance à diminuer, et lorsque les « sans opinion » sortent de leur réserve, c'est, dans le cas du sondage « France-Soir »-IFOP, pour exprimer leur mécontentement : à une exception près (octobre 80), jamais la proportion des personnes qui ne se prononcent pas — 12 % en février — n'avait été aussi faible depuis décembre 1979. La même évolution avait été enregistrée avant les élections législatives de 1978, mais elle s'était opérée au profit de M. Giscard d'Estaing. Il peut encore en être ainsi d'ici au scrutin, d'autant plus que M. Giscard d'Estaing n'est pas personnellement entré en campagne. Le bulletin de l'Institut de prospection politique, que dirige M. Poniatowski, laisse entendre que la déclaration de candidature du président sortant pourrait intervenir le 4 mars.

L'intérêt que semble susciter la prochaine élection devrait rassurer les membres du conseil permanent de l'épiscopat français, qui se sont inquiétés (« le Monde » du 14 janvier) de certains signes de désintérêt à l'égard des choix politiques. Les consultations présidentielles se caractérisent généralement par une forte participation, mais les évêques pensaient peut-être à des manifestations d'indifférence ou de dérisions délibérées et organisées comme celles dont le candidat Coluche est le protagoniste.

Parmi les autres recommandations qu'ils font, deux sont particulièrement d'actualité puisqu'elles concernent la recherche de solutions à la crise de l'emploi et la place des immigrés dans la vie nationale.

Les déclarations, au début de la semaine, de M. Jean-François Deniau, ministre chargé des réformes administratives, reconnaissant la nécessité de faire encore plus pour lutter pour l'emploi, et de M. Jacques Chirac, proposant une autre politique économique, montrent que les deux fractions de la majorité sont sensibles aux préoccupations qu'entretient la montée du chômage. Leurs divergences d'analyse se limitent-elles à quelques problèmes de gestion économique, comme le laissent penser les dirigeants giscardiens ? M. Chirac aura l'occasion de dire, mardi prochain à TF 1, s'il se laisse enfermer dans une argumentation qui tend à le présenter comme un simple figurant du premier tour puisque les électeurs de la majorité sortante devront se retrouver au second tour derrière M. Giscard d'Estaing pour s'opposer au succès du seul véritable adversaire, M. François Mitterrand.

Le candidat socialiste revient mardi d'un voyage en Chine : ce sera pour retrouver les mêmes querelles au sein de la gauche, grossies des polémiques que le P.C.F. a provoquées par ses initiatives au sujet des immigrés et de la drogue. L'hebdomadaire socialiste « l'Unité » estime que les communistes ont « les mains sales » dans ces deux affaires, et « l'Humanité » répond, le 14 février, en se référant au passé des socialistes sous la IVe République, pour en conclure que le P.S. veut « justifier par avance la coalition avec la droite ».

A. L.

A COLMAR

« Je ne suis pas homme à changer d'avis »

déclare M. Rocard en soutenant la candidature de M. Mitterrand

Mulhouse. — M. Michel Rocard a délibérément ignoré le parti communiste lors de la réunion publique qu'il a animée vendredi 13 février dans la salle des Catherinettes à Colmar (Haut-Rhin), celle même où M. Valéry Giscard d'Estaing lança sa campagne présidentielle en 1974. Ce n'est qu'au terme d'un discours de plus de deux heures, consacré pour l'essentiel au problème de l'emploi qu'il évoqua l'éventuelle participation des communistes à un gouvernement socialiste. *« La réponse appartient au parti communiste. Mais, pour le moment, sa position rend cette participation impossible et il n'en veut pas »*, a-t-il déclaré.

L'Afghanistan, la Pologne, la politique militaire soviétique en R.F.A. sont autant d'obstacles à ses yeux au rapprochement avec le parti communiste, au même titre que sa position face au problème de l'immigration. Toutefois, M. Rocard se défend de *« confondre la direction du P.C. avec ses électeurs »*.

Pendant deux heures, devant une salle comble, il a tenté de démontrer aux Alsaciens *« la nocivité de la politique de M. Valéry Giscard d'Estaing, le seul adversaire pour cette élection présidentielle »*. Ces Alsaciens qui découvrent, depuis peu seulement, que leur province — *« après avoir longtemps constitué un îlot de prospérité au milieu de la France en crise »* — est à présent frappée de plein fouet par celle-ci. Trente mille demandeurs d'emploi malgré les milliers de travailleurs frontaliers et l'on parle de soixante mille d'ici à 1985.

M. Rocard a trouvé un auditoire réceptif sur une terre traditionnellement centriste. Un million six cent trente mille chômeurs en France, alors qu'en 1974, à l'avènement de M. Giscard d'Estaing, on en dénombrait quatre cent trente mille. *« Tout n'est pas de sa faute,* a-t-il déclaré, *mais tout de même... D'autres ont trouvé des réponses à la crise. Voyez la Suède, la Norvège, l'Autriche ou encore la R.F.A. Et ce n'est pas parce que Mme Thatcher fait pire qu'il faut s'accommoder de M. Giscard d'Estaing. »* Pourquoi tant de chômage ? Parce que le président et son premier ministre n'ont pas voulu s'en occuper. *« M. Barre fait,* selon lui, *partie de l'école monétariste pour qui un bon paquet de chômeurs aide à maintenir les prix. »*

De notre correspondant

Sur le plan social, des réformes ont été menées à bien. Quatre seulement trouvent grâce aux yeux de M. Rocard, celles-là mêmes qui furent soutenues par le P.S., qui les estimait importantes (divorce, contraception, interruption volontaire de grossesse, abaissement de la majorité), et c'est tout.

Une mise au point

Au cours de son passage à Colmar, M. Rocard a été interrogé sur les encarts publicitaires parus dans plusieurs journaux, notamment dans *le Monde* du 11 février, pour demander au député des Yvelines, sous la forme d'un appel, d'être candidat à l'élection présidentielle. Il a répondu :

« Cela me fait sourire, mais que l'on sache que je ne suis pas homme à changer d'avis. D'ailleurs, ma présence à Colmar en est une preuve. Je soutiendrai le candidat du parti socialiste.

— Sur le plan politique et sur le plan économique ?

— *Oui, comme on le dit si bien, les deux mon général. »*

Le journal *l'Indépendant*, dont le siège est à Perpignan, a reçu, après avoir publié l'appel à M. Rocard, la mise au point suivante de l'intéressé :

« J'ai appris par un écho du Monde *qu'un appel en faveur de ma candidature avait été publié dans vos colonnes sous forme d'insertion publicitaire.*

» Je pensais avoir été assez clair lors du comité directeur de mon parti le 3 novembre et dans la confirmation de ma position faite à Antenne 2, lors du « Cartes sur table », le 24 novembre.

» Le parti socialiste a choisi son candidat : c'est François Mitterrand. Je le soutiens. »

● *M. Michel Rocard* est le président du comité de soutien à la candidature de M. François Mitterrand, qui s'est constitué dans les Yvelines, département où il est député et maire (de Conflans-Sainte-Honorine). Parmi les autres membres de ce comité, on relève les noms de M. Philippe Machefer, sénateur socialiste, et de Mme Véronique Neiertz, membre du secrétariat national du P.S.

M. Marchais : il ne faut pas compter sur le P.S. pour nationaliser Michelin

M. Georges Marchais était vendredi 13 février en Auvergne. Il a pris la parole à Montluçon et à Clermont-Ferrand, devant les usines Michelin. Le secrétaire général du P.C. a lancé une mise en garde contre le nouveau pas franchi selon lui dans l'« *escalade supranationale* » par l'Assemblée européenne qui, a-t-il déclaré, *« a prétendu se doter du pouvoir exorbitant d'investir la Commission de Bruxelles comme s'il s'agissait d'un véritable gouvernement de l'Europe des Dix. »*

Selon M. Marchais, il s'agit d'« *une menace d'une extrême gravité* ». Il a ajouté : *« Je mets fermement en garde M. Giscard d'Estaing et le gouvernement français : s'ils ne s'opposent pas résolument à cet abus de pouvoir, nous sommes décidés à appeler notre peuple à riposter avec force. »*

M. Marchais a souligné aussi la nécessité de *« produire français »*, ce qui l'a conduit à mettre en cause le groupe Michelin en ces termes :

« Le groupe ne réalise en effet qu'un tiers de ses ventes à partir de la production française et la direction a laissé vieillir les installations en France. Il faut donc que Michelin produise, investisse et crée en France. Le redéploiement qu'il a poussé très loin à l'étranger a coûté beaucoup d'argent et a entraîné des pertes sévères, notamment l'année dernière aux Etats-Unis. Cet argent aurait pu être bien plus utilement employé en France, notamment en Auvergne, à Clermont-Ferrand. (...)

» Est-ce tolérable, en 1981, de voir une seule famille, voire un seul homme régner sur un tel empire industriel et financier ? Evidemment non. Il faut changer cela aussi. (...)

» En bref, nationaliser Michelin, c'est pour moi une mesure de salubrité publique. »

Pour cela, il ne faut compter ni sur M. Giscard d'Estaing, ni sur M. Chirac, ni sur le parti socialiste, car, a observé M. Marchais :

« Dans un document de travail de sa fédération du Puy-de-Dôme, celui-ci déclare en effet à propos de Michelin que « la nationalisation pourrait aboutir à des licenciements » *alors que, chacun le constate, c'est dans les entreprises privées, et non les entreprises publiques, qu'on licencie. En somme, le parti socialiste dit exactement ce que dit Chirac. »*

● *Les institutions de la Ve République* fonctionnent bien, estime un Français sur deux, selon le sondage publié le 14 février par *l'Express* et réalisé par B.V.A. Ceux qui considèrent qu'elles fonctionnent mal sont 41 %. Pour 46 % des personnes interrogées, le président de la République dispose de *« juste assez de pouvoir »*, pour 39 %, de *« trop de pouvoir »* et pour 10 % de *« pas assez »*. Cette enquête a été réalisée entre le 12 et le 19 janvier sur un échantillonnage de mille personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus.

DES ÉLECTEURS DE NOGENT-SUR-MARNE, DONT L'INSCRIPTION EST CONTESTÉE, RÉCLAMENT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Parmi les réclamations émanant de particuliers et visant l'inscription de nouveaux électeurs dans treize communes du Val-de-Marne (dont les maires sont modérés), onze avaient été jugées irrecevables à la fin janvier. Au Kremlin-Bicêtre, une simple enquête a permis de contester la régularité des inscriptions. A Nogent-sur-Marne, dont le maire est M. Roland Nungesser, député R.P.R., M. Palardo, secrétaire de la section locale du P.C., qui considérait le chiffre de 1944 nouveaux inscrits comme trop important, avait contesté 577 noms. La procédure nécessite la vérification de la domiciliation de chacun des nouveaux électeurs dont l'inscription est ainsi contestée.

Ils étaient environ trois cents, le 12 février, à avoir répondu à la convocation du tribunal d'instance, dont la salle était bien trop petite pour les contenir tous. Nombre de personnes convoquées ont protesté contre les conditions de cette vérification. De son côté, M. Palardo a reproché l'absence de représentants du P.C. à la commission électorale municipale et a affirmé : *« Il y a des inscriptions illégales. C'est au tribunal de prouver le contraire. »* Ledit tribunal rendra son jugement le 18 février.

A la suite de cette audience, Me Menesguen, du barreau de Créteil, représentant plusieurs dizaines d'électeurs, a déposé une demande conventionnelle en leur nom pour procédure abusive et réclamé pour chacun d'eux 1 000 francs de dommages et intérêts pour préjudice moral et matériel.

De son côté, M. Nungesser a déclaré : *« Le parti communiste reste fidèle à ses méthodes. Sanctionné hier pour avoir provoqué des inscriptions illégales, il conteste aujourd'hui globalement toutes les inscriptions dans toutes les autres communes. »*

FRANCIS GOUGE.

NOUVEL APPEL NATIONAL EN FAVEUR DE M. DEBRÉ

Le comité national de soutien à l'action de M. Michel Debré a publié, samedi 14 février, une liste de cent cinquante personnes qui ont signé un nouvel appel en faveur de la candidature de l'ancien premier ministre.

Figurent sur cette liste les huit députés R.P.R. qui ont apporté leur soutien à M. Debré le 10 février, Mlle Nafissa Sid Cara, ancien secrétaire d'Etat chargée, de 1959 à 1962, des affaires sociales musulmanes ; Mme Suzanne Ploux, ancien secrétaire d'Etat à l'éducation nationale (1973-1974), ainsi que huit anciens députés et quatorze compagnons de la Libération. Les signataires jugent *« naturelle et opportune »* la décision prise par M. Debré de se présenter à l'élection présidentielle et se félicitent que cette candidature soit *« extérieure aux formations politiques »*.

D'autre part, M. Debré a réclamé, vendredi 13 février à Strasbourg, une révision du traité de Rome, qui passerait par l'institutionnalisation du conseil européen. Il souhaite que ce conseil, qui rassemble les chefs d'Etat et de gouvernement, se réunisse deux fois par an. L'ancien premier ministre a également réaffirmé son opposition à toute extension des pouvoirs de l'Assemblée des Communautés européennes. *« Ayant lutté toute ma vie contre les abus et les absurdités des gouvernements d'assemblée au niveau national,* a-t-il dit, *je n'accepterai pas cette conception absurde à l'échelon international, qui est une conception mortelle et à certains égards dégradante pour l'Europe. »*

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RECEVANT UNE DÉLÉGATION DE SES ÉLUS

M. Raymond Barre annonce des mesures en faveur de la Haute-Normandie

M. Raymond Barre a annoncé, le 12 février à Paris, une série de mesures concernant les ports du Havre, de Rouen et de Dieppe à une délégation d'élus de Haute-Normandie conduite par M. André Bettencourt, président U.D.F. du conseil régional. La principale disposition concerne la restructuration de l'usine de pâte à papier de La Chapelle-d'Arblay (« le Monde » du 14 février).

Selon M. Bettencourt, la vocation de la Basse-Seine à accueillir un terminal multi-vrac charbonnier est désormais reconnue par le gouvernement. Les études commerciales doivent être engagées immédiatement. Dès que les engagements d'investissement et d'utilisation des installations nouvelles par des clients publics et privés auront été recueillis, l'Etat apportera sa contribution à la construction des équipements d'infrastructure nécessaires, évalués à 120 millions de francs, dont 65 millions à sa charge. En outre, le dock flottant du Havre, décidé par le gouvernement en mars 1978, sera mis en œuvre en octobre 1981.

Toujours selon M. Bettencourt, le programme de développement de la gazéification du charbon soutenu par les pouvoirs publics comportera la construction d'un prototype de démonstration de taille industrielle. Le site du Havre fait partie de ceux qui seront étudiés en priorité pour accueillir un tel équipement. Enfin, l'Institut universitaire de technologie du Havre va être transformé en une université technologique du commerce maritime et des échanges internationaux.

Pour ce qui est de Rouen, l'approfondissement du chenal d'accès au port permettra la remontée à pleine charge de navires de 35 000 tonnes de port en lourd. Ces travaux coûteront 250 millions de francs, dont 80 % seront à la charge de l'Etat. Ils devraient être achevés en 1982. Le projet d'un nouveau quai pour conteneurs bénéficiera, de son côté, d'une aide financière de l'Etat de 4 millions de francs.

Enfin, à Dieppe, l'Etat contribuera à l'édification d'un terre-plein permettant de traiter les sables de mer utilisables pour les constructions en béton, notamment celle de la centrale nucléaire de Penly.

[Lors d'une de ses dernières réunions, le conseil régional de Haute-Normandie avait demandé un relèvement important des crédits d'Etat affectés à la région et le lancement d'un véritable plan de développement comparable à ceux qui ont été décidés ailleurs en France (« le Monde » du 28 janvier). Les élus de l'opposition mais aussi plus récemment les représentants de la chambre de commerce de Rouen (« le Monde » du 11 février) ont notamment accusé la DATAR de négliger la région et, parce qu'elle était jusqu'ici considérée comme « riche », de « détourner » d'elle les industriels qui pourraient s'y installer.]

ENVIRONNEMENT

AU CONSEIL D'ÉTAT

La déclaration d'utilité publique de la liaison Rhin-Rhône est légale

C'est par un décret du 29 juin 1978 qu'ont été déclarés d'utilité publique les travaux d'aménagement de la liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin, qui permettront de réaliser l'élargissement du dernier tronçon de l'axe reliant la mer du Nord à la Méditerranée. Ce tronçon, long de 229 kilomètres, empruntera pour l'essentiel la vallée du Doubs.

De nombreuses associations locales, ayant pour objet la protection de l'environnement, une chambre d'agriculture et plusieurs communes avaient demandé au Conseil d'Etat d'annuler ce décret. Leurs recours viennent d'être rejetés par la décision du 13 février 1981, rendue sur le rapport de M. Henri Tessier du Cros, conformément aux conclusions de M. Yves Robineau, commissaire du gouvernement, après observations de Mes Nicolas, de Chaisemartin, Célice et Blanc.

Une option prioritaire

Le Conseil d'Etat a estimé, tout d'abord, que la procédure de l'enquête publique, organisée préalablement à l'intervention de la déclaration d'utilité publique, avait été menée dans des conditions régulières, qu'il s'agisse en particulier du contenu du dossier soumis à l'enquête, de la composition de la commission d'enquête qui comprenait sept personnes, de l'avis émis par le secrétaire d'Etat à la culture (l'opération nécessitait l'expropriation d'immeubles, monuments naturels ou sites classés) ou de la consultation des communes ou groupements de communes intéressés par le projet. Puis, appelé à se prononcer sur l'« utilité publique » du projet, il a jugé que la liaison Rhin-Rhône à grand gabarit présentait bien un tel caractère. Il a, en ce sens, relevé que le VIIe Plan, approuvé par la loi du 21 juillet 1976, avait retenu cette liaison fluviale comme option prioritaire et constaté que le décret ne porte pas à la propriété privée, à l'agriculture et à l'environnement des atteintes hors de proportion avec l'intérêt général que présente la réalisation de cet ouvrage.

TRANSPORTS

L'État subventionnera les tramways de Nantes et ceux de Strasbourg

Le ministre des transports vient de faire connaître le montant de l'effort financier que l'Etat est décidé à consentir en faveur des projets de construction des lignes de tramways envisagés à Nantes et à Strasbourg.

« La subvention de l'Etat pour ce type d'opération sera calculée à raison de 50 % pour l'infrastructure et les équipements pour les sections à l'air libre, 40 % pour les sections en souterrain », indique un communiqué du 12 février qui précise que *« le ministère des transports apportera également une aide au développement et à l'industrialisation du matériel roulant commun à ces deux projets »*.

Cette annonce ne dissipera pas totalement les appréhensions des élus et des responsables des transports nantais, inquiets de voir le gouvernement tarder à donner le véritable feu vert à la réalisation de leur projet en débloquant sa part du financement (*le Monde* du 6 février). Elle va au moins permettre de faire progresser le dossier de manière irréversible en autorisant le préfet de la Loire-Atlantique à prendre un arrêté déclarant le tramway nantais d'utilité publique. Si une telle disposition n'avait pas été prise avant le 12 mai prochain, toute l'enquête d'utilité publique aurait dû être refaite.

A Strasbourg, dont le projet de tramway — partiellement souterrain — est moins avancé, la décision de l'administration va permettre de lancer l'enquête d'utilité publique.

● *M. Jacques Baumel et la grève du métro.* — M. Jacques Baumel, député R.P.R. des Hauts-de-Seine, président du conseil général de ce département, *« s'étonne*, dans une question écrite adressée le 13 février au premier ministre, *que le gouvernement ne soit pas intervenu pour s'opposer à l'absurde grève des transports publics qui a paralysé la région parisienne le 12 février »*.

« Si les lois actuelles ne sont pas suffisantes, ajoute le député, *le gouvernement est-il décidé à déposer un projet de loi tendant à réglementer plus sévèrement les interruptions graves des services publics ? »*

URBANISME

TROIS MINISTRES INAUGURENT, A NEUILLY LA STATUE DU DUC D'ORLÉANS

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la famille et à la condition féminine, et M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, ont inauguré, le 13 février, à Neuilly-sur-Seine, dans les Hauts-de-Seine, boulevard Victor-Hugo, le monument (une statue équestre) du duc d'Orléans, qui se trouvait place du Gouvernement, à Alger, et a été relevé par la ville de Neuilly avec l'aide de la région et du département.

M. Achille Peretti, maire R.P.R. de Neuilly, le comte de Paris et Si Hamza Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris, assistaient à cette cérémonie. Cette statue, qui a été « rapatriée » d'Algérie il y a treize ans, avait été entreposée, depuis, dans un hangar.

[Fils aîné de Louis-Philippe, né en 1810 à Palerme, mort à Neuilly-sur-Seine en 1842 après un accident de la circulation, le duc Ferdinand d'Orléans prit part en 1832 au siège d'Anvers puis à la conquête de l'Algérie. C'est lui qui, en 1836, créa le corps des chasseurs à pied.]

Le Monde

société

Le débat sur l'immigration et sur la toxicomanie

M. GISCARD D'ESTAING « PRÉFÈRE DES JEUNES QUI SE DROGUENT », déclare M. Georges Marchais

M. Georges Marchais est revenu, vendredi 13 février à Montluçon, sur la lutte du P.C.F. contre la drogue ; il a accusé le chef de l'Etat d'avoir « *favorisé le développement de ce phénomène* ».

« *Je dis*, a-t-il affirmé, *que le président de la République porte une responsabilité écrasante dans la situation que nous connaissons*

» *En premier lieu, j'accuse Giscard d'Estaing de favoriser le développement de ce phénomène par le sort qu'il fait à la jeunesse. Pour préserver son pouvoir et les privilèges de sa classe, il préfère des jeunes qui se droguent, qui désespèrent et se replient sur eux-mêmes, à des jeunes qui étudient, qui espèrent et qui luttent.*

» *J'accuse Giscard d'Estaing d'avoir refusé d'engager une campagne d'information et de lutte contre la drogue avec les moyens nécessaires.*

» *J'accuse Giscard d'Estaing de complicité avec les pays qui se trouvent à l'origine de la chaîne de mort de la drogue. De la Bolivie à la Turquie, du Maroc aux féodaux de l'Afghanistan et à la Thaïlande, pas un de ces régimes, de ces forces, qu'il ne soutienne.*

» *J'accuse Giscard d'Estaing de n'avoir pris aucune mesure sérieuse pour mettre en échec le trafic qui tisse sa toile dans tout le pays et à l'échelle internationale.* »

Il a poursuivi en dénonçant ceux qui « *tentent d'affaiblir* » le P.C.F., à l'occasion de polémiques actuelles, et dont « l'objectif » est de « *créer les conditions de l'établissement d'une coopération entre la droite et le parti socialiste* ».

Lettre à une mère humiliée

Ainsi la honte a franchi votre porte et l'opprobre a été jeté sur vos enfants. Vous n'avez plus de visage, plus de visage à montrer ni à vous-même ni aux voisins. Vous avez pleuré : l'injure a soudainement défiguré votre destin et vous ne savez où aller avec les larmes du silence. Le sort en a décidé ainsi : à la violence de l'exil, à la séparation d'avec la terre et la langue, au racisme ambiant, vint s'ajouter ce à quoi vous vous attendiez le moins, une gifle. Une gifle qui vous a mise nue devant toute la France.

Recluse dans votre foyer, vous n'aviez point l'opportunité de suivre les subtilités politiciennes d'un parti politique qui prétend défendre les peuples du tiers-monde. A présent, vous le savez, le parti communiste français vient de vous livrer vous et vos enfants à la vindicte, à la haine aveugle. La rumeur est têtue. Qui peut la faire taire ? Il vous a condamnée en vous couvrant d'injures et en portant atteinte publiquement à votre dignité de femme, de mère et d'immigrée. Tout cela sous couvert de moralité.

Voilà qu'un autre coup de bulldozer vient de vous infliger des blessures profondes. Si vous étiez Algérienne, j'aurais dit que la guerre d'Algérie n'est pas vraiment finie. Après tout, dans leur calcul froid et cynique, certains communistes voudraient rallier à eux une certaine France, celle, par exemple, de la « légitime défense ». Le racisme de ce parti n'est pas dans les mots, il est dans les actes. Un racisme, certes, inavouable, mais en qui se reconnaissent certaines catégories d'électeurs.

Mais la France, n'en déplaise aux chauvins et racistes, reste une terre d'asile (un peu moins qu'avant), mais les voix qui se sont élevées pour s'indigner et se solidariser avec vous madame, prouvent qu'il est encore des raisons d'espérer en attendant de rentrer au pays.

TAHAR BEN JELLOUN.

L'affaire de Montigny-lès-Cormeilles

LES COMMUNISTES MAROCAINS JUGENT « DÉPLORABLE » L'ATTITUDE DU P.C.F.

De notre correspondant

Rabat. — Les trois associations de Français habitant ou résidant au Maroc, l'Union des Français anciens résidents au Maroc, l'Association des vieux Français du Maroc et l'Amicale des cadres et salariés français du Maroc qui avaient déjà protesté mercredi 11 février contre « *l'agression odieuse et raciste dont viennent d'être victimes un ouvrier marocain et sa famille* », ont annoncé, vendredi 13 février, qu'elles avaient l'intention de se porter partie civile dans un procès intenté contre le parti communiste français à propos de l'affaire de Montigny-lès-Cormeilles.

D'autre part, comme on pouvait s'y attendre, le journal communiste *Al Bayane* s'est joint vendredi, avec quelques jours de retard, il est vrai, à la condamnation des dernières initiatives du parti communiste français. Toutefois, il n'est pas allé au-delà du qualificatif de « *déplorable* ».

Dans son éditorial, il écrit : « *En nous déclarant totalement solidaires de ce travailleur marocain et de sa famille qui résident à Montigny-lès-Cormeilles, nous prenons nos responsabilités de défense intransigeante des fils du prolétariat marocain où qu'ils se trouvent et nous nous refusons à ce qu'ils fassent les frais d'une campagne haineuse apparemment infondée et qui fait honte à tous ceux qui voient dans le P.C.F le parti des travailleurs de France, quelles que soient leur race ou la couleur de leur peau.* »

« *Pour être clair*, ajoute l'éditorial signé *Al Bayane* mais dû sans aucun doute à la plume du secrétaire général, M. Ali Yata, *nous constatons qu'actuellement le P.C.F se lance dans une entreprise que nous n'hésitons pas à qualifier de déplorable dont les buts bassement électoralistes n'échappent à personne.* »

« *Est-ce vraiment la bonne démarche*, conclut *Al Bayane*, *pour arriver en tête de la gauche devant Mitterrand au premier tour des présidentielles ? Est-ce vraiment l'attitude politiquement correcte pour rompre l'isolement total où se débat le P.C.F. et conclure les alliances qui sont indispensables pour amener le changement ?* » — R. D.

● *M. Michel Rocard* a déclaré, vendredi 13 février, à Mulhouse, que l'attitude du P.C.F envers les immigrés suscitait chez lui « *un sentiment d'indignation* ». « *Je ne pense pas*, a-t-il ajouté, *qu'un tel comportement raciste, auquel s'ajoute une pratique de la délation, puisse se révéler bénéfique sur le plan électoral. Le peuple français a de l'honneur et de la dignité.* »

● *La C.F.T.C.* se déclare « *indignée des attaques récentes et répétées dont la communauté des immigrés fait l'objet* ». Elle estime que « *le respect auquel a droit toute personne humaine interdit toute atteinte à l'honorabilité des familles, toute expulsion arbitraire des foyers de logement et toute pression morale ou administrative* ».

UNE MISE AU POINT DU MAIRE DE DAMMARIE-LES-LYS

M. Roger Laporte, maire (P.C.) de Dammarie-les-lys (Seine-et-Marne), a publié, vendredi 13 février, une mise au point contre les « mensonges » des « medias giscardiens », à propos de sa position, au sujet d'un des deux foyers d'immigrés de sa commune (*le Monde* des 13 et 14 février). M. Laporte déclare notamment :

« *Quelle est la vérité ? En 1977, le conseil municipal de Dammarie-les-Lys, unanime sur la base du programme sur lequel il a été élu, a pris la décision d'agir pour parvenir à une réduction du nombre des immigrés résidant à Dammarie. Ils représentaient 28 % de la population, et jusqu'à 70 % dans certains îlots de la ZUP.*

» *Le seul moyen d'éviter les ghettos, c'est de répartir d'une manière équilibrée les immigrés dans toutes les communes. Depuis 1977, de nombreux emplois ont été supprimés dans les entreprises locales, emplois occupant majoritairement des travailleurs immigrés. Ceux-ci travaillent maintenant, en général, loin de Dammarie.*

» *Nous avons sur notre ville deux foyers de travailleurs immigrés et, d'autre part, nous avons un grand besoin de logements pour jeunes familles, besoin que nous ne pouvons pas satisfaire actuellement. J'ai donc proposé de transformer un foyer en logements pour jeunes couples. Cette modification se fera, comme je l'ai indiqué après discussion, négociations avec les parties intéressées. Cette position n'a pas varié d'un pouce.* »

Un débat sur l'avortement à l'Assemblée européenne

De notre envoyée spéciale

Luxembourg. — L'Assemblée européenne a adopté, mercredi 11 février, par 173 voix contre 101 et 24 abstentions, une résolution sur les droits des femmes proposée, après quatorze mois de travail, par la commission « ad hoc » pour les droits des femmes que présidait Mme Yvette Roudy (P.S., France). La commission avait présenté la veille son rapport préparé par Mme Hanja Maij-Weggen (parti populaire européen, Pays-Bas).

Ce texte, résultat d'un compromis entre les divers partis représentés à la commission, conclut que l'une des conditions absolues de l'amélioration de la condition féminine est la modification fondamentale de la répartition des tâches — rémunérées ou non — entre hommes et femmes. Il demande aussi que les femmes désireuses d'avorter puissent le faire dans de bonnes conditions dans leur propre pays.

Dans les cent soixante-deux pages du rapport de Mme Maij-Weggen, seules quelques-unes, au chapitre de la santé, abordaient la question de l'avortement. Dans la résolution, trois paragraphes sur cinquante-cinq traitent de ce problème, constatant la disparité des législations des Etats membres qui obligent souvent les femmes à chercher assistance dans un autre pays que le leur. Il est demandé « *d'insister auprès des Etats membres pour que des dispositions soient prises au niveau national afin de rendre superflus ces voyages qui empêchent toute assistance sociale et conduisent à une commercialisation inacceptable, et pour que toute femme en difficulté puisse être assurée d'obtenir l'assistance nécessaire dans son propre pays* ».

Dès les premières interventions, il apparaissait que ces quelques lignes seraient au centre des débats. Sur les problèmes du travail, de l'enseignement, de l'information ou de la formation des femmes, de nombreux parlementaires ne tarissaient pas d'éloges sur le sérieux du rapport de la commission. D'autres se contentaient de faire remarquer que les propositions en faveur des femmes étaient trop coûteuses ou bien qu'on se préoccupait trop peu des femmes au foyer.

Mais, pour beaucoup — principalement des hommes — le chapitre consacré à la santé se réduisait au mot avortement et était l'occasion d'un discours passionnel et d'un appel à voter contre le texte. On a ainsi entendu des membres du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens de progrès expliquer que la pratique de l'avortement était « *un retour à la barbarie* », « *le meurtre d'un petit enfant sans défense* ». Ils ont incité « *dans l'intérêt de nos femmes* » à dire non à « *ce mépris de la vie humaine* ». Selon ces parlementaires, une assemblée qui a dit non à la peine de mort ne peut dire oui à l'avortement. « *Malheureusement*, a fait remarquer Mme Roudy, *ce sont les mêmes qui, hier, étaient pour la peine de mort et qui sont aujourd'hui contre l'avortement* ».

Rares étaient ceux qui approuvaient M. Seligman (Démocrates européens, Royaume-Uni), se levant pour demander : « *Quel droit avons-nous, nous, hommes, de décider à la place des femmes si une naissance est désirée ou non ?* » A droite, parmi les hommes, seuls des libéraux et des Démocrates européens (essentiellement les conservateurs britanniques) se sont opposés à leurs collègues qu'ils ont accusés de « phallocratie » et ont soutenu la résolution en faveur des droits des femmes.

Les femmes de tous les partis ont violemment réagi contre cette « *psychose de l'avortement* » et plaidé pour « *le droit à l'autodétermination des femmes* ». « *Ce travail de quatorze mois aboutit aujourd'hui à une discussion injuste*, a indiqué Mme Mechthild von Alemann (libérale, R.F.A.). *Dans les pays qui n'ont pas de législation ou qui ont une législation insuffisante, les femmes vont avorter à l'étranger. Les hommes qui ont parlé ne voient pas ces faits là et ce que cela signifie pour les femmes. Qui, parmi vous, a parlé des femmes, des dangers qu'elles courent avec des avortements mal faits ?* »

A gauche, les membres des groupes socialiste, communiste et apparentés, soucieux d'aboutir, bien que reprochant au texte son manque d'audace, ne prenaient guère la parole, pour éviter d'envenimer la discussion. Le parti communiste français préconisait l'abstention ; le parti communiste italien déplorait « *cette occasion manquée, encore une fois, par l'Assemblée européenne* », mais décidait de voter pour le texte, avec le groupe socialiste — sauf les Irlandais — en dépit de leurs réserves sur « *ce petit pas en avant* ».

On ignore si cette résolution aura des conséquences concrètes ou si elle restera, comme d'autres, un vœu pieux. Il reste que, pour la première fois, les élus européens ont ouvertement exprimé leurs divergences sur l'avortement et qu'une majorité a reconnu aux femmes le droit d'être informées et de décider elles-mêmes de leurs maternités.

JOSYANE SAVIGNEAU.

UN DÉBAT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

« Les enfants d'Algérie ne valent pas ceux d'Italie »

De notre correspondant

Alençon. — « *Les enfants d'Algérie ne valent pas ceux d'Italie* », a déploré M. Roger Jouadé, conseiller général d'Argentan (P.C.), après le vote, à bulletin secret, de l'assemblée départementale de l'Orne, refusant, par dix-huit voix contre quinze, une subvention de 15 000 francs demandée par la fédération de l'Orne du Secours populaire en faveur des sinistrés d'El Asnam. Un premier vote à bulletin secret, à la demande du président M. Hubert d'Andigné (R.P.R.) donnait seize voix pour et seize voix contre et deux bulletins blancs. Au deuxième vote, il y a eu dix-huit contre, quinze pour et un bulletin blanc — et la subvention a été refusée.

Est-ce pour se justifier que certains conseillers généraux sont alors intervenus ? M. Guillaume de Courson, vice-président, conseiller général du canton de Theil-sur-Huisne (divers modérés favorables à la majorité) a dit : « *Jamais de subvention pour des gens qui ont tué les nôtres.* » MM. Pierre Mauger, conseiller général, maire d'Alençon (P.S.) et Pierre Lelandais, conseiller général d'Exmes (M.R.G.) ont alors quitté la salle en signe de protestation. A son retour, M. Mauger a déclaré : « *Ce vote ne nous honore pas. Je me sens beaucoup moins à l'aise dans cette assemblée devant le refus de cette aide humanitaire.* »

Interrogé vendredi soir 13 février par Télé-Normandie sur le sens de ce refus d'aide aux sinistrés d'Algérie, M. d'Andigné a déclaré qu'il n'avait pas à se prononcer sur un vote de l'assemblée départementale. A noter qu'après avoir refusé une aide aux sinistrés d'Algérie le conseil général a voté à l'unanimité une subvention de 15 000 francs aux sinistrés du sud de l'Italie.

Cette affaire survient après l'acquittement par la cour d'assises de l'Orne de l'auteur d'une tentative de meurtre contre un travailleur algérien (*le Monde* des 18 et 20 novembre 1976). M. Yves Prestavoine, trente-neuf ans, de Flers (Orne), à la suite d'une dispute, avait tiré à quatre reprises avec une carabine sur un Algérien, M. Boumedienne Boufelbja, vingt-neuf ans, qui restera paralysé à vie, la moelle épinière ayant été touchée. L'acquittement de M. Yves Prestavoine avait été applaudi par l'assistance.

Quelques jours plus tard, Mgr Henri Derouët, évêque de Sées, écrivait dans *l'Eglise dans l'Orne* : « *On nous plaint d'être Ornais (...). La vérité est que nous sommes des hommes comme les autres. Le racisme passe à l'intérieur de chacun d'entre nous...* » Et il concluait : « *Demandons à Dieu que chacun de nous sache regarder en son cœur et chercher dans sa vie les formes de racisme qu'il doit rejeter et les gestes d'ouverture et de fraternité qu'il peut offrir.* »

MARCEL VANNIER.

FAITS DIVERS

A Dublin

QUARANTE-CINQ PERSONNES TROUVENT LA MORT DANS L'INCENDIE D'UNE DISCOTHÈQUE

Dublin (A.F.P., Reuter). — Quarante-cinq personnes au moins ont été tuées et plus d'une centaine blessées dans l'incendie d'une discothèque à Dublin, le samedi 14 février.

Un concours de danse « disco » avait été organisé vendredi soir au « Stardust », un très grand établissement situé au nord de la capitale irlandaise. Deux mille personnes s'y trouvaient lorsque l'incendie a éclaté, pour la plupart des jeunes travailleurs, selon la police.

Toutes les ambulances de Dublin ont été mobilisées pour évacuer les blessés. On ignore pour l'instant les causes du sinistre. Un porte-parole de la police a toutefois déclaré que l'hypothèse d'un acte criminel était « très improbable ».

Un an après son ouverture la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy est déjà surpeuplée

Un « pourrissoir » nouvelles normes

Avec l'augmentation de la population pénale, les prisons débordent. Les anciennes comme les nouvelles ! La maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), qui a ouvert ses portes début février 1980, n'échappe pas à la règle (le Monde du 31 janvier 1980). Prévue pour accueillir cinq cent quatre-vingt-quatorze détenus — c'était l'époque des petites unités carcérales après le gigantisme de Fleury-Mérogis, — elle en comptait déjà mille deux cent cinquante-huit au 1er février de cette année. Sur les quatre cent soixante-douze cellules conçues pour recevoir un seul détenu, la plus grande partie sont maintenant occupées par trois personnes. Celles de quatre places, vingt au total, reçoivent aujourd'hui six prisonniers. La capacité maximale de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept places sera vite atteinte au rythme où vont les choses.

Mais cela ne va pas sans poser quelques problèmes, car un tel surpeuplement n'a pas été prévu par les constructeurs. Les sanitaires sont insuffisants, les canalisations d'évacuation trop petites, donc souvent obstruées : alors des déchets remontent dans les cuvettes des w.-c. De plus, en raison de certaines malfaçons, la pluie tombe dans certaines cellules ou s'infiltre dans les murs. Les jours de fortes intempéries, on a même recours au seau et à la serpillière dans cette maison d'arrêt équipée des systèmes de surveillance les plus perfectionnés (radars, caméras vidéo et barrières infrarouges). Quant à l'unique portail électrique d'entrée, il est le plus souvent en panne, obligeant ainsi la police à faire descendre les détenus des fourgons à l'extérieur des murs d'enceinte. Pour un peu, ceux-ci se trouveraient mêlés aux familles des prisonniers qui, trois après-midi par semaine, attendent à l'extérieur sans aucun abri l'heure de la visite. Cette attente peut durer plusieurs heures, car il y a souvent jusqu'à trois cent soixante-dix personnes, et le parloir ne peut accueillir tout le monde.

Une infirmière

Les architectes ont également oublié de doter les cellules d'attente, pour l'entrée des détenus, de conduites d'air. Elles sont de ce fait inutilisables. Le débit d'eau pour les prises d'incendie est, d'autre part, nettement insuffisant.

A cela s'ajoutent les difficultés nées du surpeuplement. Par exemple le manque de matériel à la cuisine, équipée seulement pour servir six cent cinquante repas. Ceux-ci arrivent le plus souvent froids dans les étages. Même problème pour la buanderie et pour les surveillants, en nombre insuffisant. A tel point que les détenus « ont pris conscience de leur très nette supériorité numérique », souligna un rapport de la commission de surveillance.

Faute de personnel, la censure du courrier (plus de mille cinq cents lettres par jour, à l'arrivée et au départ) ne peut être assurée pleinement par la standardiste qui a été chargée de cette tâche. L'administration pénitentiaire s'en plaint. Quant au personnel soignant, il est, lui aussi, trop peu nombreux. Il n'y a, en effet, qu'une seule infirmière à temps complet, bien que trois postes budgétaires aient été créés, et ce sont deux détenus qui distribuent les médicaments.

Faut-il dire encore que l'unique moniteur de sports ne permet d'assurer qu'une heure toutes les trois semaines aux prisonniers, et que, de ce fait, la direction de la maison d'arrêt a dû instaurer une deuxième promenade par jour. Est-il possible de vivre à trois dans 11,80 mètres carrés derrière des barreaux ? Les trois quarts des prisonniers sont des prévenus ; 65 % d'entre eux ont moins de trente ans.

Quand ils sont libérés, la levée d'écrou se fait souvent tard le soir. Les fourgons cellulaires arrivent entre 20 heures et 21 heures pour ceux revenant du tribunal de Versailles et entre 21 h. 30 et minuit pour ceux de Nanterre. Il est donc très fréquent, en raison de la longueur des formalités, que les détenus se retrouvent à la rue, sans un sou, alors qu'il n'y a plus aucun moyen de communication. Certains errent jusqu'au petit matin dans les rues de Bois-d'Arcy.

A peine ouverte, alors que le coût global de la construction avait été évalué, en 1980, à 105 millions de francs, cette maison d'arrêt sophistiquée, aux normes plus humaines, est devenue, elle aussi, un lieu d'entassement, un « pourrissoir » moderne. Mais où sont donc les prisons quatre étoiles dont on a tant parlé ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

POUR TRAFIC DE FAUSSES PIÈCES D'OR

Un journaliste et un artisan grenoblois écroués

De notre correspondant

Grenoble. — Le président du cercle numismatique et archéologique du Dauphiné, M. Roger Vigneron, cinquante-trois ans, journaliste à l'Agence générale d'information (agence dépendant du *Dauphiné libéré*), et un artisan maçon, M. Philippe Costanzo, quarante-neuf ans, ont été inculpés le 5 février de trafic de fausses pièces d'or et écroués. Une troisième personne, M. François Eyraud, brocanteur, qui avait acheté aux deux hommes des pièces d'or puis, s'étant rendu compte qu'il avait été escroqué, tenta de les revendre, a aussi été inculpé, mais laissé en liberté.

M. Vigneron s'était chargé en 1979, de vendre deux cents napoléons qu'il avait d'abord cru authentiques. Une soixantaine furent acquis par M. Costanzo. Lorsque les deux hommes découvrirent qu'ils avaient entre les mains de faux napoléons, ils tentèrent de les écouler. Les policiers et le magistrat instructeur recherchent actuellement les cent quarante autres pièces d'or qui ont mystérieusement disparu.

Cette affaire a suscité une réaction immédiate d'anciens militants d'extrême gauche qui avaient été pris à partie, dans les colonnes du *Dauphiné libéré*, par M. Vigneron au début des années 70. L'un d'eux, M. Michel Sigoyer, chercheur à l'Institut de recherches économiques et de planification, a été interpellé par la police dans la nuit du 7 au 8 février alors qu'il inscrivait des slogans hostiles au journaliste. Inculpé de dégradation de monument public, il a été libéré après avoir versé une caution de 3 000 F et placé sous contrôle judiciaire.

C. F.

CONDAMNÉ POUR AVOIR VIOLÉ SA FEMME

La cour d'assises de l'Isère a condamné, vendredi 13 février, nous indique notre correspondant, à huit ans de réclusion criminelle un monteur en meubles âgé de vingt-cinq ans, Didier Pongi, qui était accusé d'avoir torturé et violé sa femme.

Le 30 novembre 1978, alors qu'il venait d'apprendre que son épouse, lassée des coups reçus en quelques mois de mariage venait de demander le divorce, Didier Pongi avait décidé d'organiser une expédition punitive en compagnie d'un ami, Jean Chevallier-Chambet, déjà condamné à cinq ans de réclusion — dont un avec sursis — pour tentative de viol. Les deux hommes ont surpris Marie-Pierre, âgée de vingt-trois ans, et l'ont forcée à les accompagner. Pongi l'a lacérée de quatorze coups de coupe-moquette, puis l'a violée pendant que son complice maintenait la jeune femme au sol.

La jurisprudence habituelle considère que le viol entre époux n'est pas punissable. Cependant, l'avocat général de la cour d'assises de l'Isère M. René Truche, qui a requis une peine de dix ans de réclusion criminelle contre Pongi, a estimé que cette jurisprudence « *ne saurait s'appliquer à des agissements entièrement détachables de toutes notions de mariage et de ce que peuvent être des rapports intimes* ».

Après un procès à huis clos et quatre heures de délibéré, les jurés ont décidé que Didier Pongi serait condamné pour le viol de sa femme. Jean Chevallier-Chambet a été condamné à une peine de quatre ans de prison. Un troisième complice, qui avait conduit la voiture des deux inculpés, s'est vu infliger une peine de deux ans de prison avec sursis.

RELIGION

LES POSITIONS DE L'ARCHEVÊQUE DE VIENNE

Rencontre avec le cardinal Kœnig

UN « PRINCE DU SANG »

Il est aujourd'hui des hommes en qui revient, ou s'anticipe, l'Eglise indivise, celle du premier millénaire et sans doute du troisième. Une Eglise, d'après la chrétienté, capable de défendre en l'homme l'irréductible de la personne et, peut-être, de fonder, au feu de l'Esprit, un « divino-humanisme » où s'exprime la force créatrice de la foi. J'ai découvert, non sans émotion, un de ces hommes en la personne de l'archevêque de Vienne, Franz König, grâce au livre « l'Eglise est liberté » qu'il vient de publier en collaboration avec Yvonne Chauffin. Il y a dans ces pages comme un duel paradoxal, vivifiant. Car il a fallu toute l'impétuosité, toute la vitalité vibrante de la romancière française pour arracher un tel témoignage à cet homme discret, secret, malicieux, que l'on sent profondément pacifié, remis, par là-même effacé et fort peu désireux de parler de soi.

Ce livre nous fait comprendre ce qu'est l'Europe, une Europe qui ne se réduit nullement à l'Occident mais implique la rencontre de Rome et de Byzance, de l'Occident et de son Orient. De cette Europe intégrale et déchirée, Vienne constitue sans doute la capitale secrète. Et Franz König, aux confins de la mort, à la suite d'un accident terrible en Yougoslavie, comprit que la vocation de son Eglise locale, l'Eglise de Vienne, était justement de servir cette rencontre de l'Occident et de l'Orient chrétiens, pour que naisse un christianisme sans frontières : d'où l'Institut « Pro-Oriente », son œuvre féconde, et tant de voyages de l'archevêque dans les pays de l'Est, sans parler de son amitié avec le patriarche Athénagoras et de son rôle dans les retrouvailles entre catholicisme et orthodoxie, vers 1965.

L'homme semble porter en lui toute la culture, toute la mémoire de la vieille Europe. Adolescent, son intelligence, sa rigueur, sont décisivement ébranlées par la lecture de « la Métaphysique » d'Aristote commentée par saint Thomas : ainsi le devenir du monde n'est pas absurde, il trouve en Dieu son « premier moteur »... Mais son âme surtout fut fécondée par « le Banquet » de Platon, à travers lequel il pressentit, pour citer Dostoïevski, que « la beauté sauverait le monde », qu'elle est le nom le plus bouleversant de Dieu.

Fasciné par ce qui est autre

Franz König est chez lui aussi bien dans la culture allemande que dans la culture française (avec une prédilection pour Baudelaire), ou russe : il cite et commente Dostoïevski, et il a quelques lignes remarquables sur l'icône — « matière transfigurée qui nous fait reconnaître et aimer notre propre résurrection dans celle du Christ ». C'est un signe des temps qu'un cardinal consacre tout un chapitre du livre où s'exprime le meilleur de lui à la « Légende du Grand Inquisiteur », et pour donner raison à la critique de Dostoïevski ! C'est que l'Eglise, pour lui, n'est pas seulement un héritage, mais un choix. Dès son enfance, il apparaît fasciné par ce qui est autre, les autres langues, les autres cultures, les autres religions. Prodigieusement doué, il apprend non seulement les grandes langues du passé et du présent de l'Europe, mais l'hébreu, le sanscrit et l'ancien iranien (voulant savoir si, oui ou non, le christianisme ne serait qu'un zoroastrisme rebouilli, comme le prétendait un soi-disant érudit). Il serait devenu un autre Mircea Eliade (dont il est l'ami), et son œuvre d'historien des religions reste considérable, s'il n'était lucidement entré au service du Christ et de son Eglise. Il a des notations aiguës sur le judaïsme, sur l'islam (en 1965, il inaugura, par une conférence au Caire, le dialogue entre chrétiens et musulmans), sur le président Sadate ou le Dalaï-Lama, qu'il connaît l'un et l'autre personnellement. Sa démarche est d'abord découverte et respect de l'autre, admiration de ses valeurs dans l' « expérience de l'unité du genre humain ». Cependant, il ne tombe jamais dans le syncrétisme : pour lui, tout converge vers le Christ en qui le divin et l'humain s'unissent sans confusion ni séparation, en qui l'homme trouve l'unité mais dans « l'absolu de l'amour », c'est-à-dire l'absolu de la personne.

Cet intérêt pour la rencontre des religions s'est doublé peu à peu d'un intérêt égal pour la quête de l'homme occidental dans les divers domaines de l'incroyance. Pour Franz König, la création de beauté, l'exigence de justice et de liberté, passé un certain seuil, non seulement posent le problème du sens, mais participent mystérieusement du salut offert par le Christ. Il a lutté dès l'Anschluss, au risque de sa vie, contre le nazisme. Il a su déceler dans le socialisme originel une source évangélique : ce sont ces incroyants-là, rappelle-t-il, qui ont libéré les enfants du bagne de l'usine et non les patrons bien-pensants de l'époque...

Le champion de la liberté de conscience

Aujourd'hui il est de ceux qui transforment les droits de l'homme, d'affirmation purement humaniste, en respect du mystère irréductible de la personne, que ce mystère soit nié par le « socialisme réel » des pays de l'Est ou par les dictatures du tiers-monde.

Ce double dialogue a conduit l'archevêque de Vienne à se faire, dans l'Eglise latine, le champion de la liberté de conscience — en faveur d'abord des incroyants ! — parce qu'il pense, avec Dostoïevski, que le christianisme est la religion de la liberté : le Christ ne s'impose jamais, seul le libre amour peut le reconnaître. On sait ce que lui doit le texte élaboré par Vatican II sur la liberté religieuse...

Le livre culmine dans une admirable méditation de Franz König sur sa cathédrale, le Stephansdom, l'église Saint-Etienne, à Vienne, mi-romane, mi-baroque, à la fois concentrée et exultante, « ma belle cathédrale martyre, tant de fois ravagée, brûlée vive, blessée par les boulets turcs et les bombes de la dernière guerre, couverte du sang de plusieurs milliers de jeunes qui, en ce printemps tragique de l'Anschluss, avaient juré leur foi au Christ ». Un chrétien s'avance vers le Stephansdom où il sera sacré évêque. Tout est rythmé par le psaume de l'Introït : « Tu m'entoures de toutes parts, Tu as mis sur moi ta main... » La procession parcourt lentement le Graben et « graben veut dire creuser, je savais que je creusais ma tombe ». Ses genoux tremblent, tout à l'heure il se prosternera, on posera sur lui l'Evangile. Pour la première fois il fait, en Christ, l'expérience proprement initiatique de la mort et de la résurrection, l'expérience sacrificielle de l'autel où il se livre pour son peuple. Il ne peut détacher les yeux du tableau de Tobias Pock qui représente la lapidation de saint Etienne. Il le sait, Etienne est son nom secret, Etienne c'est lui. Depuis, il a reçu bien des pierres. On l'a traité d'aventurier, de « cardinal rouge ». Mais pour lui, être « prince de l'Eglise », c'est être « prince du sang », du sang à jamais répandu, du sang aussi dont tout évêque, tout chrétien, doit être prêt à sceller son témoignage. Et le voici témoin blessé mais victorieux et de l'Eglise et de la liberté (deux mots qui, dans la vie, se joignent moins facilement que dans un titre). Yvonne Chauffin a gagné son duel. Le livre, commencé dans une timidité un peu gauche, s'achève en forte symphonie. La dernière note est de joie.

OLIVIER CLÉMENT.

★ Cardinal König, *l'Eglise est liberté. Rencontre avec Yvonne Chauffin*. Edit. Robert Laffont, 233 pages, 55 F environ.

Droits de l'homme et liberté religieuse

(Suite de la première page.)

Par rapport à l'article 124 de la Constitution stalinienne, la nouvelle formule de 1977 marque un léger progrès, parce que — théoriquement — elle autorise la confession religieuse, ce qui sans aucun doute signifie davantage que la simple liberté de culte prévue jadis dans l'article 124. Dans cet article 52, il est question du droit à la propagande athée, alors qu'on ne donne pas aux croyants la possibilité de défendre publiquement leurs opinions. Dans la pratique, la liberté religieuse est donc réduite à la liberté de culte à l'intérieur des églises. C'est dire que ne sont autorisés ni la prédication de l'Evangile, donc la confession publique de la religion dans le domaine de la vie civile et sociale, ni l'exercice pratique de la charité envers le prochain en dehors des églises.

Et même la liberté de culte, c'est-à-dire la liberté du service divin à l'intérieur des églises, est encore très limitée. Depuis Helsinki, la marge d'action des Eglises et des communautés de croyants a, de ce point de vue, été restreinte. En Union soviétique, l'instrument radical de cette restriction est l'« ordonnance sur les associations religieuses » du présidium du Soviet suprême de la République de Russie du 23 juin 1975. L'article 17 de cette ordonnance dit qu'une communauté religieuse n'a pas le droit de fonder des caisses de secours ni d'organiser des réunions particulières pour les enfants, les femmes, pour la prière ni à d'autres fins (cours bibliques, rencontres littéraires, enseignement religieux). Dans les églises ne doivent être conservés que les livres qui servent directement au culte.

La loi prévoit que l'Etat laisse gratuitement aux « communautés religieuses » locales l'usufruit des meubles et immeubles des églises, propriété ecclésiastique nationalisée dès 1918. Par ailleurs, toute nouvelle église construite, tout séminaire nouvellement acheté, toute nouvelle icône, toute tenture provenant d'une donation, deviennent automatiquement propriété du peuple. Ainsi l'Etat s'ingère dans le domaine le plus intime des églises et des communautés religieuses.

Dans beaucoup d'« Etats socialistes », les bureaux officiels pour les affaires ecclésiastiques ont le dernier mot sur les questions internes des Eglises. Même dans un pays relativement libéral comme la Hongrie, c'est de l'agrément ou de la tacite acceptation du bureau des affaires ecclésiastiques que dépend toute implantation d'un centre pastoral de quelque importance. Sans ce bureau, dont le président, M. Imre Miklos, est membre du comité central du parti communiste hongrois, on ne peut, dans ce pays, établir ni modifier le sceau d'une paroisse, imprimer une circulaire, un bulletin, etc. Aucun secrétaire épiscopal, aucun chancelier d'un diocèse hongrois, ne peut être nommé sans l'accord de ce bureau. En toute circonstance, un chancelier et un secrétaire épiscopaux sont obligés de coopérer avec ledit bureau. Pratiquement aucun évêque ne peut faire quoi que ce soit sans que le bureau n'en ait été averti.

En Tchécoslovaquie, la situation est encore plus précaire. Datant de l'époque stalinienne, les deux lois n[os] 217 et 218 de 1948 permettent un parfait contrôle de l'Eglise par l'Etat. Les prêtres y sont assimilés à des fonctionnaires d'Etat non pas pour les droits mais pour les obligations. C'est ainsi que le § 7 de la loi 218 dispose que : « *Ne peuvent exercer l'activité de prêtre dans les communautés ecclésiastiques et religieuses que les personnes qui ont reçu l'agrément de l'Etat pour cela et qui ont prêté serment.* » Au § 2, il est dit : L'agrément officiel ne peut être accordé qu'aux prêtres « *loyaux à l'égard de l'Etat* ». En Tchécoslovaquie, les prêtres se rendent coupables d'une activité illégale quand, dans leur prédication, ils répondent à la propagande antireligieuse des mass media officiels, quand ils sont en relation avec les fidèles en dehors de l'Eglise, quand ils préparent les fidèles à recevoir les sacrements, quand ils organisent des groupes de séminaristes ou exercent une activité caritative auprès des personnes âgées.

Il y a donc, dans les Etats socialistes, une discrimination que l'on peut analyser ainsi :

1) Dans la profession, eu égard au lieu de travail, à la promotion, aux congés et aux pensions ;

2) Dans la formation, par exemple dans le mode et le degré d'instruction qui est accordée ;

3) Dans l'attribution d'un logement et dans le choix du lieu de résidence ;

4) Diffamation de certains fidèles par les *mass media* sans possibilité de réponse et de justification ; parfois aussi séparation des enfants d'avec des parents qui tiennent beaucoup à l'éducation religieuse.

Selon la loi en vigueur en Tchécoslovaquie, les parents ont le droit de laisser leurs enfants en âge de scolarité primaire participer à des cours d'instruction religieuse dans le cadre de l'enseignement scolaire. En Slovaquie, dans les années 1968-1972, presque 70 % des élèves fréquentaient les cours d'instruction religieuse. Depuis lors, le père et la mère doivent se présenter ensemble au directeur de l'école et ils sont menacés de conséquences pour leur profession ; on leur fait comprendre que l'enfant pourrait éventuellement se voir refuser l'accès aux classes supérieures s'il prend part au cours d'instruction religieuse.

L'ordonnance gouvernementale du 27 mars 1954 a supprimé, en Tchécoslovaquie, la déclaration officielle de l'appartenance confessionnelle. Toutefois, les écoles, les entreprises, les bureaux demandent toujours dans leurs formulaires et interrogatoires si l'individu « *en a terminé avec la religion* ».

Toujours en Tchécoslovaquie, un enseignant ne peut exercer sa profession que s'il a fait la déclaration suivante : « *J'adhère à l'idéologie marxiste-léniniste, je suis un athée convaincu et me déclare officiellement tel.* »

Droit et idéologie

Récapitulons : un Etat marxiste est l'Etat d'une idéologie. Le droit y est une arme idéologique dont le parti se sert comme instrument d'éducation et de formation. Ne bénéficie de la garantie du droit que ce qui n'est pas contraire aux « *intérêts fondamentaux de l'Etat* », c'est-à-dire à l'édification d'une société communiste. Les droits fondamentaux, les droits à la liberté (de la presse, ou d'opinion) ne sont garantis que dans la mesure où ils correspondent à ce but de la société marxiste. Les droits à la liberté ne sont pas considérés comme l'expression de la dignité humaine, comme des droits de l'homme, mais ils sont maintenus à seule fin que les citoyens participent activement à la réalisation de l'objectif idéologique de l'Etat, à l'édification du socialisme, et au passage progressif vers le communisme.

Dans la revue athée *Nauka i religija*, M.P. Novikov, professeur d'histoire et de théorie de l'athéisme à l'université de Moscou, a souscrit récemment à cette interprétation du concept de liberté de conscience.

Tandis que Lénine, dans son projet de décret sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1918, permettait de considérer la religion à tout le moins comme une « affaire privée » du citoyen, aujourd'hui s'est imposée depuis longtemps l'opinion formulée par le juriste soviétique Girman : « *L'Etat soviétique ne peut être indifférent face à la religion. Il est intéressé à libérer les hommes des préjugés religieux.* » L'Etat soviétique n'est donc pas seulement athée, mais anti-théiste et antireligieux.

Les droits de l'homme ont leurs lois propres. On peut les bafouer et essayer de les interpréter de différentes manières, mais ils manifestent une remarquable constance dans l'être. Ils semblent faire partie de ces lois de la vie qu'on peut violer, mais qui ont une singulière puissance de régénération. Voici les constatations que font les communautés religieuses :

1) Si la religion a perdu en nombre, en revanche, sur le plan de la qualité, elle s'est manifestement purifiée et fortifiée. Les limites imposées à la liberté religieuse par l'athéisme d'Etat ont un effet contraire à cette idéologie.

2) Le nombre des vocations sacerdotales et religieuses y est en croissance, et non seulement le nombre mais aussi la qualité des candidats. En Russie, par exemple, cela est surprenant. Les candidats viennent de tous les milieux professionnels. En Tchécoslovaquie, les personnes qui connaissent le pays et les observateurs de la situation rapportent de différents côtés que la participation des jeunes aux services et célébrations religieuses croît de manière stupéfiante. Ici encore, il est vrai de dire que la répression imposée à la liberté religieuse par l'athéisme d'Etat produisent un effet contraire.

3) Les citoyens des pays du bloc de l'Est donnent, aujourd'hui, de différentes manières à entendre qu'on peut déjà parler d'une renaissance religieuse aussi bien chez les intellectuels que dans certaines fractions de la jeunesse.

4) Dans ces pays, la propagande antireligieuse répond à la démonstration prétendument scientifique que la religion est la conséquence d'un manque de progrès, d'un défaut de connaissance scientifique et que, selon les lois de l'évolution humaine et sociale, la religion est une superstition rétrograde vouée à disparaître.

5) Dans l'opinion publique mondiale, on condamne l'intolérance sous toutes ses formes. Par suite, la lutte rétrograde menée aujourd'hui encore dans ces pays contre la religion, attire l'attention. De nos jours, nombreux sont les prix Nobel qui se déclarent croyants. Ils montrent de manière irrécusable que religion et science ne sont pas contradictoires. La liberté religieuse en tant que droit de l'homme n'est pas un vêtement qu'on peut quitter ou changer ; il fait partie de la nature de l'homme et durera donc plus que la lutte de l'athéisme.

Je ne doute pas que les dirigeants officiels du grand peuple russe trouveront bientôt une solution pragmatique face aux réalités historiques.

CARDINAL FRANZ KŒNIG.

(Les intertitres sont de la rédaction du Monde.)

ÉDUCATION

Un projet de diplôme universitaire prévoit la sélection des étudiants

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) doit examiner, lundi 16 février, un projet élaboré par le ministère des universités destiné à créer un nouveau diplôme. Il s'agirait d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) renforcées, dont trois mentions sont actuellement soumises à examen — sciences de la matière et de la vie, langues et civilisations étrangères, sciences juridiques, économiques et sociales, — et qui sanctionnerait les deux premières années d'études universitaires. Il permettrait aux futurs titulaires d'être admis en deuxième cycle d'études supérieures (licence et maîtrise) ou, selon le texte préparé par le ministère, « de pouvoir entrer directement dans la vie active ».

L'originalité de ce nouveau diplôme réside principalement dans une augmentation du nombre d'heures d'enseignement et dans la création d'une commission chargée d'examiner les candidatures. Ainsi la sélection des étudiants serait-elle officiellement instaurée.

Créé au printemps de 1973, le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) permet, par ses neuf filières, aux lycéens titulaires d'un baccalauréat, ou aux non-bacheliers après un examen de commencer leurs études à l'Université. Pluridisciplinaires avec un choix de matières dominantes, optionnelles ou libres, les DEUG offrent la possibilité d'accéder en deux ans — il est possible de redoubler une fois — au second cycle de l'enseignement supérieur.

Les cinq projets d'arrêtés et le projet de décret soumis au CNESER par le ministère des universités ont pour objet de créer un nouveau diplôme « *original* » de premier cycle qui ne remplacerait pas nécessairement tous les anciens DEUG mais viendrait s'ajouter, d'après ce que l'on peut relever dans les textes en discussion, à ceux déjà existants. Dans une brève note de présentation, les services de la sous-direction des enseignements universitaires du ministère expliquent que « *le renforcement se caractérise par une augmentation significative du nombre des heures d'enseignement. Le volume horaire est fixé à 1 200, 1 500 et 1 600 heures, selon les mentions* ». Pour les DEUG traditionnels, les deux années d'études comprennent de 700 à 1 100 heures de cours, travaux dirigés et travaux pratiques suivant les filières.

Selon le ministère, le champ des disciplines inscrites au programme a pu ainsi être « *précisé et étendu* ». Des projets d'arrêtés fixent, de manière très détaillée, la liste des enseignements obligatoires de ces deux années. La note précise que « *chacune des mentions de ce diplôme pourra donner accès de plein droit à un éventail plus large de licences. Il en résulte également que les étudiants qui ne désireront pas poursuivre leurs études supérieures au-delà de ce diplôme auront bénéficié d'une formation plus complète* ».

Une autre nouveauté de ce diplôme réside dans l'article 3 du projet d'arrêté, qui prévoit que les candidatures à une inscription doivent être soumises à une commission statuant sur dossiers. La commission, comprenant au moins quatre membres, est composée de professeurs et de maîtres-assistants désignés par le président de l'université. Elle peut se faire communiquer le dossier scolaire des candidats, et même compléter cet examen par un entretien. La décision d'admission est prise par le président de l'université sur proposition de la commission.

La durée des études est maintenue à deux ans avec possibilité d'une seule inscription supplémentaire. L'article 8 mentionne que « *l'assiduité aux cours, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire* », et l'article 9 prévoit la nomination par le président de l'université d'enseignants-conseillers, chargés de suivre les étudiants dans l'orientation et la poursuite de leurs études. En ce qui concerne le contrôle des connaissances, il est effectué « *au cours ou à la fin de chacune des années d'études, par des examens périodiques ou terminaux et par un contrôle régulier et continu* ». Le conseil de l'université est chargé de définir les modalités de ce contrôle, et le président de l'université doit désigner parmi les professeurs les membres des jurys des examens.

Trois projets d'arrêtés précisent les enseignements et matières obligatoires dans les diplômes — mention « sciences juridiques, économiques et sociales », mention « langues et civilisations étrangères », mention « sciences et matières de la vie ». Ces deux derniers diplômes comprennent des heures d'enseignement auxquelles peuvent s'ajouter des stages. — S. B.

Réduire les effectifs

Sans instaurer de véritable débat, Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, continue, à l'aide de projets, de décrets et d'arrêtés, son entreprise de modification fondamentale de l'enseignement supérieur. A l'occasion d'une réunion du CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), dont les avis ne sont que consultatifs, on apprend que le ministre des universités a préparé de nouveaux diplômes pour concurrencer, ou à terme remplacer, les anciens DEUG (diplômes d'études universitaires générales).

Sans en avancer les raisons, Mme Saunier-Seïté veut ainsi instaurer un début de sélection à l'entrée des universités en chargeant une commission d'examiner les dossiers de candidature. Quels critères retiendront les enseignants pour choisir des étudiants qui devront être assidus et donc obligatoirement, en raison de l'augmentation des horaires, non salariés ? La réponse à cette question permettrait de connaître la véritable raison de la création de ces DEUG renforcés.

Actuellement, en l'absence de toute information ou déclaration officielles, il est difficile de savoir quelle est la finalité de ces nouveaux diplômes. S'agit-il, comme le dit le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), de fournir l'armature juridique nécessaire à « une transformation générale des premiers cycles universitaires en super-lycées », qui pourraient, par la suite, être détachés de l'enseignement supérieur ? Ou bien, ces projets sont-ils une suite logique à la diminution, décidée cet été, des deuxième et troisième cycles dans les petites universités en obligeant ces établissements à ne conserver que les enseignements de premier cycle ?

De toute manière, ce projet de réforme, car il s'agit bien d'une réforme, entraîne la reconnaissance des deux notions, absentes de la loi d'orientation issue de mai 1968 et qui, jusqu'à présent, n'existaient pas officiellement dans les universités : la sélection à l'entrée est la porte ouverte vers la « vie active » après seulement deux années d'études. Une façon très simple de diminuer les effectifs étudiants.

SERGE BOLLOCH.

Le Monde

culture

MUSIQUE

Les « GURRE LIEDER » de Schoenberg dirigés par Seiji Ozawa

Privés, par la grève du métro, du principal auxiliaire de leur ponctualité, les mélomanes parisiens étaient nombreux, jeudi soir, à se rendre au concert à pied, les uns munis d'un plan, les autres d'une boussole et quelques-uns errant à l'aventure, persuadés qu'ils finiraient bien par découvrir un endroit où l'on fait de la musique. De là des erreurs qui auraient pu être fatales, si l'on ne jouait pas chaque soir à peu près la même chose partout, mais dont certaines étaient riches d'enseignement. Etonné de se retrouver au Théâtre des Champs - Elysées alors qu'il croyait aboutir à la porte Maillot, un abonné de l'Orchestre de Paris a découvert ainsi l'existence de l'Orchestre national de France et, comparant cette exécution des Gurrelieder *avec celle qu'il avait cru entendre il y a quelques années au Palais des congrès, a constaté que l'acoustique était bien meilleure avenue Montaigne.*

Quant au chef, Seiji Ozawa, et à certains solistes tels que Jessye Norman ou Siegmund Nimsgern, qu'il lui semblait avoir déjà vus « ailleurs » il était très surpris de distinguer enfin leurs traits, ce qui l'a amené à se demander si ce contact physique avec la musique et avec les interprètes, ces fortissimos qui vous prennent à la gorge et ces soupirs qui caressent l'oreille, n'étaient pas néfastes pour l'organisme, d'autant plus que les fauteuils ici ne se prêtent guère au sommeil.

Pour le reste, notre amateur, qui n'en était pas, il s'en faut de beaucoup, à sa première audition des Gurrelieder *de Schoenberg, n'a pas caché sa satisfaction.*

« James McCraker, le ténor qui incarnait le roi Waldemar, possède cette ampleur dans le grave et cet éclat dans l'aigu exigés par le rôle ; on pourrait en dire autant de Jessye Norman, et cela donne tort à ceux qui croyaient qu'elle a un peu « perdu » depuis ses débuts. Siegmund Nimsgern dans le court rôle du paysan faisait regretter que l'auteur ne lui ait réservé qu'une seule intervention ; Hanna Schwanz (la voix du ramier) est excellente, et Ian Caley n'est pas un bouffon ordinaire : il est « le » bouffon, Klaus-Narr, comme dit la partition, tant sa voix de ténor léger épouse toutes les nuances ironiques de son emploi. Enfin, William Pearson est un récitant comme on n'en voit guère · chanteur rompu à toutes les acrobaties de l'écriture contemporaine, il donne toute sa saveur au Sprechgesang (parlé-chanté) dans cette Chasse fantastique du vent d'été *qui, davantage que le grand final choral, constitue, après le* Chant du ramier, *le second sommet de la partition.*

L'Orchestre national de France, auquel se joignaient un certain nombre de musiciens supplémentaires, s'est montré sous son meilleur jour et, docile à toutes les sollicitations de Seiji Ozawa, qui dirigeait par cœur, il a donné d'une partition tantôt éblouissante tantôt trop riche d'intentions une interprétation magistrale. »

Arrivé à ce point de son dithyrambe, notre amateur, qui décidément ne craignait pas de passer pour un esprit paradoxal, se perdit dans une longue dissertation impossible à reproduire ici et à travers laquelle on pouvait comprendre qu'il avait senti, dans la première partie surtout, quelque chose d'un peu compassé, une évidence, dans la manière d'amener les paroxysmes, qui leur ôtait de la spontanéité ; mais tout laisse à penser que le malheureux était devenu, sans le savoir, un critique musical impénitent.

GÉRARD CONDÉ.

★ Ce concert est redonné ce samedi, à 20 h. 30, au Théâtre des Champs-Elysées et retransmis en direct par France-Musique.

JAZZ

PORTAL LE SOUFFLEUR

Michel Portal dit lui-même que si tous les soirs ou presque il se donne à corps perdu à cette étrange occupation qui consiste à extraire toutes sortes de sons de toutes sortes d'instruments à vent, c'est avant tout parce qu'il a besoin de souffler. De souffler pour faire sortir de lui-même la violence qui l'habite, pour exprimer l'élan obscur qui le porte. Oui, la musique de Michel Portal, c'est d'abord ce souffle formidable, ce sont ces bouffées d'air qui se bousculent (à travers sa clarinette, ses saxophones, son bandonéon), et ce don de soi, qui est comme un appel au don des autres.

Les autres, c'est le public, bien sûr. Ce sont aussi les musiciens, ses partenaires. Quand chacun se livre à fond dans l'improvisation collective, apportant sa pierre au travail de l'ensemble, apportant ce que Michel Portal appelle drôlement du « matériel », alors naît une œuvre commune, éphémère et riche, qui mêle les échos d'expériences croisées.

A la Chapelle des Lombards, si le trompettiste Kenny Wheeler est resté un peu, jeudi, sur son quant-à-soi, deux explorateurs aventureux de l'imaginaire, Jean-François Jenny-Clark à la contrebasse, Bernard Lubat à la batterie, ont, eux, répondu — et avec quelle générosité ! — à l'appel de Portal. Le premier est aussi calme que le second est démonstratif, mais ni l'un ni l'autre ne se contentent de soutenir les « souffleurs ». Ils apportent, comme dirait Portal, du « *matériel* », et du bon. Ils ne font pas les choses à demi, imposent leur présence avec force. Cette complicité active, ces échanges stimulants, confèrent à la musique du trio la saveur d'une invention sans cesse renouvelée. Car, pour Michel Portal et ses amis, souffler n'est pas jouer, mais vivre.

THOMAS FERENCZI.

★ Troisième et dernier concert ce samedi 14, à 20 h. 30, à la chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe. En duo avec Louis Sclavis mardi 17 aux Cinq jours de jazz de Grenoble.

CHARTES CULTURELLES

Les espoirs déçus de la Picardie

(Suite de la première page.)

Voilà un couplet qui s'il reflète bien la réalité risque de faire bondir les régionalistes de tous poils. Et pourtant, l'homme qui parle lucidement de sa région, M. Jean Estienne, directeur des archives départementales de la Somme, est un défenseur inconditionnel de la Picardie. Ces propos d'allégeance à Paris le mettent fort à l'aise pour dire ensuite ce qu'il pense de la non-application de la charte culturelle signée d'une façon solennelle le 22 décembre 1977 par MM. Michel d'Ornano, ministre de la culture, Jean Rochet, préfet de région, Charles Baur, président du conseil régional, Claude Ferté, président du Comité économique et social (*le Monde* du 25 décembre 1977).

Le texte paraphé en grande pompe avait fait naître beaucoup d'espoir. Mais dès le moment où il a été signé, on l'a oublié à Paris. Ainsi, la charte prévoit chaque année une réunion de concertation entre les différents partenaires et, au bout de trois ans, une réunion de bilan. Or, à ce jour, aucune réunion n'a eu lieu alors que la charte culturelle d'Alsace, par exemple, a été renégociée. La différence ? L'Alsace appartient à la majorité et la Picardie non. Mais cela n'explique pas tout. Lorsque le texte a été signé, le président régional appartenait à la majorité. Il est vrai que la ville d'Amiens, capitale de la Picardie, avait déjà un maire communiste.

L'établissement public régional, quelle que soit sa tendance dominante, a toujours accordé de l'importance aux questions culturelles. Mais il lui était difficile d'avoir une politique de concertation sans avoir quelqu'un avec qui se concerter. Les chartes lancées par M. Michel Guy sont tombées en désuétude avec ses successeurs.

Si l'on prend les différents paragraphes de la charte, il est facile de faire le point de ce qui a marché et de ce qui n'a pas marché.

Pour le patrimoine monumental, il était convenu de pratiquer une politique d'incitation et de mise en valeur des édifices. L'Etat n'a rien fait. Exemple : le château de Brutelles (Somme) a été inscrit sur la liste des monuments historiques. Mais aucun crédit n'a été débloqué pour son achat et sa restauration. L'église de Saint-Martin-au-Bois, ainsi que le château médiéval de Picquigny, tous deux dans la Somme, n'ont eu que des crédits de la région, qui a continué, d'autre part, à financer toute seule les abords des monuments historiques.

Pour la publication des résultats de l'archéologie régionale, l'Etat a attribué chaque année généreusement 20 000 F. L'achat de zones archéologiques, qui était prévu, est resté lettre morte. Le ministère de la culture n'a plus en charge l'environnement et le cadre de vie. Aussi certains achats comme celui du parc Jean-Jacques-Rousseau à Ermenonville (Oise) n'ont pas été réalisés.

Les fonds anciens des bibliothèques et archives sont dans un état lamentable, dû aux vicissitudes subies par ces documents au cours des deux dernières guerres. La charte culturelle prévoyait de procéder à une étude sérieuse des collections et d'élaborer un programme de restauration. La Picardie attend toujours.

Mieux que le Louvre

En raison de ce qu'il est convenu d'appeler la « fragilité de certains sites bâtis » comme les quartiers anciens d'Amiens, de Senlis, de Laon et aussi l'habitat spécifique de la campagne, la région devait bénéficier d'une assistance architecturale. Terme vague, mais qui n'a jamais eu le début d'un commencement de concrétisation.

La Picardie linguistique s'étend jusque dans le Hainaut belge, Tournai, Mons et Namur. Elle dépasse largement les limites de la région du programme actuelle qui englobe les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Aussi un institut du parler picard était-il inscrit dans la charte et sa place était même prévue dans le nouveau bâtiment des archives à Amiens. Mais il n'a jamais vu le jour.

Un bon point pour la bibliothèque centrale de prêts qui est en construction. En revanche, les moyens d'établir une bibliographie régionale n'ont jamais été débloqués par le gouvernement. Pour l'anecdote, citons l'espoir qui avait été mis dans l'instauration d'un prêt de livres dans les bureaux de poste. Des essais ont été tentés, mais trop timides. Ainsi, à Miraumont (Somme), les seules publications à la disposition des habitants sont un hebdomadaire et un quotidien parisiens.

Les musées de Laon, Compiègne et Boulogne possèdent à eux trois une collection de céramiques et d'antiques plus importante que celle du musée du Louvre. Sa mise en valeur reste encore à effectuer. D'ailleurs, les trésors des musées picards, qui devaient faire l'objet de nombreuses expositions, n'ont jamais bougé de leurs vitrines ou des caves et greniers où ils sont entreposés. La charte prévoyait la création d'un fonds régional d'acquisition d'œuvres d'art contemporain financé par l'établissement public régional et par l'Etat. En 1978, l'Etat a mis 200 000 francs et la région 400 000. Mais seulement un tiers du total de cette somme a été dépensé, l'E.P.R. n'ayant pas le droit d'acheter. 300 000 francs ont été réinscrits cette année par la Picardie. Mais il conviendrait peut-être de créer un organisme qui, lui, ait tout pouvoir pour négocier avec les artistes.

L'abbaye de Saint-Riquier — c'est-à-dire les locaux qui jouxtent la très belle collégiale gothique de l'ancienne Centule près d'Abbeville — est devenue un centre de congrès. C'est une réalisation intéressante, mais qui n'a rien à voir avec le musée agraire envisagé, qui devait partir du néolithique pour arriver au machinisme agricole actuel en passant par l'époque gallo-romaine. Les témoins de toutes les époques de la Picardie agricole ne manquent pourtant pas pour faire dans ce domaine quelque chose d'original.

D'autres projets, notamment en ce qui concerne la musique, n'ont été qu'imparfaitement réalisés.

Enfin, un soutien de la vie associative était inscrit dans les textes, et notamment de l'Association pour le développement culturel en Picardie (A.D.C.P.), qui avait été chargée d'élaborer un plan culturel régional, de créer un parc naturel (aide en matériel aux différents organismes qui en font la demande) et d'organiser le festival des cathédrales. L'établissement public régional a donné à l'A.D.C.P. des moyens importants : une centaine de sociétés musicales et chorales ont été équipées. Le parc culturel fonctionne et le plan culturel existe. Mais l'A.D.C.P. est au bord de la faillite, parce que, statutairement, la région ne peut pas lui voter de crédits de fonctionnement (pourtant, c'est ce qui se fait dans le Nord-Pas-de-Calais et l'administration ferme les yeux). Ces crédits sont donc fournis par les départements, mais cela ne vas pas très loin (150 000 F en 1980). Quant à l'Etat, il ne donne plus rien depuis 1979. En 1977 il avait versé 50 000 F et en 1978 100 000 F.

Ce désengagement de l'Etat n'est-il pas contraire à une action culturelle qui ne devrait pas être politique ?

En tout cas, nombreux sont ceux qui comme M. Jean Estienne, ressentent un sentiment de paternité frustrée, déception à la mesure des espoirs qu'ils avaient mis dans un texte dont ils n'avaient au départ aucune raison de penser qu'il resterait enfoui dans un tiroir.

MICHEL CU[illegible]

FORMES

Entre le silence et le cri

J'aime les dessins de sculpteurs. Les bons dessins des bons sculpteurs, s'entend. Aussi spécifiques que les dessins de peintres, et aussi différents. On fait des croquis préparatoires, qu'on s'appelle Rodin, Henri Laurens ou Dodeigne, et puis on se laisse prendre au jeu. Les grands nus féminins de Cornélis Zitman (1) sont des œuvres achevées, autonomes, d'une plénitude de formes modelées ou modulées d'un fusain léger et sensuel. On caresse du regard celles de *la Fiancée hollandaise* — discret rappel de la patrie « désertée » — et de ses sœurs, surprises dans toutes leurs attitudes et transportées hors du temps. Rien n'y est de trop et rien n'y manque. Tout le superflu, tout ce qu'un vain peuple prend pour l'essentiel, est gommé, suggéré, au profit d'une présence mystérieuse exprimée par les moyens les plus simples.

Si j'insiste sur les dessins plutôt que sur la sculpture, c'est parce que pour nous ils sont neufs. Les sculptures, on *les avait déjà vues, en bonne partie du moins. On peut les voir encore.* Masques extraordinairement typés d'une parenté d'idoles, dont on retrouve les traits chez ces femmes issues du croisement d'un sang noir et d'un sang indien, rencontrées aux Caraïbes ou au Venezuela où Zitman s'est enraciné, à la fois transfigurées et réalistes — d'un réalisme qui n'a pas peur de s'étendre aux accessoires, sièges, vélos, lits doublement métalliques, le bronze supplantant le fer — et où la tradition sert d'assise à l'audace.

Maintenant parlons peinture. Elles ont disparu les traces d'hésitation qui pouvaient subsister, témoins d'une recherche obstinée, sur les toiles antérieures de Reimpré. Le voici qui fait montre d'une autorité sans réplique dans l'équilibre de ses compositions et la distribution de ses couleurs (2). Or, ce miroir tourné vers le dedans n'est encore que l'envers du décor. Il faudrait passer outre, aussi plaisant soit-il, s'il n'était pas le reflet d'une sombre ardeur particulièrement intense, et qui voudrait éclater. En vain : la violence est maîtrisée, sublimée, transmuée, fermement maintenue en des encadrements (peints) ou par des barrières inflexibles. Un seuil aux tonalités plus vives arrête l'expansion d'un espace gris où germent déjà les floraisons sous-jacentes. Reimpré est coutumier de ces plages monochromes : une grise encore, d'un gris bleuté, celle-là, une rouge, un peu « ketchup », une bleue, une jaune... Et que dire des noires, trouées de braises incandescentes ou partiellement bordées de lisérés de verdure ! Rien de plus lumineux que ces mers de bitume. Reimpré se complaît pourtant dans un monde éclairé d'un jour mat et où tout semble à sa place.

Passons à un autre aspect de la peinture « sans sujet ». Qu'était devenu Augusto Barros, le Barros des subtiles temperas exposées à la Fondation Gulbenkian en 1974 ? Demeuré fidèle aux tonalités assourdies d'une palette volontairement pauvre, toujours aussi présentes — les gris, les bleus délavés, les ocres, — il s'est libéré, semble-t-il, de l'excès de raffinement d'autrefois, dont nul ne se plaignait d'ailleurs (3). C'est maintenant que la toile succède au papier, plus largement et vigoureusement construit — souvenons-nous qu'il fut l'ami de Poliakoff. Et l'atmosphère de rêve, ou pour parler plus simplement la poésie, subsiste, avec ses allusions aux êtres et aux lieux aimés. Ses « hommages » à San Lazzaro, à Man Ray, à Marino Marini (*le Cheval de Marino* éclatant de blancheur sur fond bleu gentiane) sont autant de tributs payés à l'amitié, et parfois à la musique (*Izolda, Tristan*). Un point rouge avive *Anté*, toile de transition entre l'ancienne manière et la nouvelle, volumes circulaires bistre et ocre s'interpénétrant.

Il y a des expressionnistes à *Paris. Ils ne sont pas tous Français, mais tous* ceux qu'a rassemblés « le Roi des Aulnes » (4) vivent et travaillent sur les rives de la Seine. Il paraît naturel qu'une *Librairie de langue allemande* accueille des peintres pouvant être rattachés à un mouvement originaire, pour une bonne part, d'outre-Rhin. Certes, chacun tente d'exorciser ses propres démons, que ce soit Michel Aubert, Christoforou, Lindström, Pierrakos, Maurice Rocher ou Salles, mais une parenté évidente justifie la coexistence de leurs œuvres au choix assez restreint pour n'admettre aucun déchet. Selon l'un d'eux (M.A.) elles répercutent le cri d'épouvante poussé par le nouveau-né expulsé tout sanglant dans un monde sans pardon : « Cette peur, il faut l'extirper de ses ténèbres, lui donner un visage. »

JEAN-MARIE DUNCYER.

(1) Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob.

(2) Nane Stern, 25, avenue de Tourville.

(3) Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi.

(4) Le Roi des Aulnes, 159 bis, boulevard du Montparnasse.

PRESSE

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE « LIBÉRATION » PRÉSENTE SA DÉMISSION

L'équipe de direction du quotidien « Libération » — composée de Mmes Zina Rouabah et Blandine Jeanson, de MM. Serge July et Jean-Louis Peninou — a décidé de présenter sa démission, au cours d'une assemblée générale des collaborateurs du journal, convoquée pour le samedi 21 février.

Rappelons que, en mars et novembre 1980, des assemblées générales des collaborateurs du quotidien avaient reflété au moins deux conceptions de cette organisation interne et des structures hiérarchiques. Les quatre membres composant l'équipe de direction, qui offrent aujourd'hui leur démission, avaient été reconduits à la tête de « Libération » à l'issue des débats de l'assemblée de novembre.

La direction s'est refusée à toute déclaration motivant sa décision, réservant ses explications aux collaborateurs du journal.

Une note de la direction, affichée dans les locaux du quotidien, lève cependant le voile sur l'enjeu du débat de l'assemblée du 21 février :

« Le système autogestionnaire s'est dégradé, y lit-on, rendant le rôle de la direction inopérant et caduc. » Dénonçant plus loin un « pseudo-consensus », qui ne conduirait qu'à la paralysie du système, la direction affirme que, après six ans d'existence, « Libération » doit s'ouvrir vers de nouveaux secteurs », ce qui suppose, selon la direction, des structures mieux adaptées à ce projet d'expansion.

Notons que le capital de « Libération » est détenu par quatorze actionnaires.

Europe 1 sera-t-il « couplé » avec « le Journal du dimanche » ?

Europe 1 nourrit de sérieux projets vis-à-vis du *Journal du dimanche*, quotidien du septième jour édité par une filiale de Hachette, la SOGIDE. C'est là un nouveau prolongement de la prise de contrôle, par Matra, du groupe Hachette, en décembre 1980, en même temps qu'un retour en arrière : il y a deux ans en effet, Europe 1 et Hachette s'étaient associés pour l'exploitation du *Journal du dimanche*, puis la station radiophonique avait renoncé.

Une nouvelle maquette du *Journal du dimanche*, faite à l'initiative de M. Jean-Luc Lagardère, directeur délégué d'Europe 1, est actuellement à l'étude.

M. Etienne Mougeotte, directeur de l'information à Europe 1, assisterait bientôt, plusieurs fois par semaine, à la confection du *Journal du dimanche*. Enfin, dès la fin mars, la rédaction du *Journal du dimanche* devrait s'installer dans les locaux d'Europe 1, rue François-Ier.

Saisis de ces informations, la rédaction (une trentaine de salariés permanents) et le personnel du *Journal du dimanche*, réunis vendredi 13 février en assemblée générale, ont adopté une motion qui déclare :

« *Entre une direction qui ne semble plus disposer de tous les pouvoirs et de nouveaux dirigeants connus seulement par rumeurs et bruits de couloirs, la rédaction et le personnel du* Journal du dimanche *constatent aujourd'hui l'absence d'interlocuteurs qualifiés pour répondre aux nombreuses questions qu'ils se posent. (...)*

» *Les collaborateurs du* Journal du dimanche *ne sont pas a priori hostiles aux efforts de relance et de promotion du journal que pourrait effectuer Europe 1. Mais ils n'en sont pas moins inquiets devant les bouleversements d'envergure qui se préparent dans l'ombre.*

» *Force est malheureusement de constater, une fois de plus, que l'équipe du* Journal du dimanche *n'est ni consultée ni même informée totalement des nouvelles orientations du journal. Une nouvelle fois, la rédaction et le personnel du* Journal du dimanche *sont donc mis devant le fait accompli. (...)*

» *Dans la valse des directeurs qui se déroule depuis deux ans, l'essentiel a toujours été sauvegardé. La rédaction et le personnel du* Journal du dimanche *veulent croire que les futurs dirigeants n'oseront pas, eux non plus, porter atteinte à une équipe qui, face aux épreuves, n'a jamais démérité... »*

Depuis novembre 1979, le *Journal du dimanche* a pour directeur général M. Jean Farran, ancien directeur d'antenne à R.T.L. Il assume depuis trois mois également la rédaction en chef.

Avant l'arrivée de Matra, on sait que le groupe Hachette avait manifesté le désir de vendre le *Journal du dimanche*, qui accuserait un déficit de 10 millions de francs par an malgré un tirage de plus de 300 000 exemplaires. M. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. du *Progrès*, de Lyon, avait même obtenu une promesse de vente, au cours de l'été 1980, qui n'a pas été ratifiée par le conseil d'administration de la SODIGE. Un procès a suivi...

Si le projet d'osmose entre Europe 1 et *le Journal du dimanche* aboutit — on le saura avant un mois — il sera à l'image des modèles de « couplage » radio-presse écrite qu'on trouve aux Etats-Unis. — C. D.

● « *Combat socialiste* », le quotidien du parti socialiste, dont la sortie avait été annoncée pour le mardi 17 février, fera paraître son premier numéro le mardi 24 février. Ce report est dû « à un retard dans l'acheminement du matériel de fabrication ». Ce quotidien du soir paraîtra cinq jours par semaine, du lundi au vendredi. Il sera tiré sur seize pages, format tabloïd.

CINÉMA

« Le Lycée des cancres » d'Allan Arkush

Le meilleur groupe de rock'n roll du monde est dans la ville. Il n'en faut pas plus pour mettre tout le lycée en émoi. Mais la directrice, une femme terriblement autoritaire et paranoïaque, veille et mettra tout en œuvre pour préserver ses sujets de la déchéance, allant jusqu'à brûler les disques des Ramones en place publique.

C'est, hélas ! compter sans la malice des élèves dévoyés, qui, soutenus par leur professeur de musique et stimulés par les Ramones, iront voir le groupe sur scène et tiendront le siège de leur lycée. La directrice bafouée, le rock'n roll vaincra. Un peu débile, mais souvent drôle, « le Lycée des cancres » (« Rock'n Roll High School »), sur fond d'électricité sauvage et de rock urbain, vaut en tout cas la plupart des films français qui ont été faits sur l'univers adolescent. En outre, derrière cette gentille loufoquerie, la question reste posée : le rock'n roll rend-il sourd ?

A. W.

★ Voir les films nouveaux.

■ La présentation à New-York de « Napoléon », d'Abel Gance (« le Monde » du 3 février), a remporté un tel succès que le Centre pour le cinéma de New-York montrera, les 17 et 18 mars, « J'accuse » et deux courts métrages d'Abel Gance.

■ Le chef autrichien Ralf Weikert vient d'être choisi comme directeur général de la musique à Salzbourg et comme chef de l'Orchestre du Mozarteum. Il prendra ses fonctions en septembre 1981.

■ Claude Gaultier remplacera, à partir du 1er septembre 1981, comme directeur adjoint de l'Orchestre de Lyon, auprès de Serge Baudo, Sylvain Cambreling, appelé à prendre la direction de l'Orchestre du Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles.

■ Un numéro important des « Cahiers de l'animation musicale » (n° 17) est consacré au jazz, avec, au sommaire : une partie exhaustive sur l'enseignement du jazz en France, des entretiens avec Jef Gilson et André Hodeir, un guide complet des livres et revues, lieux et associations.

★ 55, rue de Varenne, 75007 Paris.

■ L'Académie des beaux-arts vient de créer le prix Frédéric et Jean de Vernon, de 10 000 francs, destiné à un artiste médailleur français, âgé de quarante ans au plus au 31 décembre 1981. Sujet : maquette d'une médaille célébrant le deuxième millénaire de la mort de Virgile. Renseignements à demander par écrit à l'Académie, 23, quai de Conti, 75006 Paris.

■ Le poète italien Leonardo Sinisgalli, qui vient de mourir à Rome à l'âge de soixante-treize ans, était connu dans son pays pour avoir intégré ses connaissances de physique à son goût poétique.

[Ami d'Enrico Fermi, prix Nobel de physique, lié à Giuseppe Ungaretti, il avait subi l'influence de l'hermétisme et publié des recueils de poèmes (« Cahiers de géométrie », (1935), « J'ai vu la muse » (1943), « la Vieille Vigne » (1952), etc.).

Il avait fondé en 1953 une revue, « la Civilisation des machines », qui unissait culture humaniste et culture scientifique, puis était devenu un spécialiste de « publicité artistique » travaillant notamment pour l'ENI et Alitalia.]

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

FESTIVAL DE MARIONNETTES : Petit T.E.P. (797-96-06) (sam. et dim., 20 h. 30).
MADEMOISELLE JULIE : Centre culturel suédois (271-82-20) (sam. et dim., 20 h. 30).
ARMANCE : Studio d'Ivry (672-28-06) (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
LA VOITURE : Chez Georges (326-79-15) (sam., 20 h.).
HISTOIRE DE LA FORET VIENNOISE : Théâtre de la Commune à Aubervilliers (823-16-16) (sam., 20 h. 15 ; dim., 17 h.).

Samedi 14 - Dimanche 15 février

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : Lieder Quartet (Brahms) (dim., 18 h. 30).
Comédie-Française (296-10-20) : le Bourgeois Gentilhomme (sam., 20 h. 30) ; les Caprices de Marianne ; l'Epreuve (dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Chaillot (727-81-15) : le Fleuve rouge (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Salle Gémier : la Jeune Homme (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Odéon (325-70-32) : Caligula (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
T.E.P. (797-96-06) : les Serments indiscrets (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) ; films : Du rififi chez les hommes, le Trésor de la Sierra Madre (sam., 14 h. 30).
Petit T.E.P. (797-96-06) : Théâtre Drak (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Centre Pompidou (277-12-33), cinéma : films en liaison avec l'exposition « les Réalismes » (sam. et dim., 15 h.) ; cinéma expérimental G. Fihman (sam. et dim., 19 h.).
Carré Silvia Monfort (531-28-34 : Cirque Grüss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 30).
Théâtre de la Ville (274-11-24) : Isabel et Angel Parra et Patricio Castillo (sam., 18 h. 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : Louise (sam., 19 h. 30 ; dim., 14 h.).

Les autres salles

Aire Libre (322-70-78) : la Bande dessinée (sam., 20 h. 45) ; Falligan's Visions (sam., 21 h. 45).
Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h. et 20 h. 30).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Athénée (742-67-27) : Cher menteur (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : Festival international du théâtre gestuel et du théâtre clownesque : Moving Being (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30) ; le Tarot (sam., 22 h. ; dim., 17 h. 30). — Epée de Bois (808-39-74) : Hernani (sam., 16 h. et 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Cité internationale universitaire (589-38-69) : Resserre : le personnage combattant (sam., 20 h. 30) ; Galerie : les Tables tournantes (sam., 20 h. 30). — Grand Théâtre, les Fiancées de K ou l'Eternel Masculin (sam., 21 h.).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-27-21) : Madame est sortie (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. 30).
Comédie italienne (321-22-22) : les Malheurs de Pantalon (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Comédie de Paris (281-00-11) : les Fol's (sam., 20 h. 30).
Daunou (261-69-14) : Et ta sœur ! (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Edouard-VII (742-57-49) : Deburau (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Espace Marais (271-10-19) : Woody Folies (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Essaïon (278-46-42), I : la Vie en douce (sam., 21 h.) ; II : la Faille (sam., 20 h. 30) ; Est-ce que les fous jouent-ils (sam., 21 h. 30).
Fondation Deutsch de La Meurthe (236-54-39) : Morte à Yonville (sam., 18 h. 30) ; Brandon, Fourbon et Cie (sam., 21 h.).
Forum des Halles (297-53-47) : Sol (sam., 20 h. 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Dimitri clown (sam., 20 h.) ; Elle voit des nains partout (sam., 22 h. ; dim., 20 h. 15).
Grand Hall Montorgueil (331-55-31) : Diaboliquement vôtre (sam., 20 h.).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
Le Lierre (589-59-84) : Œdipe roi (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Lucernaire (544-57-34), II : Jacques a dit (sam., 18 h. 30) ; Jeux et Fatras (sam., 20 h. 30) ; Pardon M. Prévert (sam., 22 h. 15). — I : Compartiment non fumeurs (sam., 18 h. 30) ; Molly Bloom (sam., 20 h. 30) ; l'Inconciliabule (sam., 22 h. 15). — III : Parlons français (sam., 18 h. 15).
Madeleine (265-07-09) : Siegfried (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.) ; F. Chopin (sam., 18 h.).
Marigny (256-04-41), Salle Gabriel (255-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15 et 21 h. 15).
Moderne (874-10-75) : le Rêveur (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Montparnasse (320-89-90), I : Exercices de style (sam., 17 h. 30 et 21 h. ; dim., 15 h.) ; l'Evangile selon saint Marc (dim., 17 h. 30). — II : Ai-je dit que je suis bossu ? (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.) ; la Guerre des petites étoiles (sam., 22 h. ; dim., 17 h. 30).
Nouveautés (770-72-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h. ; dim., 16 h. et 19 h.).
Œuvre (874-42-52) : Un habit pour l'hiver (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Plaisance (320-00-06) : Des oiseaux par les yeux (sam., 21 h.).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : le Butin (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Potinière (261-44-16) : Elephant Man (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
La Roquette (805-78-51) : Charcuterie fine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
T.A.L.-Théâtre d'Essai (274-11-51) : l'Ecume des jours (sam., 18 h. et 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre-Atelier (277-31-85) : l'Evangile selon Barabas (sam., 20 h. ; dim., 15 h.).
Théâtre 18 (236-47-47) : Dieu (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Y'en a marre (sam., 20 h. 30) ; Camisoles Blues (sam., 21 h. 45).
Théâtre du Marais (278-03-53) : le Pique-Assiette (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Sous le dernier pin (sam., 20 h. 30) ; Peau d'âme (sam., 22 h.).
Théâtre Noir (797-85-14) : Gouverneurs de la rosée (sam. et dim., 20 h. 30).
Théâtre de la Plaine (842-32-25) : le Prince travesti (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : Rosmerholm (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Sagur (797-03-39) : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 45).
Théâtre Saint-Georges (878-74-37) : la Culotte d'une jeune femme pauvre (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 18 h. 30 et 20 h. 30).
Théâtre 13 (627-36-20) : la Belle Sarrasine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Tristan-Bernard (522-08-40) : Fils de personne (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : le Testament du Père Leleu (sam., 20 h. 30) ; Des phantasmes dans le caviar (21 h. 30) ; la Revanche de Nana (sam., 22 h. 30).
Au lapin agile (606-85-87) : La bohème qui chante (sam. et dim., 21 h.).
Blancs-Manteaux (887-16-70), I : Areuh = MC 2 (sam. et dim., 20 h. 15) ; A. Valardy (sam. et dim., 21 h. 30). — II : Tribulations sexuelles à Chicago (sam. et dim., 20 h. 15) ; Poulet frites (sam. et dim., 21 h. 30) ; Refrains (sam. et dim., 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; Sueur, cravate et tricot de peau (sam., 21 h. 30. — II : la Chambre infernale (sam., 23 h.).
Café de la Gare (278-52-51) : le Grande Vide sanitaire (sam., 20 h. 30).
Le Connétable (277-41-40) : le Grand Ecart (sam., 20 h. 30) ; M. Fanon (sam., 23 h.).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30).
Cour des Miracles (548-85-60) : P. Rapsat (sam., 20 h. 15) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 15) ; G. Tazartes (sam., 22 h. 15).
Croq'Diamants (272-20-06) : A propos... et Popof ? (sam., 20 h. 30) ; Diable, une femme ! (sam., 22 h.).
Débarcadère (607-79-39) : A. Cuniot (sam., 21 h. 30).
L'Ecume (542-71-16) : M. Reverdy (sam., 20 h. 30) ; C. Nicolas (sam., 22 h.).
Fanal : La chasse est ouverte (sam., 20 h.) ; le Président (sam., 21 h. 15).
Lucernaire (544-57-34) : Mille et Une Recettes pour devenir maître du monde (sam., 22 h. 30).
Maison de Verlaine (326-39-15) : J.-P. Reginal (sam. et dim., 22 h.).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; le Concerto déconcertant (sam., 22 h. 15) ; II : Des bigoudis à l'intérieur de la tête (sam. et dim., 19 h. 45) ; Cœur à deux (sam. et dim., 21 h.) ; Suzanne ouvre-moi (sam. et dim., 22 h. 15).
Pied-Bleu (285-32-16) : Nous on aime (sam., 21 h.) ; D. Raquillet (sam., 23 h.).
Le Point-Virgule (728-67-03) : Tranches de vie (sam., 20 h. 30) ; J.-M. Cornille (sam., 21 h. 30) ; B. Garcin (sam., 22 h. 45).
La Soupape (278-27-54) : la Raison du meilleur (sam., 20 h.).
Sélénite (354-53-14) : Racontez-moi votre enfance (sam. et dim., 20 h. 15) ; Génération Hollywood (sam. et dim., 21 h. 30). — II : Fico (sam., 21 h. 30).
Le Splendid (887-33-82) : le Troisième Jumeau (sam. et dim., 22 h.).
La Tanière (337-74-39), I : F. Hatier (sam., 20 h. 45) ; J. Barthes (sam., 22 h. 30). — II : Clotilde et G. Quittot (sam., 20 h. 45 ; dim., 18 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Un polichinelle dans le tiroir (sam., 20 h. 30) ; Ma vie est un navet (sam., 21 h. 30) ; Pascal Chevalier (sam., 23 h. 30).
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69) : Madame le Président (sam., 20 h. 30) ; Bonjour les monstres (sam., 21 h. 30) ; l'Amour en visite (sam., 22 h. 30).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept Ans de ball... bye bye (sam. et dim., 21 h.).
Deux Anes (606-10-26) : Quand les ânes voteront (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : J.-L. Debattice (sam., 23 h.).
Bobino (322-74-84) : G. Bedos (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Espace Gaîté (325-95-94) : Pierre Eliane (sam., 20 h. 15 ; dim., 17 h.). Riou, Pouchain (sam., 22 h. ; dim., 20 h. 15).
Gymnase (246-79-79) : Coluche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Olympia (742-25-49) : Claude Nougaro (sam. et dim., 21 h.).
Palais des Congrès (758-21-34) : Serge Lama (sam., 21 h. ; dim., 17 h.) ; C. Goya (sam., 14 h. ; dim., 10 h. 30).
Palais des Glaces (607-49-93) : Anne Sylvestre (sam., 20 h. 30).
Palais des Sports (828-40-48) : le Cirque de Moscou (sam., 20 h 45) ; sam. et dim., 14 h. 15 et 17 h 30).
Petite Roquette (805-78-51) : Marianne Sergent (sam., 20 h. 30).
Studio Bertrand (783-64-66) : Gotan (sam., 20 h. 30 et dim., 18 h.).
Théâtre de la Bruyère (874-76-99) : Popeck (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 45).

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50) : la Route fleurie (sam., 14 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

La danse

Plaisance (320-00-06) : Pierre du Villard (sam., 18 h. 30).
C.I.S.P. (343-19-01) : Ballet Malambo Latino (dim., 15 h.).

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre national de France, dir. S. Ozawa ; Chœurs, dir. J. Jouineau (Schoenberg) (sam., 20 h. 30).
Salle Gaveau : Musikverein Quartette de Vienne (Haydn, Beethoven, Smetana) (sam., 17 h.).
Radio-France, Grand Auditorium : K. et M. Labèque, D. Varsy, J.-F. Heisser, D. Lively, A. Planes, F.-J. Thiollier, G. Pludermacher (Mahler) ; P. Amoyal, G. Caussé, F. Lodéon, A. Planes (Lekeu) (sam., 17 h.) ; L. Laskine, M. Nordmann, J. Di Donato, J.-F. Heisser (Petrini, Weber, Thomas, Brahms) (dim., 10 h. 55). — Studio 106 : Cl. Bernard, Cl. Giardelli, F. Langellé (Corelli, Rameau, Corette, Eccles, Buxtehude) (sam., 18 h. 30).
Eglise Saint-Merri : P. Moragues, L. Choron (Brahms, Poulenc, Saint-Saëns, Schumann) (sam., 21 h.) ; S. Chérrier, J.-M. Cottet (Beethoven, Mendelssohn, Bartok, Jolivet, Schumann, Debussy, Varese) (dim., 16 h.).
Lucernaire : A. Manso (sam., 19 h. 30) ; C. Gautier, D. Levaillant (à p. de F. Liszt) (sam., 21 h.).
Conciergerie : la Grande Ecurie et la chambre du roy, dir. et sol., Bl. Verlet (Bach) (dim., 17 h. 30).
Notre-Dame de Paris : J.-B. Courtois (Alain, Langlais) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Quatuor Tetracor (dim., 17 h).
Salle Cortot : G. Pontié, G. Portanier, D. Baldwin (Strauss, Mozart, Schubert, Saint-Saëns, Rachmaninov) (dim., 14 h. 30).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : A. Bedois, C. Wells (musique italienne et musique anglaise du dix-septième siècle) (dim., 17 h. 45).

Jazz, pop, rock, folk

Bibliothèque municipale du onzième (371-71-16) : C. Gladkowski (sam., 15 h.).
Brasserie Bofinger (272-87-82) : J.-P. Celea, Couturier, F. Jeanneau (sam., 22 h.).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : G. Colliers London All's Stars (sam. et dim., 21 h. 30).
Cardinal Paf (272-62-05) : Eddy Louiss (sam. et dim., 21 h. 30).
Dreher (233-48-44) : Longineu Parsons Quintet (sam. et dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-00) : Spectrum (sam., 21 h.) ; Toure Kunda (dim., 18 h.).
Espace Marais (271-10-19) : Axolotl (dim., 18 h. 30).
Gibus (700-78-88) : Deviation (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Ici Paris (sam., 23 h.).
Nouvelle Chapelle des Lombards (357-24-24) : M. Portal (sam., 20 h. 30).
Petit Journal (326-28-59) : Swing Six (sam., 21 h. 30).
Point Virgule (278-67-03) : Duo François-Jacquet (dim., 20 h. 30).
Petit Opportun (236-01-36) : P. Artereau, O. Hutman, M. Michel, E. Dervieu (sam. et dim., 23 h.).
Slow Club (233-84-30) : les Barbecues (sam., 21 h. 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : Siegfried Kessler (dim., 20 h. 30).
La Vieille Grille (707-60-93) : Morigane (dim., 17 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h. : le Narcisse noir, de M. Powell et E. Pressburger ; 17 h. : The Elusive Pimpernel, de M. Powell et E. Pressburger ; 19 h. : le Mouron rouge, d'H. Young ; 21 h. : 1789, un film du Théâtre du Soleil (sam.).
15 h. : The Small Back Room, de M. Powell et E. Pressburger ; 17 h. : The End of the River, de D. Twist ; 19 h. : Rome-Express, de W. Forde ; 21 h. : le Petit Soldat, de J.-L. Godard (dim.).
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : les Amants du Tage, d'H. Verneuil ; 17 h. : Traqué par Scotland Yard ; 19 h. : l'Année du lapin, de R. Jarva ; 21 h. : Oh ; Rosalinda ! de M. Powell et E. Pressburger (sam.).
15 h. : Topaze, de M. Pagnol ; 17 h. : Ce sacré Z'héros, de J. Boulting ; 19 h. : la Valse des corbeaux, de M. Lehmuskallio ; 21 h. : Lune de miel, de M. Powell (dim.).

Les exclusivités

AC/DC (Fr.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ALTRA DONNA (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
L'AUBE DES DAMNES (Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
BIENVENUE M. CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
THE BLUE BROTHERS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44), Montparnos, 14e (327-52-37), Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Paris, 8e (359-53-99), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BRUBAKER (A., v.o.) (*) : UGC Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), UGC Opéra, 2e (261-50-32), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), UGC Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32), Normandie, 8e (359-41-18), Maxéville, 9e (770-72-86), Miramar, 14e (320-89-52)
CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
C'EST LA VIE (Fr.) : Forum-Cité, 1er (297-53-74).
LE CHASSEUR (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), Paramount-Montparnasse, 14e (320-89-90).
CLARA ET LES CHICS TYPES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40), Marignan, 8e (359-92-82), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol.) (v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES CHIENS DE GUERRE (A.), v.o : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Max Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA COCCINELLE A MEXICO (A.), v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE DERNIER METRO (Fr.) Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Quintette 5e (354-35-40) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Berlitz, 2e (742-60-33)
DON GIOVANNI (Fr.-It.), v. it. : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA FAIM DU MONDE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
FAME (A.) v.o : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
FLASH GORDON (A.), v.o. : Ambassade, 8e (359-49-34) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) : France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (329-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17)
LES FOURBERIES DE SCAPIN (Fr.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), mat. ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48), mat ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), mat.
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
GLORIA (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
GOSSES DE TOKYO (Jap., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18)
HARLEQUIN (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45)
HISTOIRE D'ADRIEN (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46)
HURLEMENTS (A., v.o.) (**) : U G C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
INSPECTEUR LA BAVURE (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-49-34) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
JE VOUS AIME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Colisée, 8e (359-29-46)
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; George-V 8e (562-41-46) — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55)
LE LAGON BLEU (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Helder, 9e (770-11-24), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Secrétan, 19e (206-71-33)
MASOCH (It v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (634-13-26), Monte-Carlo, 8e (225-09-83) : v.f. Français, 9e (770-33-88).
LE MIROIR SE BRISA (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97). Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-64-44), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.). Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
NICK'S MOVIES (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA NUIT DE LA METAMORPHOSE (Youg.) (*), v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70)
NUMEROS ZERO (Fr.) : Forum-Ciné, 1er (297-53-74), Olympic, 14e (542-67-42).
L'OR DANS LA MONTAGNE (It., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
OUBLIER VENISE (It., v.o) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA PROVINCIALE (Fr.-Suis.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Pagode, 7e (705-12-15), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88), Athéna, 12e (343-07-48), Parnassiens, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PSY (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
REACTION EN CHAINE (Austr., v.o.) : Parnassien, 14e (329-83-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suisse) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SHINING (A., v.o.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
STARDUST MEMORIES (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
SUPERMAN II (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.o./v.f. : Calypso, 17e (380-30-11), H. sp. — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SURDOUES DE LA PREMIERE COMPAGNIE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64)
LA TERRASSE (It., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TROIS GOSSES ET UN CHIEN (Tch., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) mat.
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
UN DROLE DE FLIC (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
UNE ROBE NOIRE POUR UN TUEUR (Fr.) : Bretagne 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (246-66-44), Mistral, 14e (532-52-43).
UN ETRANGE VOYAGE (Fr.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44) 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Murat, 16e (651-99-75).
UN MAUVAIS FILS (Fr) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40)
VACANCES ROYALES (Fr.) Forum-Ciné, 1er (297-53-74) Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
LA VIE DE BRIAN (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
VIENS CHEZ MOI, J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Hautefeuille, 6e (633-79-38) Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Colisée, 8e (359-29-46), Fauvette, 13e (331-60-74), Nation, 12e (343-04-67) Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70)
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.fr. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

LES FILMS NOUVEAUX

COURTS-CIRCUITS, film français de P. Grandperret. Forum-Ciné, 1er (297-53-74) Quintette, 5e (354-35-40), Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Marignan, 8e (359-92-82), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)
HISTOIRE DE LA NUIT, film allemand de Cl. Hopfenstein V.o. : Action République, 11e (805-51-33), H. Sp.
LE LYCEE DES CANCRES, film américain de A. Arkush. V.o Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
VENDREDI 13 (*), film américain de S. Cunningham. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

MÉDECINE

Hospitalisé à Lyon pour des examens de routine

UN PATIENT MEURT A LA SUITE D'UNE PIQURE CONTENANT UNE SUBSTANCE CONTRE-INDIQUÉE

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — « *Mon beau-frère était arrivé en conduisant sa propre voiture à l'hôpital Saint-Luc pour y subir des examens de contrôle. Vingt-six jours plus tard il est mort à l'hôpital Edouard-Herriot, après qu'on lui eut administré par erreur une piqûre d'un calmant et cela malgré des contre-indications allergiques exprimées par écrit et oralement à plusieurs reprises.* » Mme Marie-Louise Morin présente ainsi les circonstances du décès de M. Aimé Venin, soixante-trois ans, le 26 octobre dernier.

M. Venin avait été admis pour une série d'examens de routine destinés à établir la cause de douleurs rénales et dans les voies urinaires. Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, le soir même de son entrée, on lui a administré une piqûre d'Avafortan, un produit contenant une très forte dose d'amidopyrine. M. Venin devait très rapidement sombrer dans le coma et décéder malgré des soins intensifs. Selon les déclarations du corps médical à la famille, il a été victime d'un « *choc foudroyant* ».

La famille a décidé de porter plainte après avoir constaté que c'est le non-respect des consignes précises relatives à l'allergie à certains médicaments qui est la cause directe de son décès.

La victime avait constaté, six mois auparavant, des troubles sévères à la suite de la prise d'un médicament : l'Optalidon. Elle avait fait écrire sur la traditionnelle « *feuille de température* », placée au pied de son lit, la contre-indication absolue de tout médicament contenant de l'amidopyrine. De plus, elle avait pris la précaution d'inscrire sur un papier apposé sur sa table de nuit : « *Attention, allergie à l'amidopyrine.* » Enfin, deux membres du personnel soignant avaient été avisés oralement de cette particularité. La mention « amidopyrine » figure sur l'étiquette même du produit commercialisé sous le nom d'Avafortan.

Les circonstances de l'administration de la piqûre mortelle restent imprécises. Le corps médical se retranche aujourd'hui derrière un double secret — médical et d'instruction judiciaire. Pourtant, selon les déclarations de la famille, il semble qu'aucune prescription n'ait été délivrée par un médecin ou un interne. Le chef du service d'urologie de l'hôpital, le docteur René Jacques, pourrait assumer la responsabilité pénale des poursuites.

L'enquête a été confiée au doyen des juges d'instruction, M. Guy Georgin. Une expertise médicale devrait intervenir dans les tout prochains jours.

CLAUDE RÉGENT.

[L'Optalidon tout comme l'Avafortan sont des spécialités pharmaceutiques contenant de l'amidopyrine ou de la noramidopyrine, substances utilisées notamment pour leurs propriétés antalgiques (anti-douleur) que l'on retrouve associées ou non dans plusieurs médicaments. On sait que l'amidopyrine et la noramidopyrine peuvent être responsables d'agranulocytoses (disparition de certains globules blancs dans le sang), mortelles dans un certain nombre de cas. Ces agranulocytoses sont liées à des troubles de nature allergique. Rien ne permet « a priori » de savoir si un sujet est allergique à ce type de substance.]

GRÈVE DANS LES DEUX CENTRES LYONNAIS D'INTERRUPTION DE GROSSESSE

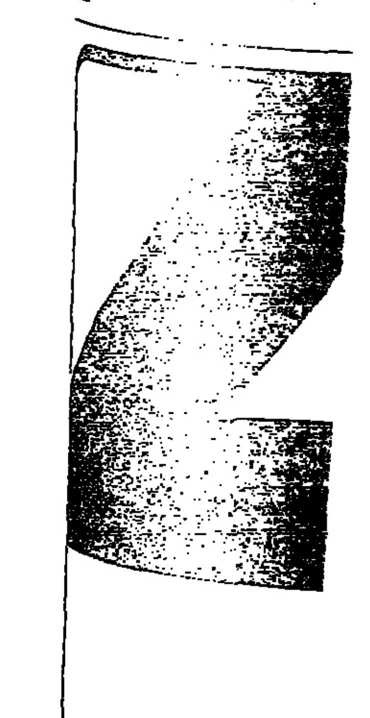
Après le centre d'orthogénie de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, dont les douze médecins se sont mis en grève le jeudi 12 février (*le Monde* du 6 février), un autre établissement hospitalier lyonnais, la clinique Saint-Maurice, a décidé, vendredi 13 février, à son tour, de ne plus pratiquer d'interruptions volontaires de grossesse (I.V.G.).

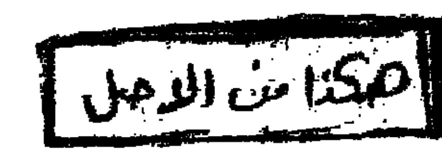
Depuis la fermeture de la clinique Tête d'or, en juillet dernier (*le Monde* du 16 août 1980), seuls ces deux établissements pratiquaient, à Lyon, des I.V.G.

Les services hospitaliers ne pouvaient répondre, avec soixante-dix avortements par semaine, qu'à la moitié des demandes.

Jusqu'à la fin de la grève illimitée des médecins, qui protestent par leur action contre « *les difficultés adminsitratives et la restriction des moyens* », les femmes de la région Rhône-Alpes seront contraintes de rechercher d'autres solutions, essentiellement à l'étranger.

● *Le professeur Florian Delbarre*, conseiller R.P.R. de Paris, a remis, le jeudi 12 février, le grand prix Claude-Bernard de la Ville de Paris pour la recherche médicale aux professeurs Pierre Corvol (hôpital Broussais) et Joël Menard (hôpital Saint-Joseph) (prix 1979) et au professeur Jean Rosa (hôpital Henri-Mondor).





RADIO-TÉLÉVISION

AU FESTIVAL DE MONTE-CARLO

Les négociants et les jurés

Dernière journée de projection, ce samedi 14 février, à Monte-Carlo et aussi avant-dernière journée de travail pour les quelque mille acheteurs ou vendeurs de produits audio-visuels.

Il y a deux catégories de participants au festival : ceux qui hantent les cent trent-cinq salons du marché international organisé de chambres en suites moquettées de bleu, surtout le troisième étage de l'hôtel Loews, ne se soucient que par politesse des résultats de la compétition, où cinquante organismes de télévision, représentant vingt-six pays, auront présenté des dramatiques ou des films d'actualité.

D'un côté les négociants, de l'autre les jurés et quelques réalisateurs français, tels Daniel Ceccaldi pour Antenne 2 *(le Vol d'Icare)* ou Alain Dhouailly pour TF 1 *(l'Epreuve)*, venus sur place voir si cela marcherait pour eux, sans parler de Manouby Larif, responsable de la collection « Cinéma 16 » de FR 3 — cette chaîne ayant choisi de montrer *l'Homme au chien* de Bruno Gantillon avec Michel Robin. Car chaque société décide de ce qu'elle montrera.

Les Américains n'ont pas hésité à miser gros, sinon épais, en présentant, entre autres, *Attica*, un « docu-drame », inspiré du livre de Tom Vicker *(On a tout le temps de mourir)*, où est retracée l'histoire d'une mutinerie de prisonniers qui dégénéra en prise d'otages, en révolte, puis en tuerie, par la faute des autorités pénitentiaires qui préférèrent recourir aux mitraillettes de la police plutôt que de céder d'un pouce aux détenus noirs. Entre les deux camps, tentant de stopper le chantage et de retarder la violence, quelques journalistes comme, paraît-il, on n'en voit qu'aux Etats-Unis. Des Saint-Jean Bouche d'or militant pour la justice et prenant part au déroulement des faits. Au total, un film o l'on n'a pas lésiné sur l'hémoglobine et qui permet de revenir aux débats lancés lors de la diffusion d'*Holocauste* : de la perversité possible des bons sentiments cinématographiques appliqués à l'histoire réelle. Car là aussi, en bout de course, on tire la morale antiraciste du carnage. On tire au canon, sans nuance, d'un air de dire : *« Nous avons les moyens de vous convaincre que de telles choses n'arriveraient plus. »* Des grands moyens en effet, pour un téléfilm qui pourrait convenir à l'équipe des « Dossiers de l'écran » à l'occasion d'un débat sur la condition pénitentiaire et le racisme... On inviterait quinze spécialistes au moins, histoire de ne donner que deux minutes de temps de parole à chacun.

A ce propos, Antenne 2, précisément pour les « Dossiers de l'écran », vient d'acheter — quatre fois plus cher qu'un télé-film ordinaire — le « docu-drame » à épisodes consacré au suicide collectif en Guyana des membres de la secte de Jim Jones. Une production de la société américaine Telepictures, qui avait fait du bruit lors du dernier MIP de Cannes. Antenne 2, toujours, a également acquis et diffusera, en mars probablement, le film de Pierre Salinger sur les otages américains en Iran *(le Monde* du 11 février).

Mais — pour en revenir aux dramatiques — quelle chaîne française achètera *Attrapé dans un train*, le film qui a illustré, en compétition, le goût sûr et certain des producteurs de la BBC. Le scénario très écrit, signé Stephen Pollakoff, est formidablement interprété par Dame Peggy Ashcroft — une grande et ancienne comédienne du théâtre anglais — et Michaël Kitchen, dont le jeu sobre pourrait avoir pour équivalent français la présence d'un Philippe Léotard. Tout ou presque se passe dans un train, entre Douvres et une ville allemande proche de Vienne : en Europe, en somme. Le réalisateur, Peter Duffel, jouait sur du velours : un espace resserré, des rôles peu nombreux. Du spécifiquement télévisuel qui, néanmoins, vaut bien des échantillons du cinéma français, où la BBC prouve qu'il y a bien d'autres « façons » que celle de produire « à l'américaine », qui inquiète tant les tenants d'une production et d'un marché européens. Façon anglaise, et pas british pour autant, qui d'ailleurs peut faire outre-Atlantique, comme a pu faire l'unanimité de New-York à Los-Angeles, le modeste et français *Cousin, cousine*, de Tauchella.

Cependant, à Monte-Carlo, comme toujours et partout, on préfère se lamenter sur le succès de *Dallas*, ce bon coup des producteurs d'*Holocauste*, ou ricaner sur *Massada*, cette superproduction de la M.C.A. qui, avec pour héros Peter O'Toole, conte l'histoire du siège de la citadelle de la mer Morte où des milliers de juifs, après trois années de résistance, préférèrent (en 73 après J.-C.) se donner la mort plutôt que de céder aux envahisseurs romains.

La seule question, en définitive, est celle du prix de vente de *Massada*, bien inférieur, toutes proportions gardées, au tarif proposé par la S.F.P., qui a « fait le tour », c'est-à-dire le plein d'acheteurs, pour son *Bunker* — une coproduction non encore doublée en français...

MATHILDE LA BARDONNIE.

Samedi 14 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Magazine auto-moto
19 h 10 Six minutes pour vous défendre
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Les paris de TF 1
20 h Journal
20 h 35 Variétés : Escale au Centre Georges-Pompidou, d'E. Pagès
Avec G. Bécaud, C. Goya, Mouloudji, Dalida...
21 h 35 Série : Dallas
IV. Une vieille connaissance. Réal. A. March, avec L. Hagman, J. Davis, L. Gray...
Suite de la saga de la famille Ewing.
22 h 30 Télé-foot 1
23 h 25 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres
19 h 20 Emissions régionales
19 h 45 Top club
20 h Journal
20 h 35 Téléfilm : Le Mécréant
De J. L'Hote. Avec H. Puric, M. Biraud, A. Garreau...
De la bonne télévision, rien à dire. Le plaisir, l'humour, la tendresse, le charme, la fraîcheur sont là. Le Mécréant *plaira à tout le monde.*
22 h 30 Jeux : Interneige
23 h 20 Document : Les carnets de l'aventure
A propos de Chomolungma (proposé ar P.-F. Degeorges, réal. J.-F Dion).
Le stage d'entraînement de la prochaine expédition organisée par le groupe militaire de haute montagne et Antenne 2, vers l'Everest (en tibétain la Chomolungma).
23 h 50 Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes
L'agence Labricole : Les ateliers du poète : R. de Obaldia.
19 h 10 Journal
19 h 20 Emissions régionales
19 h 55 Dessin animé
Les aventures de Tintin : *Le secret de la Licorne.*
20 h Les jeux
20 h 30 Retransmission théâtrale : le Cocu magnifique
De F. Crommelynck. Mise en scène R. Hanin, réal. M. Martin. Avec H. Tisot, O. Le Poulain, etc. Enregistré au Festival de Pau 1980.
Une analyse clinique de la jalousie, où le pathétique, comme le dit Roger Hanin, est « piqueté d'humour », où le comique côtoie le drame.
22 h 25 Journal
22 h 55 Ciné - regards : Jouer, réaliser, produire, programmer

FRANCE-CULTURE

18 h., La Duchesse de Vaneuse, d'après G. Amiot.
19 h. 25, Jazz à l'ancienne.
20 h., Un cadavre en coucher de soleil, et Le géant de Gres, de C. Viret (rediff.).
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Kiosque : 1935, mort d'Alban Berg ; 19 h., Précurseur du post-romantisme : F. Nietzsche ; 19 h. 15, Le voisinage mahlérien : œuvres de Schreker, Wagner, von Zemlinsky, Fibich ; 20 h. 3, Musique pour orgue (Schönberg).
20 h. 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : « Die Gurrelieder » (Schönberg), avec J. Norman, soprano, H. Schwarz, mezzo, I. Caley, ténor, W. Pearson, récitant... « Kammerkonzert », adagio, version violon, clarinette et piano (A. Berg), avec J. Ghestem, A. Damien, P.-L. Aimard, l'Orchestre national de France et les Chœurs de Radio-France, dir. S. Ozawa ; 22 h. 45, Le patriarche allemand : Max Reger ; 23 h. 40, Kiosque : mort de Richard Strauss ; 0 h. 5, Œuvres de Strauss et Busoni.

Dimanche 15 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques
9 h 30 Source de vie
10 h Présence protestante
10 h 30 Le jour du Seigneur
11 h Messe
Célébrée avec une communauté de sourds et d'entendants en l'église Sainte-Thérèse d'Angers.
12 h La séquence du spectateur
12 h 30 TF 1 - TF 1
13 h Journal
13 h 20 C'est pas sérieux
14 h 15 Variétés : Les nouveaux rendez-vous
15 h 30 Tiercé
15 h 40 Série : Les Buddenbrooks (9e épisode)
16 h 35 Sports première : Spécial patinage
17 h 55 Téléfilm : Il y a encore des noisettes
Réal. J.-P. Sassy, avec J. Dumesnil, N. Juvet, M. Ribowska... D'après un roman de G. Simenon.
La solitude d'un homme au seuil de la vieillesse.
19 h 25 Les animaux du monde
Les grands singes en sursis
20 h Journal
20 h 35 Cinéma : Le Dernier Train de Gun Hill
Film américain de J. Sturges (1959), avec K. Douglas, A. Quinn, C. Jones, E. Holiman, B. Mutton.
Pour venger sa femme — indienne — violée et tuée, un shérif doit arrêter le fils de son vieil ami, un propriétaire tout-puissant.
22 h Portrait : Edwige Feuillère, la rêveuse éveillée
De R. Houze et M. Coletti.
22 h 30 Journal

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais
11 h 15 Dimanche Martin
Emission de J. Martin : 11 h. 20, Entrez les artistes.
12 h 45 Journal
13 h 20 Dimanche Martin (suite)
Incroyable mais vrai : 14 h. 25, Série : Drôles de dames : 15 h. 15, Ecole des fans : 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Feuilleton : Une fille seule
18 h La course autour du monde
18 h 55 Stade 2
20 h Journal
20 h 35 Téléfilm : Docteur Jekyll et M. Hyde
D'après le roman de R.-L. Stevenson ; réal. C. Jarrot ; avec J. Palance, D. Elliott, B. Whitelaw...
21 h 45 Documentaire : André Gide 1981
De J. Paugam ; réal. J. Pradinas.
22 h 30 Le petit théâtre
« L'Opéra des adieux », de G. Vassal, avec J.-M. Thibault, B. Brione, F. Santaya.
23 h Journal

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïques
16 h Ecouter le pays chanter : Marcel Amont, en Aquitaine
17 h Prélude à l'après-midi
H. Boschi, piano, et Kantorow, violon, interprètent Lekeu, Franck.
18 h 20 Théâtre de toujours : l'Arlésienne
D'A. Daudet. Mise en scène P. Badel, musique G. Bizet. Avec H. Nassiet, L. Conte, P. Barge, F. Ollivier, C. Vanel, etc. (Rediff.)
19 h 40 Spécial DOM-TOM
20 h Série : Benny Hill
20 h 30 Documentaire : Histoire de la médecine : de l'anatomie à la chirurgie
Quatrième volet de la série de Jean-Paul Aron et Marc Ferro : « A corps ouvert », ou comment on en est venu à pénétrer à l'intérieur du corps humain.
21 h 25 Journal
21 h 40 L'invité de FR 3 : Figaro-Beaumarchais
Cette visite mythologique à un héros de la littérature se propose de rechercher, derrière le masque de théâtre, la personnalité de son créateur.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle G. Sanders) : la Proie du mort
Film américain de W. S. Van Dyke (1941), avec R. Montgomery, I. Bergman, G. Sanders, L. Watson, O. Homolka. (V.O. sous-titrée N.)
Un jeune Anglais, déséquilibré mental, épouse la demoiselle de compagnie de sa mère. Une jalousie maladive à l'égard de son ami d'enfance le pousse à une machination criminelle.
Un drame pathologique au suspense bien agencé. Une étrange composition de Robert Montgomery. George Sanders est ici la victime. Et la Proie du mort *est le troisième film américain d'Ingrid Bergman.*

FRANCE-CULTURE

7 h. 7 La fenêtre ouverte.
7 h. 15 Horizon, magazine religieux.
7 h. 40 Chasseurs de son.
8 h. Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30 Protestantisme.
9 h. 10 Ecoute Israël.
9 h. 40 Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h. Messe chez les sœurs de Notre-Dame de Sion à Evry-Grandbourg.
11 h. Regards sur la musique : « The Rake's Progress », de Stravinsky.
12 h 5 Allegro.
12 h 40 Musiciens français contemporains : G. Tailleferre.
14 h Sons : Le pain et le vin.
14 h. 5 La Comédie-Française présente : « Tête de méduse » et « les Bâtisseurs d'Empire », de B. Vian.
16 h. 5 Le lyriscope.
17 h. 30 Rencontre avec... Mme Vered.
18 h. 30 Ma non troppo.
19 h. 10 Le cinéma des cinéastes.
20 h. Albatros : Poésie brésilienne.
20 h. 40 Ateliers de création radiophonique : le Facteur Cheval.
23 h Musique de chambre : Milhaud, Hindemith, Ligeti, Vincent d'Indy

FRANCE-MUSIQUE

6 h. 2, Concert promenade : Œuvres de Schumann, de Boisvallée, Heykens, Strauss, Chopin, Kosanek, Schubert, Rossini, Felsinger, Smetana.
7 h. 40 Dimanche matin : Les classiques favoris (Haendel) ; 8 h. Musiques chorales (Brückner, de Palestrina) ; 9 h. 2 Les classiques favoris (Schubert) ; 9 h. 30 Cantate 92, de Bach, pour la Septuagésime ; 10 h. 30 Les classiques favoris (Beethoven).
11 h. Concert (en direct du Grand-Auditorium) : Œuvres de Petrini, Weber, Thomas, Brahms, avec L. Laskine, M. Nordmann, harpes, J. di Donato, clarinette, et J.-P. Heisser, piano.
12 h. 5 Le jeu des penchants ; 12 h. 45 Tous en scène : Gershwin ; 13 h. 30, Jeunes solistes : Ghislaine Raphanel, soprano, Angeline Pondepeyre, piano (Mozart, Schubert, Debussy, Milhaud, R. Strauss)
14 h 15 Les après-midi de l'orchestre : Œuvres de Chabrier, d'Indy, Dukas, Lalo ; 16 h 15 La tribune des critiques de disques : « Noces » d'Igor Stravinski ; 19 h. Concert de jazz.
20 h 5 Concert (Echanges internationaux) : « Le carnaval romain », ouverture (Berlioz) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 1 en si bé mol » (Tchaïkovski) ; « Petrouchka » (Stravinski), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Ch. Dutoit, avec M. Argerich, piano ; 22 h. Une semaine de musique vivante.
23 h. Ouvert la nuit : Saturnales (Janacek, Ravel, Fauré, Duparc).

Le débat sur les jeunes à Antenne 2

UNE PROTESTATION DE M. PIERRE JUQUIN

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C., dénonce, dans une lettre à M. Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information d'Antenne 2, le caractère « unilatéral, déséquilibré, partisan » de la liste des invités à l'émission « Vingt ans : pour quoi faire ? », lundi 16 février, à laquelle participeront notamment Mme Monique Pelletier, ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la condition féminine, et M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., mais aucun communiste. Dans sa réponse, M. Elkabbach indique qu'il a choisi de « situer cette émission au-delà du débat purement électoral ».

« L'Humanité » indique d'autre part, dans ses numéros des 12 et 13 février, que deux jeunes militants de la jeunesse communiste ont été écartés du débat après avoir été sélectionnés.

M. Elkabbach nous a déclaré à ce sujet que l'information donnée par « l'Humanité » était « tout à fait fausse », que ces deux militants — qui n'ont pas fait état de leur appartenance politique auprès des responsables de l'émission — figuraient parmi les quelque mille jeunes gens que ceux-ci ont rencontrés avant d'en retenir trente, et que, d'autre part, trois jeunes communistes, choisis par M. Pierre Zarka, secrétaire général du Mouvement de la jeunesse communiste, sont au nombre des invités.

TRIBUNES ET DEBATS

DIMANCHE 15 FEVRIER

— *Mme Boumedienne*, veuve du président Boumedienne, et *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C., sont interviewés sur France-Inter, pendant l'émission « Dimanche actualité-magazine », à 12 heures.

— *M. Roger Chinaud*, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, est l'invité du « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

SPORTS

BOXE

Winstertein et le démon de la violence

La soirée s'annonçait mal pour les deux jeunes promoteurs de boxe professionnelle à Paris, Jean-Marc Skenadji et Lionel Melabar, avec coup sur coup le forfait de leur vedette, l'Algérien Loucif Hamami, qui s'était bêtement fracturé une côte deux jours avant à l'entraînement, et cette grève des transports en commun. Le Stade Coubertin ferait-il un four ? Sagement les organisateurs laissèrent aux retardataires le temps d'arriver. Car, à pied, à cheval ou en voiture, ils arrivaient lentement mais sûrement, se tapissant dans l'ombre propice à leur plaisir.

Vedette absente, circulation difficile : mais qu'est-ce qui les attirait donc là ? Sûrement pas Jacques Chinon, le champion de France des poids moyens, qu'ils bombardèrent de boîtes de bière et couvrirent d'injures parce qu'il s'escrimait contre un surprenant Zaïrois, Célestin Kanyndan, repêché *in extremis* pour ce combat de dupes. Ils n'étaient pas là non plus pour voir Stéphane Ferrara s'échiner sur un Jean-Luc Lamy opiniâtre. Non ! Celui qu'ils attendaient tous, c'était Franck Winstertein, le gitan, leur fils, leur frère, leur cousin. Car tous les Tziganes de la région parisienne étaient venus au rendez-vous pugilistique et faisaient grand tapage dans les gradins.

Sur les six cordes d'une guitare, c'était naguère Manitas de Plata qui le faisait chavirer du côté des Saintes-Maries. Porte de Saint-Cloud, entre les douze cordes du ring, leur idole était hier l'élève de José Jover. Un drôle de gaillard : quinze combats en un an, dont deux le mois dernier, gagnés avec un crochet gauche massue. C'est-à-dire un début de carrière prometteur. Un peu trop sans doute pour ne pas avoir été fabriqué aux dépens d'adversaires faciles. Mais cela ses supporters manouches n'en ont rien voulu savoir.

D'ailleurs ce soir on allait le mettre aux prises avec un client sérieux, Earl Edwards, Britannique d'origine jamaïcaine, cet athlète aux abdominaux en tablette de chocolat noir était annoncé septième poids moyen de Grande-Bretagne. Serait-il un nouveau faire-valoir ?

D'entrée, le gitan lança son gauche et toucha. Mais Edwards ne broncha pas. Il encaissait et rendait la monnaie de la pièce. Bien vite la pommette gauche de Winstertein prit une vilaine couleur violacée. Manifestement le gitan ne s'attendait pas à pareille opposition, et ses amis se déchaînèrent en réclamant le K.O.

Etait-ce la fureur du public ou bien l'impavidité de ce rival ? Winstertein perdit son calme et chercha à toute force à descendre son adversaire. Un déluge de coups... Pourtant le Britannique, qui affectionnait par-dessus tout le corps-à-corps, ne pliait pas les genoux. Si bien que, à la cinquième reprise, obnubilé par son pilonnage, le gitan prit en contre une série de courts crochets et il ne resta debout qu'en s'accrochant au Noir. Très éprouvé, il parvint à éviter le coup dur lors de la dernière reprise et obtint d'extrême justesse la victoire aux points. Hystériques, ses supporters déclenchaient des bagarres dans tous les coins du stade et investissaient le ring comme s'il venait de remporter un championnat du monde.

Quelle passion les aveuglait ainsi? Incapable de discipliner sa boxe, Winstertein n'aurait sûrement pas tenu la distance des huit rounds qui avaient été initialement prévus. Les lacunes de son registre pugilistique étaient trop évidentes. Il devra les combler pour devenir une vedette et ne pas rester le champion de ceux qui exorcisaient au travers d'un boxeur le démon de la violence.

ALAIN GIRAUDO.

AEROSTATION. — *Partis de Louxor (Egypte) le 13 février, deux hommes d'affaires américains Don Ida et Maxie Anderson (ce dernier avait réalisé les premières traversées, en 1978, de l'Atlantique-Nord, et en 1980, de l'Amérique du Nord) ont entrepris un tour du monde dans un ballon gonflé à l'hélium, le* Jules Verne. *Après qu'une éventuelle fuite de gaz aient fait craindre l'échec de la tentative, le ballon, qui fait route entre 6 000 et 7 000 mètres d'altitude à une vitesse de 100 km/h a été repéré au-dessus du Pakistan et devait atteindre New-Delhi ce samedi 14 février en fin de matinée. Les aérostiers, qui pensaient boucler leur tour du monde en dix jours, devraient ensuite survoler le sud de l'Himalaya, la Chine, le Japon, l'Alaska, puis les Etats-Unis, l'Atlantique et l'Europe avant de revenir en Egypte.*

INFORMATIONS « SERVICES »

PARIS EN VISITES

LUNDI 16 FEVRIER

« Le Panthéon », 14 h. 30, entrée du Panthéon, Mme Allaz.

« Le palais de Soubise : décors Louis XV », 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois, Mme Garnier-Ahlberg.

« Pissarro », 15 h., entrée de l'exposition Grand-Palais, Mme Oswald.

« Le Val-de-Grâce et ses alentours », 15 h., entrée de l'église, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Patrimoine », 15 h., Grand Palais, escalier avenue Churchill, Mme Angot.

« Le Patrimoine », 15 h. 30, Grand Palais, avenue Churchill (Approche de l'art).

« La peinture en Flandre au XVe », 14 h. 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« La Franc-Maçonnerie », 15 h., devant l'entrée, 16, rue Cadet, Mme Ragueneau.

« L'Ile Saint-Louis », 15 h. métro Pont-Marie, Mme Reynaud (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Récit des temps gothiques », 15 h., musée des Monuments français, M. Boulo (Histoire et archéologie).

« L'énergie solaire : démonstration d'appareils », 15 h., métro Saint-Paul, M. Jaslet.

« La Sainte Chapelle », 15 h., devant le porche, M. de La Roche.

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le collège des Ecossais et les Stuart », 15 h., métro Cardinal-Lemoine (Tourisme culturel).

« Jardins et hôtels du Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné, M. Teurnier (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

LUNDI 16 FEVRIER

15 h., 62, rue Madame, Arcus : « Les métiers de l'or ».

15 h., musée des Arts décoratifs, F.-Ch. James : « Naissance de l'architecture « à la moderne » 1540-1560 ».

15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Claude Thibaut : « La peinture française de Poussin à Champaigne ».

16 h. 45, Notre-Dame de Paris, J. Chrysostome : « L'Eucharistie ou le pain partagé ».

18 h. 30, 2, avenue d'Iéna, Mlle Park Pyong-sun : « L'iconographie coréenne » (Centre culturel coréen) (projections).

19 h. 15, abbaye Sainte-Marie, 3, rue de la Source, Père Massabki : « L'union de Dieu et de l'homme en Jésus ».

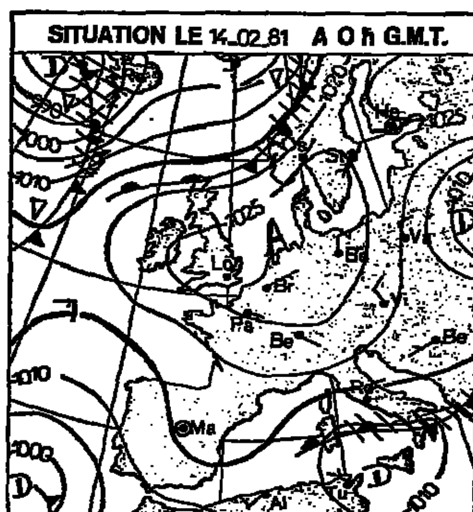
20 h. 30, 26, rue Bergère, J.-C. Guyard : « Le Taï Chi Chuan, de l'anti-gymnastique à la vie spirispirituelle » (L'homme et la connaissance).

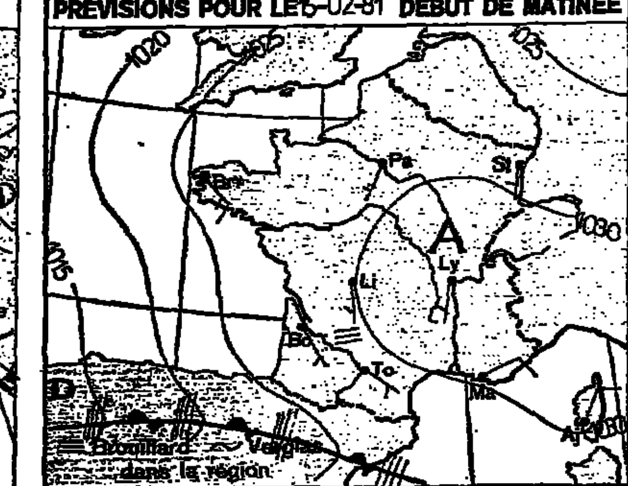
21 h., 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Mme Ch. de Souza : « Le test de l'arbre », et Docteur F. Compan : « La relation père-fils » (Psychologie adlérienne).

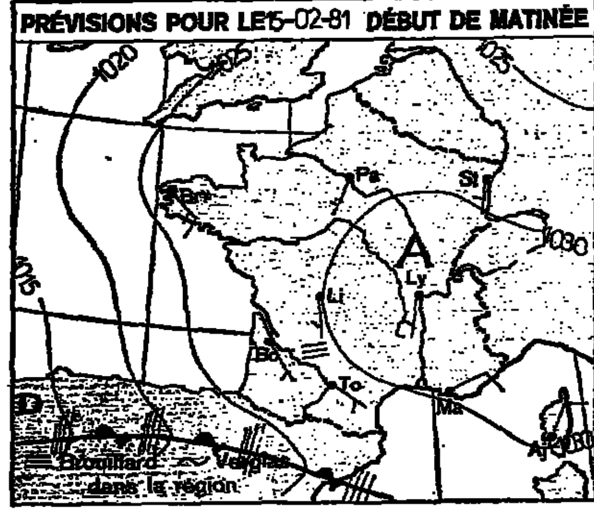
VIVRE A PARIS

UNE RUE MARC-BOEGNER. — Une rue Marc-Boegner (entre l'avenue Henri-Martin et la rue Scheffer) a été inaugurée dans le seizième arrondissement, en hommage au pasteur Marc Boegner, une des grandes figures du protestantisme français.

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le samedi 14 février à 0 heure et le dimanche 15 février à 24 heures :

Les hautes pressions persisteront sur la France et elles maintiendront le même type de temps au cours de ces deux jours, tandis que le système nuageux évoluant en Méditerranée ne se déplacera que lentement vers nos régions méridionales en se désagrégeant.

Dimanche 15 février, le temps froid, sec et ensoleillé persistera sur toute la France. Il y aura seulement un peu plus de nuages, le soir, dans le Midi méditerranéen. Les vents seront modérés d'est à sud-est près des côtes, faibles et variables dans l'intérieur.

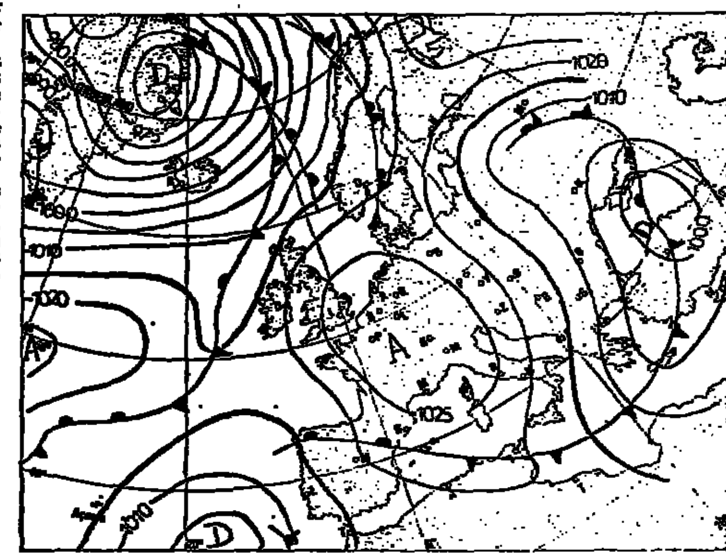
Le samedi 14 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 025,1 millibars, soit 768,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 février ; le second le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 12 et —2 degrés; Biarritz, 13 et 0; Bordeaux, 10 et —2; Bourges, 3 et —6; Brest, 7 et —3; Caen, 4 et —4; Cherbourg, 3 et —4; Clermont-Ferrand, 5 et —11; Dijon, 4 et —4; Grenoble, 5 et —6; Lille, 3 et —4; Lyon, 3 et —5; Marseille, 13 et —3; Nancy, 2 et —7; Nantes, 6 et —3; Nice, 11 et 2; Paris-Le Bourget, 3 et —4; Pau, 11 et —4; Perpignan, 10 et 3; Rennes, 5 et —5; Strasbourg, 2 et —6; Tours, 4 et —2; Toulouse, 11 et —2; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 11 degrés; Amsterdam, 2 et —4; Athènes, 19 et 13; Berlin, 1 et —3; Bonn, 2 et —8; Bruxelles, 3 et —5; Le Caire, 20 et 11; îles Canaries, 18 et 13; Copenhague, —1 et —6; Genève, 1 et —6; Jérusalem, 13 et 5; Lisbonne, 11 et 7; Londres, 6 et —5; Madrid, 7 et 1; Moscou, —3 et —5; Nairobi, 29 et 17; New-York, —4 et —4; Palma-de-Majorque, 10 et 2; Rome, 11 et 0; Stockholm, —3 et —6; Téhéran, 9 et —1.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 15 FÉVRIER A 0 HEURE (G.M.T.)

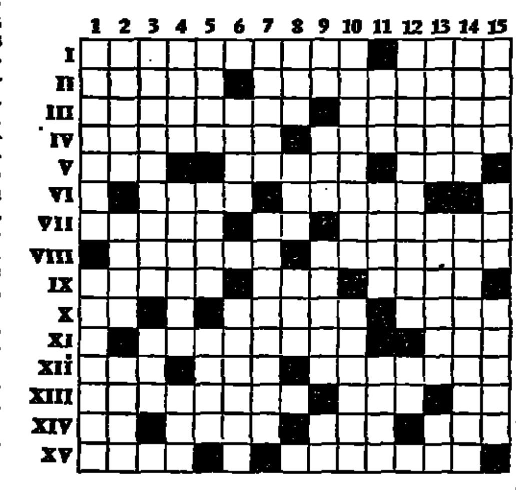


MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 866

HORIZONTALEMENT

I. Fantaisie que l'on peut trouver dans Laval. Amplificateur puissance dix. — II. L'homme s'y montre particulièrement vache avec le taureau. Agents de l'inspection du corps médical. — III. Quand on entendait sa cliquette, on prenait ses cliques et ses claques. Chef-d'œuvre d'imitation. — IV. Castor et Pollux. Sans elle, la leçon serait incorrecte. — V. Réclamation toujours accueillie favorablement. Même gratuite, on ne la reçoit pas volontiers. Apparue au terme d'une attente pesante. — VI. Dans le verbe, il ignorait l'imparfait. Les « Indes Galantes » de Rameau l'auraient fait sans doute crier au sacrilège. — VII. Ville de Palestine. Forme d'avoir indiquant aussi une forme d'être. Réjouissances infernales. — VIII. Résidence de l'homme des « cavernes ». Personnage mythique et sémitique en version hellénique. — IX. Triste quand elle est noire. Tout le monde s'y rend, mais personne ne veut y capituler. Pays allumeur de certaines explosions. tains Fenians. — X. Préposition. Protectrice haut placée. Cordon allumer de certaines explosions. — XI. Clameur de restaurateurs motivés. Tel un royaume englobant l'Ecosse ou un tissu excluant l'écossais. — XII. Point d'amarrage des vedettes du golf. Œil aveuglé par la poutre. Où du Vinaigre, il est possible d'apercevoir une mer d'huile. — XIII. Spécialiste dans le commerce des chinoiseries. Ses Bourgeois sont bien loin de ceux de Calais. Saint en 50 et martyr en 44. — XIV. Cette cité préoccupe les archéologues. Premier pair de France. On ne risque pas de mourir de faim quand il est bien nourri. Vainqueur d'une compétition se disputant généralement en deux manches. — XV. Il est souvent enterré avant d'avoir vu le jour. Agitation dans les facultés de l'être.



VERTICALEMENT

1. Accessoire pour Boucher ou pièce de boucherie. Peut trouver dans un bon « Bordeaux » matière à s'enivrer. — 2. Se termine toujours en queue de poisson. On ne saurait le blâmer d'avoir des idées de grandeur. Lanterne, faute de clarté, sur le but à atteindre. — 3. Classe des bouquins. Four empierré. — 4. Marque d'une croix. Ce que l'on peut encore gagner au casino quand tout est perdu. Spécialité pindarique. — 5. Ses recherches sur le magnétisme lui valurent le Nobel 1970. Unité importante de la flotte des U.S.A. L'ami du peuple. — 6. Charrie jusqu'à l'Oubangui. Coureur de fonds. — 7. Tire péniblement des traits où se plaît à en décocher. Aveugles à qui le mariage fait recouvrer la vue. — 8. Extrait. Le premier réjouit la mère et le dernier réjouit la coquette. Ile dans laquelle serait mort l'auteur de l'Iliade. — 9. Le cœur en émoi. Autant atone qu'aphone. Flotte mouillant en rade de Brest. Conducteur de travaux de mine. — 10. Selon le genre, elles sont préconisées ou proscrites par les écologistes. Colonie ayant opté pour l'autodétermination. — 11. Pièce commençant par un soufflet et se terminant souvent par une claque. Correspondant de presse. Provoque un coup de chien. — 12. Un religieux antillais peut l'être à double titre. Préposition. — 13. Met à nu ce qui est à poli. Une bonne correction s'impose quand elle est grossière. Partie de pêche. — 14. Démonstratif. Telle une ville où l'on peut se rendre sans préparation d'itinéraire. — 15. Détentrice du record mondial de hauteur. Peut qualifier un conte vert ou un ballet rose. Individu qui soustrait sans compter.

Solution du problème n° 2 865

Horizontalement

I. Dagobert. — II. Elocution. — III. Segrè. Mie. — IV. Evoé. Sati. — V. Si. Ici. — VI. Pneu. Elne. — VII. Briller. — VIII. Réa. Fée. — IX. Echo. Ruse. — X. Suit. Aras. — XI. Séants.

Verticalement

1. Désespérés. — 2. Alevin. — Ecus. — 3. Gogo. Ebahie. — 4. Ocre (cf. « Brun »). Ur. Ota. — 5. Bue. If. — 6. Et. Scélérat. — 7. Rimailleurs. — 8. Toit. Ne. Sa. — 9. Neiger. Est.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 14 février 1981 :

DES DECRETS

● Portant de 34,48 F à 35,40 F, à compter du 1er janvier 1981 le point d'indice de pension militaire d'invalidité et d'accessoires de pensions ;

● Modifiant le décret n° 73-400 du 26 mars 1973 relatif au conseil supérieur de l'enseignement de l'architecture ;

● Portant application de l'article 1122-2-1 du code rural supprimant la condition de durée de mariage pour l'octroi d'une retraite de réversion quand un enfant au moins est issu du mariage.

UN ARRETE

● Portant application de la tarification téléphonique dans la région parisienne.

UNE CIRCULAIRE

● Relative à l'application de la loi n° 81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.

P.T.T.

Factures téléphoniques contestées

M. Paul Laurent, député communiste de Paris, interrogeait une fois de plus le secrétaire d'Etat aux P.T.T. sur « l'accroissement de plaintes d'abonnés au téléphone relatives aux facturations anormalement élevées qui leur parviennent, même en période d'absence prolongée de leur domicile ».

Il vient de lui être répondu (« Journal officiel » du 5 janvier) de la façon suivante :

La fréquence des contestations soulevées par le mode de facturation est assez relative, puisque, au cours de 1979, la proportion a été inférieure à 4,5 pour 1 000 factures et qu'en moyenne, sur cinq ans, elle est de l'ordre de 3,5 pour 1 000. La réponse faite par l'administration après enquête approfondie n'est pas uniforme, puisqu'un dégrèvement intervient dans environ un cinquième des cas litigieux, lorsque l'éventualité d'un incident dans la chaîne de facturation n'est pas entièrement écartée...

...Il est rappelé que les abonnés qui le souhaitent disposent dans la plupart des cas d'un moyen personnel de suivre leur consommation en permanence. L'administration leur propose, en effet, lorsque l'équipement du central en dispositifs de retransmission d'impulsions de taxe le permet, des compteurs individuels installés à leur domicile.

Ces appareils, dont l'esthétique va être améliorée, sont mis à disposition moyennant un versement initial de 600 F (500 F pour la fourniture du compteur et 100 F pour el dispositif de retransmission d'impulsions) et une redevance mensuelle de 7,50 F.

Divers fournisseurs privés en offrent également. Si l'abonné préfère s'adresser à l'un d'eux, l'administration ramène évidemment le versement initial aux 100 F correspondant à sa propre prestation.

Compte tenu de l'intérêt récemment apparu pour ce moyen de contrôle, et qui se manifeste par une demande importante, l'équipement des centraux en dispositifs de retransmission va être sensiblement renforcé et étendu.

Cette possibilité de suivre la consommation au moment où elle se produit n'est nullement exclusive de la fourniture *a posteriori* d'une facture détaillée à ceux des abonnés qui en ressentent le besoin, service dont l'introduction généralisée, fonction du bilan de l'expérience de Lille, pourra être envisagée au fur et à mesure de la disponibilité des équipements nécessaires.

Première à Toulouse

UN RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE HUMAIN

Une permanence téléphonique personnalisée, première du genre en France, vient d'être inaugurée à Toulouse. Il s'agit du système « permaphone ». Les abonnés du central Armagnac de Toulouse peuvent désormais, pour la somme forfaitaire de 250 F par mois, renvoyer les appels qui leur sont destinés, par une simple manipulation sur le cadran de leur téléphone, vers un standard où des employées mi-standardistes, mi-secrétaires, transmettront à l'abonné les messages qu'elles auront reçus pour lui dès qu'il reprendra la maîtrise de son téléphone.

La formule déjà pratiquée aux Etats-Unis peut, selon les P.T.T., être appliquée dans toutes les villes de France munis de centraux téléphoniques électroniques, ce qui est le cas de tous les centraux mis en service depuis deux ans.

CARNET

Décès

— Mme Enrique Benarroya, son épouse,
M. et Mme André Benaroya et leurs enfants,
M. Gérard Benaroya et ses enfants,
Mlle Rosa Benaroya,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Emile Benaroya,
M. et Mme Jacques Benaroya,
M. et Mme Léon Benaroya,
Mme Esther Keribar,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Enrique BENARROYA,

survenu le 12 février 1981, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques auront lieu le lundi 16 février 1981.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 15 h. 20.
Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Rue Amiral-de-Joinville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. Angelo Boccara, avocat à la cour, Mme Claire Boccara et leur fils Philippe,
Le professeur et Mme Robert Slama et leurs enfants Michel et Myriam,
Mme Henriette Boccara et ses enfants,
M. et Mme Georges Boccara et leurs enfants,
M. et Mme Schachter et leurs enfants,
Mme Fernande Hayat et ses enfants,
M. et Mme Fernand Sarfati et leurs enfants,
Mme Lily Sfez.
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Guido BOCCARA,
née Nelly Boccara,

survenu le 13 février 1981, à Paris.
Les obsèques auront lieu le mardi 17 février, au cimetière du Montparnasse.
Réunion entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, à 14 h. 15.

2, rue Frédéric-Passy,
92200 Neuilly-sur-Seine.
162, avenue de Suffren,
75015 Paris.

— Riom (63).
Mme Michel Clément,
Les docteurs François et Josette Clément et leur fils,
M. et Mme Bernard Buisson et leurs enfants,
Le commandant Marc Bouscayrol, Mme et leurs enfants,
M. et Mme François Saintigny et leurs enfants,
Sœur Marie-Marguerite de l'Incarnation,
Révérend Père Joseph Clément,
Les familles Céries, Montenot, Malot, Castou et Bouyjou,
font part du décès du

docteur Michel CLÉMENT,
ancien conseiller général du Puy-de-Dôme,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix du combattant 1939-1945,
croix du combattant volontaire de la Résistance,

survenu dans sa soixante-treizième année.
Les obsèques religieuses auront lieu le lundi 16 février, à 15 heures, en la basilique Saint-Aimable à Riom, où l'on se réunira.
Inhumation dans le caveau de famille.
Pas de condoléances.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le docteur Léon Perrier,
Le comte et la comtesse Jacques d'Aboville, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Timmel et leurs enfants,
Mlle Paule Perrier,
Le docteur et Mme Bernard Meurisse, et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léon PERRIER,
née Alice Jacqueson,

survenu le 12 février 1981, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Joseph-Artisan, 214, rue La Fayette, le 17 février, à 10 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Pauline Sobotka, son épouse,
Les docteurs Frédéric et Marie Louise Sobotka,
Claude et Serge Kannas, ses enfants,
Alexandre, Raphaël, Arthur et Judith, ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Aron SOBOTKA,

survenu le 13 février 1981.
Les obsèques auront lieu le mardi 17 février, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

— Il a été rappelé à Dieu

M. René de TRAVERSE,
chevalier de la Légion d'honneur,
président de chambre honoraire au tribunal de commerce de Paris,
Ingénieur I.C.P.,

décédé le 7 février 1981, muni des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le jeudi 12 février 1981, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas.
De la part de :
Mme René de Traverse,
Ses enfants et petits-enfants.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Les anciens détenus du block 34 du camp de Buchenwald font part de la mort de leur camarade de déportation, le

général Claude VANBREMEERSCH.

Ils s'uniront tous par la pensée à l'heure de ses obsèques, qui seront célébrées lundi 16 février, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Messes anniversaires

— Une messe anniversaire sera célébrée le mardi 17 février 1981, à 18 heures, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, 99, rue Saint-Antoine (Paris-4e), à la mémoire de

Jean LEGARET,
sénateur
et
ancien président du Conseil de Paris.

Bienfaisance

— Un concert de l'orchestre de chambre Pro Unesco aura lieu, le samedi 21 février, à 17 heures (salle I, Maison de l'UNESCO, place de Fontenoy, Paris-7e) au profit des enfants handicapés. Au programme : Prokofiev, Mozart, Brahms.

Communications diverses

— Le mouvement la Vie nouvelle organise, le samedi 21 février, à 15 heures à 23 heures, un forum-débat sur les droits de l'homme, en France, et dans le monde, à l'ASIEM, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e (métro Ségur ou Cambronne).

— A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la mort de l'auteur de « Louise », une plaque sera apposée sur l'immeuble du 66 boulevard de Rochechouart, où Gustave Charpentier vécut de 1902 à 1956, le 19 février, à 10 h. 30. Un service religieux aura lieu, à 11 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Institut d'études politiques de Paris, lundi 16 février, à 9 h. 30, salle 391, M. Mohamed Hadef : « La politique étrangère de l'Algérie à l'égard du tiers-monde (1970-1978) ».

— Université de Paris-XII, lundi 16 février, à 16 heures, salle des thèses, M. Roger Vallot : « Etude en milieu aqueux du comportement électrochimique de composés insolubles ou peu solubles au moyen d'une électrode à pâte de graphite ».

— Université de Paris-VIII, vendredi 20 février, à 14 heures, salle G 201, Mme Jacqueline Fontaine : « Le rôle du texte dans l'analyse linguistique ; application à la description de l'aspect verbal en russe contemporain ».

— Université de Paris-VII, vendredi 20 février, à 14 heures, tour 34/24, salle 512, M. Pierre Kipre : « Les villes coloniales de Côte-d'Ivoire : économie et société (1893-1940) ».

— Université de Paris-III, vendredi 20 février, à 14 heures, salle Gréard, Mme Rokaia Gabr : « La double vision dans le théâtre de Jean Anouilh ».

— Université de Paris-IV, samedi 21 février, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, M. Jacques Viret : « La figuration mélodique du chant grégorien. De l'accent verbal au melo orné ».

— Université de Paris-IV, samedi 21 février, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Michel Gliksohn : « Iphigénie de la Grèce antique à l'Europe des lumières ; contribution à l'histoire littéraire de la mythologie classique ».

— Université de Paris-VIII, lundi 23 février, à 14 h. 30, salle du conseil G 201, M. André Guillerme : « Réseaux hydrauliques urbains : origines et morphogenèse d'après l'exemple du bassin parisien ».

LETTRES

● *L'écrivain Mirella Bianco*, auteur de la première biographie écrite sur le colonel Kadhafi, est décédée à Rome à l'âge de cinquante-quatre ans. Personnalité du monde des lettres françaises et italiennes, Mirella Bianco — dont l'ouvrage *Kadhafi, messager du désert* sorti à Paris en 1974 (*le Monde* du 9 avril 1974) a été traduit en plusieurs langues — avait vécu notamment au Caire et à Paris.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
222 F	371 F	521 F	670 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
387 F	701 F	1 016 F	1 330 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
254 F	436 F	618 F	800 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
324 F	576 F	828 F	1 080 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

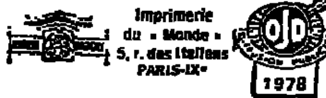
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

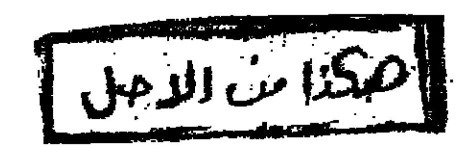
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.



Le Monde

économie

AUTOMOBILE

Les Pays-Bas ne sont plus opposés à une politique communautaire restrictive en face des exportations japonaises

Tokyo *(A.F.P., Reuter)*. — Les exportations japonaises d'automobiles vers la C.E.E. ont atteint en janvier 83 000 unités, en augmentation de 41,9 % sur janvier 1980, selon les statistiques publiées par le ministère japonais des finances. En revanche, les exportations vers les Etats-Unis ont seulement augmenté de 4 %, avec 131 000 véhicules.

Ces chiffres, connus à la veille de la réunion à Bruxelles du conseil des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, qui examinera mardi 17 février les dossiers des échanges commerciaux, notamment avec le Japon, ne peuvent qu'accroître l'irritation des pays du Marché commun en face du gonflement des arrivées des produits japonais. Même les Pays-Bas, qui étaient jusqu'ici réticents à l'adoption de mesures dirigistes, en tout cas en ce qui concerne l'automobile, se montrent désormais partisans d'une politique plus restrictive de la part de la C.E.E. ou même du Benelux.

En effet, l'augmentation des exportations japonaises d'automobiles vers le Marché commun s'est produite malgré les démarches communautaires pour en demander au Japon la limitation. Seules la France et l'Italie sont peu touchées ; la première en raison de ses exigences douanières, la seconde, puisque son marché est protégé par des quotas.

A lui seul, Toyota a exporté 21 380 automobiles vers le Marché commun (+ 31 % sur janvier 1980), tandis que ses exportations mondiales n'augmentaient que de 13,4 % en un an (147 400 contre 130 000 en janvier 1980), et baissaient de 4,7 % par rapport à décembre, où elles avaient été de 154 700. Nissan, de son côté, a augmenté ses ventes en Europe de 13,3 % en un an pour atteindre 27 690 unités, mais ses ventes globales à l'étranger ont augmenté davantage, atteignant 129 800 voitures contre 101 700 un an plus tôt (+ 27,6 %) et 112 700 en décembre (+ 15,2 %).

Engagées en juillet 1980

LES NÉGOCIATIONS ENTRE FORD ET TOYOTA SE POURSUIVENT

La direction du groupe Ford a confirmé qu'elle poursuivait les négociations engagées depuis juillet 1980 avec le groupe japonais Toyota pour fabriquer un véhicule en commun aux Etats-Unis. Toutefois, contrairement à ce qui avait été annoncé récemment à Tokyo *(le Monde* du 7 février), aucun accord préliminaire n'a encore été signé. Compte tenu de l'état d'avancement des négociations, il faudra attendre, selon Ford, probablement le mois de juin pour envisager la conclusion d'un tel accord.

En effet, bien que la rencontre récente des deux états-majors se soit révélée *« extrêmement positive »*, et que les deux constructeurs soient enfin parvenus à s'entendre sur les quantités de production prévues (trois cent mille unités l'an) ainsi que sur la date approximative de démarrage de la fabrication (1983), de nombreux problèmes restent en suspens : quel type de véhicule sera choisi ? Une voiture particulière de petite cylindrée, comme le prévoyait le projet initial, ou une petite camionnette, comme on l'indiquait récemment ? Quel site sera sélectionné parmi les trois usines Ford jusqu'ici retenues ? Surtout quel sera, dans la *« joint venture »* prévue, le rôle de Toyo Kogyo, dont Ford possède 25 % du capital, et qui d'une manière ou d'une autre doit être associé à l'opération ? Une nouvelle rencontre au sommet est prévue à la fin du mois.

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE TALBOT DE LINWOOD PROVOQUE UNE VIVE ÉMOTION EN ÉCOSSE.

Les syndicats, les députés, les conseils municipaux et les fédérations patronales de la région de Linwood (Ecosse), où se trouve l'usine Talbot qui doit être fermée à la fin de l'année, ont demandé, au cours d'une réunion vendredi 13 février à Linwood, à rencontrer d'urgence le P.D.G. de Peugeot-S.A., M. Jean-Paul Parayre, *« n'importe quand et n'importe où »*. Ils veulent essayer de persuader Peugeot-S.A. de revenir sur sa décision, annoncée mercredi 11 février, de fermer l'usine Talbot de Linwood, ce qui entraînera 4 800 licenciements. Le cas échéant, ils espèrent que le constructeur automobile français acceptera de prolonger l'activité de l'usine jusqu'en juin 1982.

En France, la direction de l'usine Talbot de Poissy (Yvelines), qui emploie 21 000 salariés, étudie, selon l'A.F.P., un plan de suppression de l'équipe de nuit, dans le cadre des dix jours de chômage technique prévus en mars.

EN 1980, VOLVO A RÉUSSI A MAINTENIR SES POSITIONS

Le groupe automobile suédois Volvo a réussi à tirer à peu près son épingle du jeu en 1980. Si ses ventes sont revenues de trois cent deux mille à deux cent soixante-dix mille véhicules, avec une stagnation du chiffre d'affaires (23,6 milliards de francs), Volvo peut cependant faire état d'un bénéfice net de 950 millions de francs, et d'un maintien de ses positions sur ses principaux marchés à l'exportation, notamment aux Etats-Unis.

Le groupe suédois entend à l'avenir se diversifier de plus en plus. Le secteur automobile doit être progressivement réduit pour ne plus représenter dans les années à venir qu'un tiers environ des activités du groupe, contre 50 % actuellement.

Volvo entend accentuer son poids dans le secteur énergétique, où il a déjà une filiale. L'énergie constitue l'axe principal de sa diversification. Ainsi, à travers la prise de contrôle du conglomérat de Beijer Invest, qui doit être ratifiée par les actionnaires le 18 février, Volvo espère prendre pied dans les secteurs de la prospection et du commerce pétrolier.

SOCIAL

La retraite avant l'âge

II. — Drôles de vacances

par DANIELLE ROUARD

Dans un premier article, Danielle Rouard a raconté le choc du départ, lorsque, à cinquante-cinq ou cinquante-six ans, le salarié apprend brutalement qu'il doit quitter son travail. Le deuxième article narre comment ces retraités avant l'âge s'y prennent pour organiser le temps retrouvé.

Villeurbanne, premier matin de la retraite... *« C'est comme un début de vacances. Je me suis réveillé tard, je me suis levé, suis descendu acheter le pain et le journal. Puis j'ai bricolé : tant de réparations étaient restées en suspens, faute de temps. L'après-midi, j'ai fait un tour au jeu de boules, j'y ai retrouvé les amis du voisinage. Rentré, j'ai regardé la télé, jusqu'à la fin »*, raconte Julien, cinquante-six ans, régleur chez Berliet pendant quarante ans. Petit, sec, il n'arrête pas. *« Je n'ai pas une minute. Et un salaire après tout bien normal pour un gars qui ne fait rien »*, dit-il rigolard. Dans quelques jours, il part avec sa femme en Ardèche à rendre visite à ses enfants.

Charles, ex-cadre supérieur, et Fernand, ex-OS sur chaîne automobile, ont jeté, confient-ils, leur réveil à la poubelle dès le premier matin. Mais ils se sont levés tôt, — à la même heure. Pas question de modifier cette habitude. Peur de perdre le rythme, de s'assoupir, bref de *« vieillir »*, disent-ils.

Les premières semaines sont souvent les plus difficiles. Que faire de son temps ? *« Les jours de marché, je descends trois, quatre fois dans la matinée. Histoire de passer le temps. Si j'achetais tout en une seule fois, je serais à nouveau à la maison à 9 heures, à tourner en rond »*, raconte Louis, voisin de Julien à Villeurbanne. Les deux compères passent de longs moments à discuter le coup. Ils échangent des services. Julien assure les travaux de menuiserie et d'électricité des deux ménages, son voisin fait les deux jardins. Un autre voisin, retraité volontaire lui aussi, serait même devenu « le jardinier des veuves » du quartier. Il faut bien arrondir des allocations somme toute modiques quand on est ouvrier.

François, ex-cadre supérieur de S.K.F., avoue avoir mal vécu le changement. Il n'a vu quasiment personne en dehors de ses proches. Il a lu un peu, beaucoup ressassé ce départ forcé, vitupéré contre ces jeunes technocrates qui concourent hardiment à la débandade de son entreprise et écrit une centaine de lettres de demandes d'emploi. *« La moitié m'ont répondu, mais pas une seule convocation. Je ne suis décidément plus bon à rien »*, en a-t-il conclu. Puis il a commencé à accompagner sa femme à « l'action catholique » de la paroisse. Il a finalement décidé de s'inscrire à un cours de gestion d'entreprise assuré par la F.P.A. Deux jours et demi par semaine, il y retrouve d'ex-collègues, avec lesquels il a mis sur pied une association. Ainsi a-t-il retrouvé quelque peu de son autorité passée... *« Jadis le travail m'absorbait beaucoup. Mais il était gratifiant. J'ai la nostalgie du plaisir qu'il y avait à avoir tant de responsabilités »*, constate-t-il.

Toute occasion est bonne pour reparler du bureau, de l'atelier, à la maison comme entre ex-collègues. Parfois même on refait l'histoire, en l'enjolivant. Fernand, fatigué comme le sont souvent les ouvriers astreints aux travaux pénibles, ne regrette pas les bruits de la chaîne. C'est lui qui a demandé à partir. Mais il regrette la camaraderie, les casse-croûte pris en commun, les bavardages au bistrot à la sortie. Il n'a pas quitté son village, il y pratique au noir du dépannage en tout genre, à plein temps et non plus seulement les week-ends. Pas de transition. Dès le premier matin, les clients ont afflué, le sachant désormais disponible.

Du jardinage à l'aquarelle

Ceux qui, comme lui, ont toujours eu des activités manuelles annexes, gratuites ou lucratives, ont peu de mal à occuper leur temps, une fois mis en retraite anticipée. Ils tirent même parfois plaisir à être enfin leur propre patron. Partis dans des conditions matérielles qu'ils jugent souvent « correctes », ils n'en éprouvent pas moins la nécessité de compléter leur revenu. Mais les autres, employés ou cadres, ont plus rarement cette nécessité, et encore moins les mêmes ressources d'habileté. Comme le constate avec amertume un ex-chef du personnel, *« on ne s'improvise pas jardinier ou sculpteur du jour au lendemain. C'est impossible »*. Et de conclure : *« On devrait éduquer les salariés à développer une activité pour eux, un passe-temps, pendant la vie professionnelle, histoire de ne pas se retrouver infirme au soir de la retraite. »* Parmi les plus actifs, quelques uns se sont mis à apprendre l'anglais, d'autres se lancent dans l'aquarelle ou donnent des cours bénévoles. Beaucoup sont obsédés par le sport, « pour ne pas perdre la forme physique », critère numéro un du non-vieillissement. On envisage aussi de monter des cabinets-conseils, sans trop y croire : « les temps sont durs ». D'autres, enfin, se lancent dans la vie associative, pour le contact ou les responsabilités.

Dans un village proche de Lyon, éloigné de tout, *« ravitaillé jusque-là par les corbeaux »*, un jeune retraité, ancien ouvrier, a monté un club : cent vingt personnes y adhèrent sur les sept cents habitants. On y joue au loto, on y fait des spécialités culinaires, on voyage. L'Est lorrain a vu proliférer les amicales boulistes. On ne compte plus les associations de licenciés : chaque catégorie professionnelle a quasiment la sienne, autonome pour les cadres, rattachée à une section syndicale le plus souvent pour les autres. Les clubs de troisième âge ont un succès beaucoup plus relatif. *« A soixante-cinq ans, il sera temps. Mais on est encore jeune »*, s'exclame un ouvrier de cinquante-sept ans. Et ses partenaires de belote d'ajouter : *« Si c'est pour y comptabiliser les derniers décès, les derniers cancers, ça non ! »* Les parties de cartes au bistrot font fortune. Et ceux qui avaient un penchant pour la bouteille ont à présent plus de loisir à lui consacrer. Au grand dam des épouses, déjà surprises dans leurs habitudes. Ainsi la majorité des retraités, au bout de quelques mois, semblent avoir trouvé leur rythme. On rencontre, il est vrai, plus difficilement ceux qui ne font rien et ne fréquentent ni les rues, ni les réunions et encore moins les bistrots.

Les joies retrouvées de la famille

« Il ne cesse de tourner en rond, d'être à mes côtés, je n'ai plus une minute de tranquillité », se plaint une épouse.

La situation est banale. Pendant vingt, trente ans, l'homme a délaissé le foyer pour l'entreprise, voire la famille pour les collègues de boulot. Il rentrait las. Elle tenait le repas prêt, gérait le budget, éduquait les enfants et se devait d'être compréhensive pour l'époux fatigué. Même si elle travaillait à l'extérieur.

Il n'y a plus de « *héros* ». Le couple va dorénavant partager les heures, les tâches et les amis. Il va falloir réapprendre à vivre ensemble. La femme de Fernand ne manifeste qu'une pâle estime pour son mari qui « reste à la maison aux heures creuses de la journée » et « dépense son argent ailleurs ». Le silence, entre eux, est de plomb. L'épouse trouve en sa fille et son gendre, des complices : *« Il boit, ou il le cache, tout ce fric qu'il se fait. »* Lui, taciturne, s'en moque.

Le malheur c'est les autres

Un autre, employé en retraite, constate, en revanche, qu'il ne s'en sort pas trop mal. *« Je fais les courses, cela soulage ma femme, je cuisine même parfois. Désormais, j'associe ma femme à toutes mes activités. Il était temps. Nous étions près de nous perdre. L'épreuve nous a rapprochés. »*

Au fil des mois, on redécouvre les plaisirs de la vie à deux. Et même on voyage, parfois pour la première fois depuis les lointaines noces. On va dans la famille et chez des amis, ou on s'offre un circuit organisé. Ainsi s'écoulent les premières années d'une retraite plus ou moins forcée. *« Mais oui, je me suis bien adapté. J'ai enfin le temps de vivre »*, disent-ils tous. Mais tous également ont dans leur entourage un collègue *« qui prend, lui, la chose plutôt mal »*. On le plaint volontiers. Le malheur c'est les autres.

« Ils font les fanfarons », riposte une ouvrière de chez Beghin, dans la région lilloise, mise en retraite il y a un an, à l'âge de cinquante-cinq ans. *« C'est dur, très dur, la retraite, plus les inconvénients du chômage. On ne se sent plus bonne à rien. »* Ses enfants ironisent : *« T'es payée, tu restes à la maison, de quoi te plains-tu ? »* D'accord, répond-elle : *« On n'est pas malheureux de ce côté-là. C'est moralement qu'on l'est. »*

« Le ménage, cela ne remplit pas une vie. » Les femmes n'ont même pas la ressource du bistrot, du jeu de boules ou de tarot. Alors on tente d'organiser au moins ceux qui sont dans la même situation. Sans trop d'illusion... *« Cela ne remplace pas le travail. Les hommes ne vous le diront pas. Mais ils sentent aussi cette inutilité sociale. Ils vivent cette culpabilité de voir partir les jeunes au boulot alors qu'on reste au lit, qu'on est payé comme des parasites. »* Au travail depuis l'âge de quatorze ans, elle a passé sa vie active dans l'usine Beghin, cité Beghin, et n'a vécu que par Beghin. Elle n'a jamais pris de vacances et appartient à cette génération d'ouvriers nés avant la seconde guerre, qui n'a pratiquement pas connu les loisirs. Ils ont largement rempli leur contrat, ils n'aspiraient qu'à une chose, travailler. Les voilà au chômage pour la première fois. Le contrat — travail contre sécurité — a volé en éclats. Ils sont complètement déboussolés. Dieu merci, les jeunes seront différents. Eux ont déjà leurs loisirs. Ils ont raison conclut cette ouvrière.

Jean-Yves, soixante et un ans, parle de cette *« génération de dégagés, laborieuse et solidaire »*, qui a connu la reconstruction de l'après-guerre. Selon lui, elle a un rôle à jouer. Il rêve tout haut : réapprendre l'entraide, retrouver l'activité gratuite. Déjà, il croit voir les grands-pères affluer aux portes des écoles, les retraités assurer le troc de services ou de connaissances... Les plus virulents refusent d'être des « assistés ». Leur départ aurait-il procuré un emploi à un jeune chômeur qu'ils auraient peut-être fait contre mauvaise fortune bon cœur. Mais c'est loin d'être le cas. Alors ils tentent de refaire leur vie, comme ils peuvent. Après tout, ils ont encore devant eux vingt ou trente ans de vacances...

FIN

La règle

Le C.N.P.F. et les organisations syndicales ont mis en place deux systèmes de préretraite.

Le premier, en date du 27 mars 1972, crée une garantie de ressources égale à 70 % du salaire brut de référence pour les salariés âgés de soixante à soixante-cinq ans victimes d'un licenciement.

Un deuxième accord, le 13 juin 1977, étend le bénéfice de cette garantie aux salariés démissionnaires après soixante ans. Un avenant du 24 mai 1978 a permis aux prisonniers de guerre et anciens combattants d'éventuellement opter pour le régime de garantie de ressources s'il leur paraît plus avantageux que leur propre système de retraite, voire de cumuler.

Le financement de cette « retraite avant l'âge » est assuré par UNEDIC, alimentée par des cotisations assises sur les salariés ainsi que par une aide de l'Etat.

Un autre avenant, le 13 juin 1980, annexé à l'accord du 27 mars 1979 entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales pour la prolongation de ce système, prévoit un système comparable de garantie pour les salariés âgés de plus de cinquante-six ans et deux mois, exceptionnellement à ceux de cinquante-cinq ans, et victimes d'un licenciement économique.

Cette garantie est financée comme suit : une allocation conventionnelle égale à 58 % du salaire brut de référence est complétée par une allocation spéciale du Fonds national pour l'emploi (F.N.E.) égale à 12 % du même salaire. Cette dernière allocation est, de fait, financée par l'entreprise et le salarié concernés. Celui-ci s'engage à abandonner au profit du financement F.N.E. la différence entre l'indemnité de départ qu'il a réellement perçue et celle prévue par la convention. (Arrêté F.N.E. du 11 août 1980.)

● *Condamnation après un accident mortel.* — Un chef d'agence d'une entreprise de peinture, de Mulhouse, jugé responsable de la mort accidentelle d'un de ses ouvriers, M. Tahar Charif, cinquante ans, vient d'être condamné à deux mois de prison avec sursis et 1 000 francs d'amende par le tribunal de grande instance de cette ville. M. Charif avait omis d'amarrer son harnais de protection, mais les juges ont estimé que son chef n'aurait pas dû le laisser effectuer une manœuvre aussi malaisée.

En revanche, le tribunal de grande instance de Nevers a relaxé M. Pierre Legendre, directeur des établissements d'Imphy (filiale de Creusot - Loire), prévenu à la suite d'un accident du travail survenu dans cette entreprise en mars 1980. L'un des employés, M. Didier Guérin, avait été grièvement blessé dans une chute de 12 mètres.

SOCIAL

LES COMMUNISTES RÉCLAMENT L'ALLÉGEMENT DES CHARGES DES CENTRES MÉDICAUX MUNICIPAUX

Les centres médicaux, dans les villes à municipalité communiste du Val-de-Marne, seront fermés mercredi 18 février après-midi, pour appuyer les revendications des dirigeants de ces organismes.

Mme Mireille Bertrand, membre du bureau politique du parti communiste, et M. Jean-Louis Bargero, maire de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne, P.C.), en ont donné les raisons à la presse le 12 février : *« Les charges supportées par les budgets communaux*, ont-ils dit, *dépassent le chiffre d'affaires réalisé par les centres et représentent, selon les villes, entre la moitié et plus des deux tiers des subventions au budget d'aide sociale »*.

Ils y voient quatre raisons principales : les actes médicaux sont payés 7 % moins cher que dans le privé, pénalisation estimée à 5 % du chiffre d'affaires. Les frais de gestion du tiers payant sont supportés par la commune. Soit 20 francs par acte, alors que leur coût est généralement inférieur à 60 francs. Ces frais engloutissent 20 à 25 % du chiffre d'affaires des centres ; or, dans le privé, ils sont supportés par la Sécurité sociale. La rémunération des médecins, payée par la commune, n'est pas liée au rendement. Enfin la révision de la nomenclature des actes médicaux est abandonnée, alors que leur revalorisation apporterait de 8 à 12 % de recettes supplémentaires.

Mme Bertrand et M. Bargero réclament la suppression de l'abattement de 7 % sur le prix des actes, la prise en charge des frais de gestion du tiers payant, la revalorisation des actes médicaux et l'amélioration de la nomenclature, ainsi qu'une aide pour le développement de la prévention. — *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

Le financement de l'assurance-veuvage

Après la publication d'articles sur l'institution de l'assurance-veuvage dans *le Monde* du 9 janvier, qui faisaient état, à propos de la nouvelle cotisation de 0,1 % à la charge des salariés, du fait que les recettes étaient de loin supérieures aux dépenses, ce qui permettait « par ce stratagème » d'améliorer les ressources globales du régime d'assurance-vieillesse, le directeur de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés, M. Francis Pavard, nous a demandé d'apporter les précisions suivantes :

« Je vous serais obligé de bien vouloir préciser à vos lecteurs que ces évaluations ont été faites sur la base des dispositions très générales de la loi et avant que les termes du décret d'application du 8 janvier ne soient connus. Ces chiffrages, nécessairement approximatifs laissent prévoir des charges qui, aujourd'hui, apparaissent sensiblement trop faibles.

» Je précise, d'autre part, que l'assurance-veuvage fait l'objet d'une gestion comptable distincte et que l'excédent supposé des recettes sur les dépenses ne saurait constituer un « stratagème » pour éponger le déficit de l'assurance-vieillesse. »

[En fait, comme nous l'avons déclaré à M. Pavard, c'est la Caisse dont il est le directeur qui nous a fourni ces indications chiffrées. Aucune autre preuve ne nous ayant été donnée, nous maintenons que les ressources, même approximatives, demeurent plus élevées que les dépenses.

S'il y a bien, d'autre part, une « gestion comptable » distincte entre assurance-veuvage et assurance-vieillesse, l'histoire passée et présente démontre qu'en « trésorerie » les fonds sont mélangés et servent — au niveau de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) — à éponger les déficits des caisses en difficulté, le plus souvent de la famille à la maladie. En outre, une récente circulaire de l'ACOSS invite les employeurs, lors des versements de cotisation, à ne pas faire de distinction entre la cotisation d'assurance-vieillesse de 4,70 % et celle d'assurance-veuvage de 0,1 % des salariés ! — J.-P. D.]

L'assurance-maladie en région parisienne

LES TECHNICIENS D'OLIVETTI ONT REPRIS LE TRAVAIL

Les cent douze techniciens de la firme Olivetti, travaillant, entre autres clients, pour la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie parisienne, ont repris le travail, le 10 février, après plus de six semaines de grève. Ils ont obtenu une indemnité de repas de 25 F (au lieu de 5 F), mais le paiement des jours de grève a été refusé.

La C.F.D.T., majoritaire par rapport à la C.G.T. dans cette catégorie du personnel, entend obtenir le rappel de l'augmentation de ces indemnités de repas depuis avril 1976.

La direction d'Olivetti s'est engagée auprès de la Caisse à faire en sorte que, côté maintenance, la situation redevienne normale d'ici à la fin de la semaine prochaine, en appelant en renfort quelques techniciens de province.

Mais ce n'est que vers le 19 février que l'on saura en combien de temps seront résorbées les trois semaines de retard de règlement, représentant un million de dossiers en instance (*le Monde* des 31 janvier et 5 février 1981).

LA MONTÉE DU CHOMAGE

(Suite de la première page.)

La situation des offres d'emploi non satisfaites ne s'améliore pas d'un pouce, malgré l'application de la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.). Leur nombre est passé, de décembre à janvier, de 66 200 à 66 500 en données observées (+ 0,5 %) et de 76 900 à 77 100 en données corrigées (+ 0,3 %). En un an, on constate une très forte diminution : — 22,9 % en données brutes, — 22,8 % en données corrigées. Surtout, les demandes placées ou annulées par l'A.N.P.E. sont en régression d'un mois à l'autre (— 4,8 % de décembre à janvier) et d'une année à l'autre (— 12,8 % de janvier 1980 à janvier 1981). Dans le même temps, le nombre des chômeurs indemnisés s'est accru de 7,2 % de décembre à janvier, passant de 1 096 495 à 1 176 109.

Aucune région n'est épargnée par cette nouvelle aggravation du chômage : par rapport à janvier 1980, les régions les plus touchées sont la Franche-Comté (+ 28,4 %), le Centre (+ 26,3 %), la Basse-Normandie (+ 24,2 %) et la Haute-Normandie (+ 22,1 %), les moins affectées étant la Corse (+ 5 %), le Limousin (+ 5,1 %) et le Languedoc-Roussillon (+ 6,2 %).

● RECTIFICATIF. — L'auteur du livre *Demain, le libéralisme*, que nous avons cité dans *le Monde* du 14 février à propos de l'article « L'autre Etat-providence », est Henri Lepage (et non Depage comme une coquille nous l'a fait écrire).

PÊCHE

LE P.S. RÉCLAME UN RENFORCEMENT DU CONTROLE DES IMPORTATIONS DE POISSON.

M. Jean-Yves Le Drian, député socialiste du Morbihan, vient d'adresser une longue lettre au ministre des transports M. Daniel Hoeffel, dans laquelle il déclare, après les mesures prises par le gouvernement en faveur de la pêche (*le Monde* du 29 janvier), que *« les professionnels et les élus du littoral au premier rang desquels les socialistes, qui n'ont cessé de plaider pour la sauvegarde de notre flotte de pêche et d'un secteur agro-alimentaire essentiel, ne feront pas la fine bouche. Le temps de l'indifférence et du mépris paraît, pour quelques mois au moins, révolu, et je ne peux que m'en réjouir. »*

Le député socialiste, toutefois, reste sceptique sur la politique qui sera menée par le Fonds d'intervention et d'organisation des marchés (FIOM) et estime qu'au niveau des négociations européennes la France a trop longtemps dans le passé fait preuve « *de laxisme* et *d'abandon* ».

« Il faut mettre en place, à l'image de ce qui se passe en agriculture, une procédure de rendez-vous, de négociations périodiques permettant un réexamen régulier des conditions de l'exploitation. Mais un soutien national du marché des produits de la mer, pour souhaitable qu'il apparaît, ne saurait suffire. Tenir à bout de bras le marché français, alors que par ailleurs on continue d'accepter au plan européen que des importations incontrôlées, transitant par certains pays membres, viennent jouer à la baisse les cours du poisson : c'est la version moderne du Tonneau des Danaïdes », conclut-il.

● *Usinor et la grève des marins-pêcheurs.* — Le Conseil d'État a annulé, le 13 février, une ordonnance du tribunal administratif de Lille qui, le 6 octobre dernier, avait rejeté une demande d'évaluation du préjudice causé à l'aciérie Usinor de Dunkerque par la grève des marins-pêcheurs l'été dernier. Le port avait été bloqué : or l'aciérie d'Usinor est essentiellement alimentée par du minerai de fer acheminé par bateau en provenance d'Afrique, notamment de Mauritanie.

AFFAIRES

SIDÉRURGIE EUROPÉENNE

Une réduction concertée des productions pourrait succéder aux contingentements obligatoires

Les dirigeants d'Eurofer, organisation professionnelle regroupant toutes les firmes sidérurgistes de la C.E.E., étudient les moyens d'encadrer le marché européen de l'acier à partir du 1er juillet prochain quand prendront fin les contingentements obligatoires de production (article 58) institués pour huit mois par la Commission de Bruxelles le 30 octobre dernier, dans le cadre du déclenchement de l'« état de crise manifeste » (*le Monde* du 8 octobre).

Pour ce faire et de manière à rendre vraiment efficace un tel encadrement, ils s'efforcent actuellement de mettre sur pied dans les plus brefs délais un accord de limitation volontaire de production susceptible de prendre le relais dudit article 58, et auquel adhéreraient la quasi-totalité des forges européennes, notamment les « Bresciani » italiens et tous les producteurs ouest-allemands.

Fermes partisans d'une « cartellisation privée » et non pas publique, les sidérurgistes allemands pourraient, en effet, s'y rallier : le groupe Thyssen, numéro un européen, plaide déjà pour des réductions concertées. Mais avant de donner leur consentement, ils pourraient fort bien poser leurs conditions. De fait les Allemands, dont la restructuration industrielle est plus avancée, sont, toute proportion gardée, dans une moins mauvaise situation que les autres métallurgistes européens. Les prévisions de consommation d'acier dans la C.E.E. pour 1981 portent sur une baisse globale de 6 % par rapport à 1980 mais seulement de 2 % à 3 % en Allemagne fédérale. C'est pour nos voisins d'outre-Rhin une difficulté passagère que les industriels de la Communauté devraient pouvoir maîtriser par leurs propres moyens.

On s'attend qu'ils demandent, une nouvelle fois, aux pays partenaires (Italie, France, Belgique, Grande-Bretagne) de cesser de subventionner des unités définitivement hors course.

En attendant des voix s'élèvent un peu partout en Europe pour réclamer l'instauration d'un système de prix minimums aux importations, du type de celui que pratiquent les Etats-Unis (prix gâchette). De l'avis général un tel système favoriserait une meilleure protection du marché de la Communauté contre les ventes étrangères à des prix anormalement bas.

Le sort de Montefibre France de nouveau en balance

La commission d'enquête parlementaire créée afin d'étudier la situation de l'industrie textile a l'intention de soumettre « au plus vite, bien avant le délai légal de six mois, un certain nombre de propositions au gouvernement », a indiqué, vendredi 13 janvier à Epinal, son rapporteur, M. Séguin, député R.P.R. des Vosges. Après une journée d'étude en Alsace, les députés ont enquêté vendredi dans les Vosges avant de se rendre samedi à Troyes, puis la semaine prochaine dans le Nord et la Somme. Leur visite à Epinal a coïncidé, nous signale notre correspondant, avec le dépôt de bilan, le 13 février, d'une nouvelle société, les Etablissements Ancel-Seitz, de Saint-Dié, qui emploient trois cent vingt-sept salariés dans le département. A Montefibre-France, enfin, la situation reste toujours aussi préoccupante.

De notre correspondant

Epinal. — De nouvelles difficultés mettent en péril l'usine Montefibre-France de Saint-Nabord (Vosges), qui n'emploie plus actuellement que 612 salariés au lieu de 1 039 au moment de la grande crise de l'été 1977.

Au cours d'un récent conseil d'administration, son président, M. Croci, a expliqué que la survie de la société était liée à la reconstitution de ses fonds propres, qui pourrait se faire par une augmentation de capital de 100 millions de francs, à laquelle Montefibre Spa (groupe italien Montedison) souscrirait entièrement en tant qu'actionnaire à part entière, mais aussi au gel à un taux d'intérêt zéro des 90 millions de francs de dettes contractées par Montefibre-France auprès de sa maison-mère. Mais, à ses dires, une telle opération ne pourrait se faire sans l'acceptation du gouvernement français de prolonger de deux ans le moratoire signé en février 1978, prévoyant notamment le gel d'une dette de 110 millions de francs. Cette fois Montefibre-France demanderait que le remboursement de 51 millions de francs soit repoussé.

En cas de refus, la dissolution anticipée de la société, avec mise en liquidation à l'amiable, serait prononcée à compter du 28 février, date de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Actuellement, des négociations sont en cours au niveau du CIASI (comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles).

Dans un communiqué, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T parlent de « chantage » et appellent les travailleurs à se mobiliser. — Y. C.

ÉTRANGER

EN GRANDE-BRETAGNE

La réduction de la production industrielle n'avait pas été aussi forte depuis 1930

De notre correspondant

Londres. — Les statistiques du ministère de l'emploi et du bureau central des statistiques, publiées le vendredi 13 février, indiquent une nouvelle baisse de l'inflation en Grande-Bretagne, mais ce résultat favorable est compensé par une chute très sensible de la production industrielle, confirmant l'aggravation de la récession. Le gouvernement est satisfait de constater que l'indice des prix n'a augmenté que de 0,6 % en janvier, avec pour conséquence une baisse du taux d'inflation annuel, passant de 15,1 % en décembre à 13 %.

En fait, la baisse, pour la huitième fois consécutive, du taux d'inflation qui, selon les milieux officiels, est maintenant au même niveau que celui des Etats-Unis, mais inférieur à ceux de la France et de l'Italie, est la conséquence du fort cours de la livre qui freine la hausse des prix du secteur privé, mais reflète surtout l'aggravation de la récession. Les chiffres publiés par le bureau central des statistiques indiquent en effet que la production du dernier trimestre 1980 a été inférieure de 13 % à celle de la même période en 1979. La production industrielle proprement dite est tombée de 10,7 %. Pour l'ensemble de l'année 1980, la production des industries manufacturières a baissé de 8,8 % par rapport à 1979, soit dans une proportion proche du double des prévisions données par le ministère des finances en avril.

En fait, cette baisse — la plus importante enregistrée depuis la crise de 1930 — dément les déclarations optimistes des milieux officiels, selon lesquelles la récession arriverait à son terme au printemps ou au début de l'été de cette année. Ce tassement est maintenant attendu pour le second semestre de l'année et devrait être modeste. Bref, aucune amélioration sensible n'est encore en vue. Les milieux officiels, tout en admettant que la récession a été beaucoup plus forte qu'ils ne s'y attendaient, laissent entendre que le prochain budget, qui sera annoncé le 10 mars, tiendra compte de la situation difficile de l'industrie. Ainsi, le gouvernement pourrait réduire le taux d'intérêt de 1 à 2 % ainsi que la surcharge de la contribution patronale à la sécurité sociale.

HENRI PIERRE.

● *Les cinq vice-présidents de la Commission européenne* (qui compte quatorze membres) ont été désignés par le conseil des représentants permanents des dix Etats membres, a-t-on annoncé officiellement vendredi 13 février à Bruxelles. Il s'agit de MM. Davignon (Belgique), chargé des questions industrielles et de l'énergie, Haferkamp (R.F.A.), chargé des relations extérieures ; Natali (Italie), chargé de l'élargissement et de la politique méditerranéenne, Ortoli (France), chargé des questions économiques et financières, et Tugendhat (Royaume-Uni), chargé du budget.

MONNAIES

M. Barre n'a « pas d'inquiétude pour le franc »

« *Le dollar à 5 francs*, a souligné M. Raymond Barre le 13 février à Lyon, *cela signifie pour un certain nombre de nos entreprises la capacité d'exporter davantage.* »

Après avoir déclaré que la situation du dollar « *était également une surcharge pour l'approvisionnement en pétrole* », M. Barre a poursuivi : « *Je n'ai pas, en ce qui me concerne, d'inquiétude particulière pour le franc. Vous pouvez constater que c'est une monnaie dont on ne parle pas. On parle des autres monnaies parce qu'elles ont des problèmes. Le franc n'en a pas.* »

« *Nous n'avons pas intérêt*, a ajouté le premier ministre, *à sacrifier notre monnaie.* »

Par ailleurs devant les ingénieurs et chefs d'entreprises de l'agro-alimentaire — qu'il a appelés à réussir la « *seconde révolution agricole* » — M. Barre a déclaré : « *Je rendrai l'or de la France intact et revalorisé* », avant de signaler que les réserves de la France en devises s'élevaient actuellement à 16 milliards de dollars contre 4 milliards en 1976.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *La Société Nouvelle Jean-Faure* occupant deux cent six salariés a déposé son bilan vendredi 13 février au tribunal de commerce de Saint-Etienne. Elle avait repris en juillet 1979 l'activité des Ateliers de constructions métalliques Faure, peu après la mise en liquidation et en cessation de biens de cette entreprise qui, employant à la fabrication de matériel pour travaux publics quatre cent trente personnes, était alors la plus importante de Firminy (Loire) après Creusot-Loire Ondaine. Elle se trouve en état de cessation de paiements n'ayant pu assurer la paye du 10 février. — *(Corresp.)*

● *Les agences de publicité* prévoient en 1981 une croissance de 14 % de leur chiffre d'affaires. Cet optimisme est relativement modéré, puisque les résultats enregistrés au cours des trois premiers trimestres de 1980, en augmentation de 18 %, traduisent « *une activité soutenue dépassant assez sensiblement les prévisions initiales* ». C'est ce qui ressort de l'enquête de conjoncture réalisée par l'Association des agences conseil en publicité (A.A.C.P.) et par le Centre d'observation économique de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

● *Nissan a pris une participation dans le capital de la société D.M.G.*, qui assemble des voitures Volkswagen aux Philippines, annonce-t-on de source japonaise. Grâce à cette participation, les modèles de Nissan pourraient être également assemblés par D.M.G. aux Philippines. — *(A.F.P.)*

● *Les effectifs de la société britannique British Aerospace devraient augmenter de deux mille personnes* d'ici à 1984. — Cette opération d'embauche est rendue possible grâce au succès remporté par le programme européen Airbus auquel participe la firme. Avec ces nouveaux moyens en hommes et un investissement supplémentaire de 250 millions de livres, British Aerospace pourrait produire dans trois ans huit paires d'ailes de l'Airbus par mois contre trois paires et demi aujourd'hui.

Conjoncture

● *Les prix des matières premières importées par la France* ont à nouveau baissé en janvier (— 2,1 % par rapport à décembre). En un an, la baisse est de 20 %. Les prix des matières premières alimentaires ont baissé de 0,6 % en janvier et de 8,2 % par rapport à janvier 1980. Les prix des matières premières industrielles ont baissé de 3,2 % en un mois et de 27,2 % en un an.

Énergie

● *Arrêt de la première tranche de la centrale nucléaire de Fessenheim.* — La tranche n° 1 de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin) sera arrêtée à compter du 14 février pour une durée de deux à trois semaines, annonce la commission de surveillance de l'établissement.

Cette interruption est motivée par une intervention sur un générateur de vapeur, afin d'éliminer un passage d'eau très faible détecté antérieurement, précise-t-on à la commission, où l'on ajoute que la date retenue pour cette réparation correspond à la période la plus favorable, compte tenu des besoins régionaux et nationaux en courant électrique.

● *L'OPEP va prendre en charge la contribution des pays les plus pauvres au Fonds commun.* — L'OPEP va prendre à sa charge les 83,4 millions de dollars de contribution des pays les plus pauvres au « Fonds commun pour les matières de base ». L'OPEP se substitue ainsi aux trente pays les moins avancés et à la Birmanie, la Mauritanie, la Guinée-Bissau, la Sierra-Leone et Djibouti. Cela devrait permettre l'entrée en vigueur de ce Fonds auquel vingt-quatre pays seulement ont adhéré depuis sa création, dans le cadre de la CNUCED en juin dernier. — *(A.F.P.)*

● *Les mineurs C.G.T. écrivent à M. Giscard d'Estaing pour empêcher la fermeture d'une mine dans le Gard.* — La fédération des mineurs C.G.T. vient d'adresser une lettre au président de la République lui demandant de lever la décision de fermer le puits d'Estival à Alès (Gard). La C.G.T. fait valoir que « *l'U.R.S.S. a décidé de supprimer à partir de cette année ses livraisons d'anthracite à la France* » (soit 600 000 tonnes), que « *l'Association technique de l'importation du charbon (ATIC) n'arrive plus à trouver d'anthracite sur le marché mondial* », et que « *l'approvisionnement du marché intérieur est en état de rupture* ».

● *La centrale nucléaire de Chooz.* — Le gouvernement belge, qui examinait vendredi 13 février en conseil des ministres le dossier de l'extension de la centrale nucléaire (française) de Chooz, à la frontière belge, a « *résolument opté pour la concertation avec les autorités françaises dans un esprit de coopération et de bon voisinage* », a déclaré le ministre des affaires étrangères, M. Nothomb. — *(A.F.P.)*

● *La Chine a décidé de renoncer* à développer le complexe sidérurgique de Baoshan, près de Shanghai, vient de faire savoir la firme ouest-allemande Schloemann-Siemag A.G., maître d'œuvre d'un consortium international chargé de réaliser la deuxième tranche de cette aciérie. (Voir *le Monde* du 16 octobre 1980 : « Pékin va freiner ses commandes de grands équipements ».)

Etranger

ETATS UNIS

● *Forte hausse des prix de gros.* — Les prix de gros ont augmenté de 0,9 % en janvier aux Etats-Unis contre 0,5 % en décembre. L'indice des produits énergétiques finis notamment s'est accru de 4,7 % (5,7 % pour le fuel domestique) avant pourtant la libération des prix annoncée par le président Reagan. En un an, les prix de gros ont aussi augmenté de 11,7 %. — *(A.F.P.)*

ITALIE

● *Augmentation des impôts du fait du séisme.* — Le conseil des ministres italien a adopté le 13 février des mesures pour faciliter la reconstruction des zones dévastées par le séisme du 23 novembre. Un prélèvement extraordinaire de 5 % sera effectué au titre de l'impôt sur les revenus, mesure déclarée « inique » par les syndicats. Ces derniers ont confirmé de ce fait leur ordre de grève tournante entre le 15 et le 28 février. — *(A.F.P.)*

P.T.T.

● *Grève d'agents des DOM.* — 11 % selon l'administration, 15 % selon les syndicats des agents des P.T.T., originaires des départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Réunion), ont suivi, le 13 février, le mouvement de grève lancé par la C.F.D.T. pour protester, notamment, contre une nouvelle circulaire qui, selon eux, restreint les possibilités de bénéficier de congés spéciaux à cette catégorie de personnel. On compte environ vingt mille personnes originaires des DOM parmi les quatre cent mille qui sont employées dans les P.T.T.

Social

● *A la Sécurité sociale*, la grève de vingt-quatre heures lancée par la C.G.T., le 13 février, pour obtenir l'augmentation des salaires, semble avoir été bien suivie, surtout en Normandie et dans le sud de la France. Le syndicat cite en exemple : 68 % au Havre, 56 % à Toulon, 40 % dans le Val-de-Marne. La caisse annonce des participations inférieures d'un quart : elle fait de 39 % de grévistes à Périgueux, 34 % à Nice, 25 % à Nantes, 20 % à Bordeaux, 15 % à Roanne, et 6 % à Saint-Etienne. Aucun guichet n'a été fermé à Paris.

● *Chez Carrel et Fouche*, matériel ferroviaire et aéronautique, au Mans (740 salariés), les grévistes occupent l'usine depuis le 10 février pour protester contre la création d'une section d'entretien et de balayage. Selon la C.F.D.T. et la C.G.T., ce sont « *de préférence les délégués syndicaux et les indésirables qui y ont été affectés* ». La direction déclare que cette section rassemble la main-d'œuvre disponible et les improductifs en surnombre en attendant qu'ils puissent être de nouveau affectés à des tâches de production.

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenus fixes ou indexées

Après 39 bourses, pour une valeur moyenne du napoléon de

	13 fév.	Diff.
4 1/2 % 1973	2480	— 82
7 % 1973	7801	—134
10,30 % 1975	85,80	— 0,3
10 % 1976	86,70	inch.
P.M.E. 10,6 % 1976	84,80	— 1
P.M.E. 11 % 1977	86,60	— 0,40
8,80 % 1977	98,70	— 0,30
10 % 1978	82,65	— 0,45
9,80 % 1978	81,70	— 0,9
9,45 % 1978	79,80	— 0,75
8,80 % 1978	79,70	— 0,55
9 % 1979	77,50	— 0,65
10 % 1979	80,85	— 0,35
10,80 % 1979	84	— 0,35
12 % 1980	92	— 0,90
C.N.E. 3 %	3100	+ 24

870 F, le prix de rachat théorique du *4 1/2 % 1973* est de 2 520,84 F.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

« Robeco » majore de 22,2 % son dividende, dont le montant passe à 11 F.

Le bénéfice du *Crédit industriel de l'Ouest* pour 1980 atteint 24,2 millions de francs (hors plus-values et provision réintégrée) contre 16,87 millions. Le dividende global est porté à 13,20 francs (+ 17,3 %).

Locafrance prévoit avant l'arrêt définitif de ses comptes de maintenir son dividende global à 22,50 F.

	13 fév.	Diff.
Ball Equipement	187,50	— 0,50
B.C.T.	116,30	+ 0,10
Bque Rotschschild	157,50	— 2
Cetelem	193	— 7
Chargeurs Réunis	164,60	— 4,40
Cie Bancaire	315	+ 9
C.C.F.	285,50	— 8
C.F.F.	395,10	— 0,90
C.F.I.	263	inch.
Crédit du Nord	81,50	+ 1,50
Eurafrance	341,90	+ 7,9
Financ. Paris	229	inch.
La Hénin	398	+ 4
Locafrance	198,50	— 3,50
Locindus	357	— 6,10
Midi	997	— 3
Prétabail	455	+ 4,90
Pricel	176	inch.
Schneider	153	+ 8
Suez	304	— 5
U.C.B.	161	+ 1,50

Alimentation

Les actions du nouveau groupe américain *Dart and Kraft*, résultant de la fusion des deux sociétés *Dart Industries* et *Kraft* ont été cotées pour la première fois le 10 février à la Bourse de Paris.

Rappelons que les titres *Dart Industries* étaient déjà négociées sur notre place et que la parité d'échange de l'opération de rassemblement était d'une action *Dart and Kraft* pour une action *Dart Industries* ou *Kraft*.

	13 fév.	Diff.
Beghin-Say	255	+ 6
B.S.N.-G. Danone	1022	— 19
Carrefour	1735	+ 10
Casino	1385	+ 27
Gén. Occidentale	371	+ 4
Guyenne et Gasc.	409	+ 21
Martell	609	+ 26
Moët-Hennessy	524	+ 21
Mumm	353	+ 47,80
Olida Caby	285,50	— 3,50
Pernod-Ricard	397,50	+ 2,50
Perrier	170	— 3
Radar	481	+ 1
St Louis-Bouchon	229	+ 0,50
Saupiquet	294	— 1
Vve Cliquot	968	— 12
Viniprix	669	+ 14
Nestlé	7690	—210

« Perrier » annonce une augmentation de 50,7 % de son bénéfice net pour 1980 (87,24 millions de francs contre 57,89 millions). Cette hausse, toutefois, ne correspond pas à la réalité, le résultat publié intégrant 34,75 millions de francs de reprise sur provisions. Au niveau consolidé, le bénéfice atteint 81,15 millions de francs contre 75,61 millions et la marge brute après impôts 236,92 millions de francs contre 192,41 millions. Le dividende global est maintenu à 12 F sur un capital accru à titre gratuit (1 pour 3).

Bâtiment et travaux publics

Le groupe *Dumez* pense avoir atteint ses objectifs pour 1980 et dégager 200 millions de francs de bénéfice net consolidé, chiffre comparable au précédent mais représentant, à ses dires, la plus forte capacité financière de la profession.

Le chiffre d'affaires du groupe *Lafarge* hors *Coppée* et *S.E.P.R.* a dépassé pour la première fois en 1980 la barre des 9 milliards de francs (+ 13 %). L'augmentation du bénéfice consolidé serait de 30 % comme pour 1979. Il est toutefois impossible de l'apprécier à sa juste valeur, le résultat non encore publié devant inclure des éléments extraordinaires sans tenir compte des éléments de conversion. Le dividende global sera majoré de 13 %, soit un peu moins que le taux d'inflation (22,50 F pour 1979).

	13 fév.	Diff.
Auxil. d'Entrep.	632	+ 19
Bouygues	870	+ 56
Chim. et Routière	118	— 2
Ciments Franç.	176	+ 20
Dumez	850	— 10
Ent. J. Lefebvre	241	+ 4
Gén. d'Entrep.	228	— 7
Gds Trav. Marseille	405	+ 7
Lafarge	292,50	— 1,50
Maisons Phénix	525	+ 36,20
Pollet et Chausson	468,20	+ 22,20

Filatures, textiles, magasins

Bon mois de janvier pour le *B.H.V.*, dont le chiffre d'affaires s'est accru de 17,7 %, à 206,62 millions de F.

	13 fév.	Diff.
Agache-Willot	429,50	— 2,50
B.H.V.	105,10	+ 0,10
C.F.A.O.	479	— 3
Darty	555	+ 1
Dollfus-Mieg	38	— 1,10
Galeries Lafayette	105	+ 2
La Redoute	462	— 3
Lainière Roubaix	35	— 1,30
Omn. Part. Inter.	40,30	+ 0,30
Printemps	116,50	+ 0,7
Roudière	222	+ 10
S.C.O.A.	49,95	— 0,05

Matériel électrique, services publics

Résultat sans précédent pour le géant américain *I.T.T.*, qui annonce un bénéfice net de 894 millions de dollars (+ 134,6 %). Le président a toutefois averti les actionnaires que, en raison des opérations de change et des pratiques comptables qui leur sont liées, aucune progression n'était envisageable pour 1981.

« Schlumberger » a lui aussi pulvérisé ses records en 1980 avec un bénéfice net de 994 millions de dollars, ramené à 925 millions hors plus-values. La progression n'en ressort pas moins à 40 % sur ce dernier chiffre. A propos de ce groupe, l'on murmure, en Bourse, qu'il s'intéresserait à la « Générale des eaux » dont les titres sont très recherchés ces derniers temps. Environ 10 % du capital (très dilué) de ce groupe ont changé de mains en moins d'un mois. Une complémentarité existe de fait entre la « Compagnie des compteurs », filiale de « Schlumberger » et les activités exercées par la « Générale des eaux » tant dans l'assainissement, que dans le chauffage collectif et dans le secteur électrique. Les deux principaux actionnaires de la « Générale des eaux » sont la « Caisse des dépôts » (7,5 %) et l'« U.A.P. » 6,4 %. Une affaire à suivre sur laquelle on manque, c'est le cas de le dire, de tuyaux.

	13 fév.	Diff.
Alsthom-Atlant.	109,80	+ 0,80
C.E.M.	38,10	— 0,50
CIT-Alcatel	881,50	
C.G.E.	388	— 6,50
Crouzet	319,50	— 13,50
C.S.F.	358	— 25
Gén. des Eaux	344	+ 5,10
Legrand	1672	+ 22
Lyonn. des Eaux	398	— 8
Mach. Bull	55,10	— 1,40
Matra	1953	— 9
Mot. Leroy-Somer	561	— 19
Moulinex	74,80	+ 9,70
P.M. Labinal	258	+ 3
Radiotechnique	208	— 28,50
S.E.B.	125,10	inch.
Signaux	574	+ 9
Télémée. Electr.	1150	— 26
Thomson-Brandt	223,80	+ 3,80
I.B.M.	312,90	— 6
I.T.T.	143,90	+ 3,40
Schlumberger	524	— 6
Siemens	560	— 10

Métallurgie, constructions mécaniques

Le déficit consolidé du groupe Peugeot S.A., pour 1980, serait beaucoup plus élevé que prévu (plus de 1,5 milliard de francs).

	13 fév.	Diff.
Alspi	115	+ 1
Av. Dassault-Brég.	835	— 20
Fives Lille	148,50	+ 0,50
Chiers-Châtillon	9,50	+ 0,10
Creusot-Loire	74	— 0,50
De Dietrich	500	— 17
FACCM	N.C.	N.C.
Valéo	246	— 8
Gén. de Fonderie	128	— 4,50
Marine-Wendel	37,80	— 0,20
Métal.-Normandie	25,30	— 4,15
Penhoët	287	+ 2,50
Peugeot S.A.	121,50	— 3,50
Poclain	171,20	— 3,80
Pompey	104	— 5
Sacilor	9,60	— 0,40
Sagem	865	— 36
Saulnes	46	+ 0,50
Ent. Saunier-Duval	131	+ 0,50
Usinor	7,40	— 0,10
Vallourec	46,20	— 1,80

Le président Parayre s'est refusé à fournir des précisions. « Mais si nous raisonnons sur un chiffre de 2 milliards — il n'est ni une prévision ni une indication — a-t-il déclaré, on constate que nous perdons 1 000 francs par voiture ou 10 000 francs par personne employée ». Pauvre Peugeot.

Malgré la crise automobile, le groupe *Valeo* est parvenu, en 1980, à maintenir une activité globale un peu supérieure en volume à celle de l'année précédente. Mais sa marge brute devrait revenir en-dessous de 400 millions de francs (contre 35 millions). La situation de la société est meilleure avec un résultat net qui, de l'avis de son président, devrait être supérieur au précédent (70,3 millions de francs), permettant de maintenir le dividende global à 36 francs.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	9 février	10 février	11 février	12 février	13 février
Terme	136 154 710	133 308 068	120 761 519	134 160 821	128 270 399
Compt.					
B. et obl.	339 976 807	215 833 240	388 095 890	307 217 017	188 136 146
Actions	84 932 717	82 181 616	66 709 938	64 679 708	60 145 319
Total	561 064 234	431 322 924	575 567 347	406 057 546	376 551 864
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	96,7	96,2	96,3	96,3	96,2
Etrang.	102,6	101,8	101,7	102	102,5
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)					
Tendance	99,5	98,9	98,9	99,3	99,6
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	107,6	107,2	106,9	107	106,9

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 9 AU 13 FEVRIER

LE GRAND CALME

SEMAINE sans grand éclat à la Bourse de Paris : le mouvement de hausse enregistré précédemment ne s'est pas poursuivi, l'indice CAC ne variant pratiquement pas. Le volume des transactions est revenu à un niveau faible. Les SICAV Monory sont, certes, intervenues, mais de façon modeste et sur un échantillon limité de valeurs.

Pour l'heure, la hausse du dollar n'inquiète pas outre mesure le marché. Les investisseurs attendent avec intérêt le discours que le président Reagan doit prononcer, mercredi prochain, devant le Congrès, discours dans lequel il doit exposer son programme budgétaire et fiscal. D'ores et déjà, cependant, les boursiers parisiens ne cachent pas leur scepticisme quant à la possibilité pour l'administration américaine de redresser rapidement la situation économique des Etats-Unis. Ils ne croient pas au « miracle Reagan ». Les opérateurs sont surtout préoccupés par l'évolution de la République fédérale d'Allemagne et de sa monnaie. La dégradation constatée depuis quelque temps outre-Rhin est de nature à retarder la reprise de l'activité de l'industrie française, initialement prévue pour la fin de cette année.

Le manque de « visibilité » n'empêche pas les investisseurs de poursuivre leurs achats dans certains secteurs. Ainsi, cette semaine, c'est le compartiment du bâtiment et des travaux publics qui a retenu leur attention. On note également la bonne disposition de certaines valeurs de champagne. Les échanges restent très soutenus sur Générale des Eaux. Les résultats satisfaisants de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et la perspective de voir le dividende de la société progresser autant que l'inflation n'ont guère influencé le titre. A l'inverse, l'annonce de résultats catastrophiques pour le groupe Peugeot a accentué les dégagements sur cette valeur.

Sur le marché de l'or, les cours internationaux, après deux séances de hausse, sont retombés en dessous de 500 dollars. Le lingot perd, d'un vendredi à l'autre, 2 090 francs à 86 900 francs et le Napoléon 29 francs à 870 francs, la prime étant ainsi réduite à 72 %. Dans le sillage du métal jaune, les emprunts indexés se replient.

JEAN-MARC BIAIS.

Mines, caoutchouc, outre-mer

Grâce à ses opérations internationales, le numéro un mondial des pneumatiques, l'américain *Goodyear*, a dégagé pour 1980 un bénéfice net sans précédent de 230,7 millions de dollars (+ 62,2 %).

	13 fév.	Diff.
Imetal	74,40	— 2,50
Kléber	42	+ 1
Michelin	675	— 13
Penarroya	71	— 2,50
Charter	25,70	+ 2,90
INCO	94,30	— 1,3
R.T.Z.	44	+ 1,80
Union minière	98	+ 3,50
Z.C.I.	2,70	— 0,07

Pétroles

	13 fév.	Diff.
Elf-Aquitaine	1160	— 50
Esso	239,90	— 10,30
Franç. des pétroles	220,20	— 1,80
Pétroles B.P.	87,20	— 4,80
Primagaz	328,50	+ 12
Raffinage	129,60	— 0,40
Sogerap	264	+ 5
Exxon	368,90	— 6,20
Petrofina	706	— 6
Royal Dutch	427,60	— 9,90

Mines d'or, diamants

Johannesburg Consolidated Investment majore de 30 % son dividende intérimaire, dont le montant passe à 130 cents.

	13 fév.	Diff.
Amgold	448	+ 2
Anglo-American	69,10	+ 0,30
Buffelsfontein	196	+ 3,40
De Beers	41,20	— 0,10
Free State	232,10	— 4,40
Goldfields	48,30	— 1,20
Harmony	86,60	+ 3
President Brand	216	+ 3,50
Randfontein	333	— 10
Saint-Helena	194,90	— 5,10
Gencor	87	+ 1,10
West Driefontein	362	+ 9
Western Deep	255,50	+ 7,50
Western Holding	355	+ 17

Produits chimiques

Le résultat d'exploitation du groupe « Rhône-Poulenc » pour 1980 enregistrerait une baisse de 47,6 % par rapport à celui de l'exercice précédent, pour revenir à 1,9 milliard de francs environ, contre 3,63 milliards. Ce sont les chiffres que l'on peut tirer des indications fournies par le président Gandois, qui évalue ce résultat à 6,3 % du chiffre d'affaires (30,2 milliards) contre 10,7 % un an plutôt. Pour apprécier cette baisse à sa juste valeur, il faut évidemment tenir compte du lourd déficit de la division « fibres » (850 millions environ), mais aussi de la cession de la chimie lourde à « Elf-Aquitaine » avec effet rétroactif au 1er janvier 1980, qui rend la comparaison plus hasardeuse en ayant fait perdre 5 milliards de chiffre d'affaires au groupe. Cette vente d'actifs aura toutefois un double effet sur le résultat net : elle diminuera le montant des investissements et fera ressortir une importante plus-value.

	13 fév.	Diff.
Institut Mérieux	901	+ 31
Laboratoire Bellon	350,20	— 5,80
Nobel-Bozel	33,40	— 2,60
Rhône-Poulenc	78,90	+ 2
Roussel-Uclaf	181	— 9
B.A.S.F.	268	— 2,50
Bayer	246,70	+ 1,50
Hoechst	259,80	+ 1,30
I.C.I.	33,80	+ 0,50
Norsk-Hydro	417,10	— 6,90

Valeurs diverses

Comme l'on pouvait s'y attendre, le groupe *Dollfus-Mieg* a replongé en 1980 à cause d'une mauvaise conjoncture. Selon les premières estimations, son déficit net d'exploitation consolidé serait de l'ordre de 30 millions contre un résultat positif d'exploitation net de 71,5 millions l'année précédente. D'après ses dirigeants, les mesures d'assainissement devraient avoir une influence favorable sur les comptes de 1981.

	13 fév.	Diff.
A.D.G.	255	+ 7
L'Air Liquide	477,50	— 17,50
Arjomari	118,10	— 2,40
Bic	448,50	— 2,50
Club Méditerranée	412	— 2
Essilor	535	+ 25
Europe 1	1040	— 5
Gle Ind. Part.	166,80	— 3,20
Hachette	375	+ 9,50
J. Borel Int.	138	— 0,60
L'Oréal	653	+ 33
Navigation Mixte	180,50	— 1,50
Nord-Est	31,20	— 0,9
Presses de la Cité	516	+ 3
P.U.K.	92	+ 0,30
St-Gobain-P.-à-M.	135	+ 2
Sanofi	440,50	— 9,50
Skis Rossignol	605	+ 40
U.T.A.	157	+ 1

SAINT-GOBAIN : le temps de la digestion

Pour le dixième anniversaire de la célèbre fusion, ce sont des comptes consolidés 1980 fort honorables que présente Saint-Gobain-Pont à Mousson (S.G.P.M.). Un chiffre d'affaires de 43 milliards de F, en augmentation de 20 %, une marge brute de 6 milliards de F (+ 36 %) et un bénéfice net de 880 millions de F (+ 34 %). Certes, ces pourcentages de croissance résultent pour une part non négligeable de l'intégration, au second semestre, des comptes de C.I.I.-H.B. et d'une partie de ceux d'Olivetti. Les résultats de C.I.I.-H.B. ayant été obtenus de la façon dont on sait (le Monde du 6 février), ont donc « tiré » vers le haut ceux de S.G.P.M.

La diversification de S.G.P.M. dans l'électronique a représenté jusqu'à présent un investissement total de 1,5 milliard de F (800 millions directement et 700 millions sous la forme d'emprunts et de participations d'établissements financiers aux diverses opérations).

Cette diversification est aujourd'hui définitivement cernée et le groupe n'entend pas s'étendre vers d'autres secteurs. Tout au plus cherche-t-il à boucher quelques trous de sa filière électronique, notamment dans le domaine des télécommunications privées et de la reprographie. Il est vrai qu'avec 30 % d'Olivetti (ce qui en fait apparemment le principal actionnaire), la majorité de C.I.I.-H.B., l'usine de composants d'Eurotechnique et le contrôle de la future unité française de production de fibres optiques, la palette du groupe de M. Fauroux est déjà fort étendue. Il faut maintenant digérer toutes ces acquisitions, organiser la coopération, bâtir une synergie entre des entreprises, certes placées sur des marchés d'avenir, mais fort gourmandes en capitaux.

Parmi les activités traditionnelles du groupe, certaines vont « raisonnablement mal », a reconnu M. Fauroux (le papier d'emballage, les fibres plastiques), d'autres vont « cahin caha » (vitrage, fibres d'isolation, caisses en carton, papier impression écriture).

Enfin, trois secteurs vont « raisonnablement bien » : celui des « entreprises », du « conditionnement », où S.G.P.M. mise sur une nouvelle bouteille en verre allégé protégé d'une couche de plastique (avec un gain de poids de 60 %), et des « canalisations ». M. Fauroux n'a pas hésité à qualifier de « vache à lait » cette activité traditionnelle de Pont à Mousson. Ainsi, la firme contrôle 50 % du marché des canalisations au Proche-Orient et le seul contrat irakien récemment obtenu (4,5 milliards de F) assure une « activité convenable pour trois ans ». — J.-M. Q.

Bourses étrangères

NEW-YORK

Moins 2,2 %

De toute évidence, le fameux « effet Reagan » a cessé de motiver Wall Street. Au léger mais très apparent regain de confiance qui avait régné la semaine précédente, a succédé un nouvel accès de morosité, et le marché, ces derniers jours, s'est replié, l'indice des industrielles perdant près de 21 points (— 2,3 %) pour revenir à 931,56.

Morosité ou appréhension ? L'on ne sait plus très bien. Un fait est certain : la méfiance grandit dans les milieux boursiers, comme en témoigne la maigreur des transactions hebdomadaires : 184,98 millions de titres échangés contre 226,68 millions de titres. Elle est alimentée, voire renforcée, par la recrudescence de l'inflation et le maintien des taux d'intérêt à des niveaux élevés. Les récentes statistiques font ressortir que l'économie résiste mieux que prévu à l'argent cher. Mais les investisseurs n'en retirent aucune satisfaction, redoutant au contraire qu'une reprise trop forte de la croissance ne déclenche un phénomène de surchauffe. Beaucoup, en plus, autour du « Big Board » ne croient plus à la capacité du nouveau président en place de parvenir à régler rapidement les problèmes urgents de l'heure. La parité sera dure et surtout longue à remonter. Tous en sont désormais persuadés.

	Cours 6 fév.	Cours 13 fév.
Alcoa	67	63 1/4
A.T.T.	52 1/2	51 1/2
Boeing	38 7/8	34 7/8
Chase Man. Bank	46 3/4	46 1/2
Du Pont de Nemours	45 1/2	45 1/2
Eastman Kodak	71 1/8	69 1/4
Exxon	74 3/4	71 1/2
Ford	20 1/4	19 7/8
General Electric	62	61 1/4
General Foods	31 3/4	30 1/4
General Motors	48 1/2	48 1/2
Goodyear	18	17 3/4
I.B.M.	64 1/4	61 5/8
I.T.T.	29 5/8	28 1/8
Kennecott	24 3/8	24
Mobil Oil	72	70
Pfizer	48 5/8	47 3/4
Schlumberger	106 3/4	102 1/4
Texaco	40 1/4	39 3/4
U.A.L. Inc.	23 1/4	21 5/8
Union Carbide	55 5/8	53 1/2
U.S. Steel	27 1/2	27 1/2
Westinghouse	28 3/4	28 1/4
Xerox Corp.	58	56

FRANCFORT

Encore assez résistant

Malgré la tension des taux d'intérêt et les prévisions économiques assez pessimistes, le marché a encore bien tenu le coup. Cette assez forte résistance provient surtout des achats effectués par les investisseurs institutionnels. Indice de la Commerzbank du 13 février : 668,5 (contre 671,4).

	Cours 6 fév.	Cours 13 fév.
A.E.G.	66,10	63,60
B.A.S.F.	118,90	118,80
Bayer	108,90	108,80
Commerzbank	132,50	132,30
Hoechst	114,40	115,70
Mannesman	124,50	123,30
Siemens	251,20	247
Volkswagen	138,50	139,50

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. de cap. (F.)
4 1/2 % 1973	38 300	98 867 400
Générale des Eaux	128 725	43 856 344
C.S.F.	53 850	19 474 600
Elf Aquitaine	15 275	17 947 700
Maison Phénix	32 830	16 521 690
C.N.E. 3 %	4 865	10 080 735

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 6/2	COURS 13/2
Or fin (kilo en barre)	887 0	865..
— (kilo en lingot)	8859	92495
Pièce française (20 fr.)	899	959 80
Pièce française (10 fr.)	5.0	507
Pièce suisse (20 fr.)	6 3	700
Union latine (20 fr.)	6 6 8	66
● Pièce tunis. (20 fr.)	612	629 9.
Souverain	78	846
● Souverain Elizabeth II	909	950
● Demi-souverain	459	463
Pièce de 20 dollars	3384	35 . 40
— 10 dollars	172	176
— 5 dollars	872 50	9 2 50
— 50 pesos	3512	3850
● — 20 marks	705	758
— 10 florins	606	66)
● — 5 roubles	45.	468

LONDRES

La hausse se poursuit

Décidément, le marché ne manque pas de ressort et, pour la troisième semaine consécutive, il a monté (+ 2,7 %). Les industrielles ont mené le bal, les opérateurs concentrant leurs achats principalement sur elles.

Trois facteurs sont à l'origine de cette fermeté : le ralentissement de l'inflation ; le règlement de la grève des marins ; enfin, l'espoir de l'annonce d'un plan gouvernemental de soutien en faveur des entreprises à l'occasion de la présentation du nouveau budget le 10 mars.

Indices « F.T. » du 13 février : industrielles, 493,2 (contre 480,3) ; mines d'or, 314,2 (contre 325,3) ; fonds d'Etat, 69,01 (contre 69,3).

	Cours 6 fév.	Cours 13 fév.
Bowater	189	193
Brit. Petroleum	408	410
Charter	202	225
Courtaulds	55	57
De Beers*	8,50	8,30
Free State Geduld*	47	45 1/4
Gt Univ. Stores	498	486
Imp. Chemical	294	300
Shell	424	418
Vickers	144	153
War Loan	31 3/8	31 1/2

TOKYO

Repli

Quatre séances et demie seulement cette semaine, le marché ayant chômé mercredi 11 février à l'occasion de la fête nationale de la fonderie.

D'abord en hausse, les valeurs japonaises ont, par la suite, reperdu, et même très au-delà, tout le terrain regagné initialement. Ce recul, assez prononcé à la veille du week-end, est imputable au nombre grandissant des faillites industrielles, à l'arrêt à peu près total des achats pour compte étranger et surtout à la faiblesse des échanges. Seulement 1 107 millions de titres ont changé de mains contre 1 586 millions de titres.

Indices du 13 février : Nikkei Dow Jones : 7 160,82 (contre 7 264,98) ; indice général, 501,60 (contre 508,25).

	Cours 6 fév.	Cours 13 fév.
Canon	816	805
Fuji Bank	448	450
Honda Motors	535	541
Matsushita Electric	836	825
Mitsubishi Heavy	190	190
Sony Corp.	3 050	3 130
Toyota Motors	750	750

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF		Au 5 février
1) OR ET CREANCES SUR L'ETRANGER		367 345
dont :		
Or	225 897	
Disponibilités à vue à l'étranger	43 907	
Ecus	75 588	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	21 762	
2) CREANCES SUR LE TRESOR		13 588
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT		78 564
dont :		
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	61 789	
Effets achetés sur le marché mon. et obl.	4 938	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RESERVE A RECEVOIR DU FECOM		66 102
5) DIVERS		4 563
		530 144
PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		141 768
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS		8 125
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC		6 237
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.		34 248
dont :		
Comptes cour. des établ. astreints à la constitution de réserves	32 082	
5) ECUS A LIVRER AU FECOM		63 518
6) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		263 782
7) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE		1 769
8) DIVERS		10 785
		530 144

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

En dépit de résultats thérapeutiques peu convaincants

Les autorités médicales américaines décident d'expérimenter l'interféron sur des malades cancéreux

L'Institut américain du cancer (N.C.I.) a annoncé, vendredi 13 février, son intention d'utiliser l'interféron dans le traitement de malades souffrant d'affections cancéreuses. Trois centres de recherches ont été sélectionnés, qui utiliseront pour leur traitement expérimental les deux formes d'interféron existantes (« bactérien » et « humain ») produites par plusieurs sociétés privées.

Les motivations qui ont conduit les responsables du N.C.I. — autorité médicale à l'échelon national — à prendre cette décision sont sans doute, en partie, du même ordre que celles qui, il y a quelques semaines, avaient incité le ministère français de la santé et de la sécurité sociale à favoriser la production d'interféron « humain » par l'Institut Pasteur Production (I.P.P.) (1) et à mettre en place un groupe d'experts chargés de définir les modalités des traitements utilisant cette substance et de centraliser les résultats obtenus (le Monde daté 21-22 décembre 1980).

En dépit des informations triomphalistes qu'il a souvent suscitées, l'interféron n'a jamais réussi à faire la véritable preuve de son efficacité dans le traitement des affections cancéreuses. Seule son action antivirale a, aujourd'hui, été parfaitement démontrée et commence à être utilisée.

Substance naturelle produite par les organismes vivants et spécifique de l'espèce, l'interféron (2) en dépit de nombreuses recherches effectuées depuis plusieurs années demeure une substance qui pose bien des interrogations.

Ce sont essentiellement les difficultés rencontrées au niveau de sa production en grande quantité et son coût très élevé qui font que la place qui doit lui être réservée dans l'arsenal thérapeutique anticancéreux est encore fort mal définie. Récemment, plusieurs équipes scientifiques ont annoncé qu'elles étaient parvenues à maîtriser la technologie pour obtenir cette substance à partir de manipulations génétiques (interféron « bactérien »). Dernièrement (le Monde des 17, et daté 18-19 janvier), une équipe médicale américaine de l'université du Texas annonçait qu'elle commençait l'utilisation de l'interféron « bactérien » fourni par les firmes Hoffman-Laroche et Genentech dans le cadre d'un protocole thérapeutique anticancéreux.

Le N.C.I. annonce, aujourd'hui, qu'il a dépensé 5,6 millions de dollars pour acheter 6,4 milliards d'unités d'interféron produit par la méthode classique (laboratoire américain Meloy et Welcome Foundation Ltd). et par la technique des manipulations génétiques (laboratoires Hoffman-Laroche). Cette quantité ne sera vraisemblablement pas suffisante pour traiter les « *trente à quarantes malades atteints de cancer avancé* » qui ont été « sélectionnés » à l'université de Stanford en Californie, à l'institut Sidney Farber à Boston et au centre Vincent Lombardi de l'université de Georgetown à Washington. On estime, en effet, entre 500 millions et 1 milliard le nombre d'unités d'interféron nécessaires pour réaliser un traitement expérimental anticancéreux.

L'American Cancer Society avait pour sa part annoncé, en novembre dernier, que sa participation financière pour favoriser la production industrielle d'interféron s'élevait à 2 millions de dollars. Tout se passe, donc, comme si on assistait outre-Atlantique à une course à l'expérimentation humaine pour cette substance dont les premiers résultats en thérapeutique anticancéreuse ne sont guère enthousiasmants. L'absence de coordination au niveau international des protocoles thérapeutiques et la non-centralisation des résultats obtenus n'aideront vraisemblablement pas à éclaircir les différents aspects du « dossiers interféron » dans lequel les données financières ne sont pas à négliger. Ce sont elles, sans doute, qui expliquent le caractère spectaculaire qu'on donne aux Etats-Unis à chaque décision relative à l'utilisation d'interféron chez les malades cancéreux.

JEAN-YVES NAU.

(1) L'Institut Pasteur Production (I.P.P.), à la suite d'un accord établi avec le Centre national de transfusion sanguine, a entrepris un programme de production d'interféron depuis 1979. L'objectif 1980 consistait à produire à l'I.P.P. 30 millions d'unités d'interféron purifié.

(2) Il semble, en réalité, exister chez l'homme treize types différents d'interféron, dont la synthèse au niveau cellulaire est dirigée par des gènes différents.

Une première à l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN)

L'accélération d'antiprotons va permettre des expériences inédites

Une première mondiale vient d'être réalisée sur un accélérateur de particules de l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN), à Genève. Un faisceau d'environ un milliard d'antiprotons a pu être introduit dans la machine, puis accéléré à l'énergie maximale permise par celle-ci, soit 26 milliards d'électronvolts (26 GeV).

Il s'agit d'une étape importante dans la compétition en cours depuis plusieurs années entre les chercheurs du CERN et leurs concurrents américains du laboratoire Fermi, dans la banlieue de Chicago. Chacun souhaite être le premier à accélérer des antiprotons, puis à leur faire percuter des protons accélérés de la même manière, et à observer les phénomènes nouveaux qui ne manqueront pas d'apparaître. Certains sont prévus par les théoriciens, mais il peut aussi se produire des surprises.

L'antiproton est l'antiparticule associée au proton — ce dernier étant, avec le neutron, un des constituants du noyau atomique. Il fut découvert en 1955 et étudié longuement depuis cette date. Les antiprotons sont créés en abondance quand des protons suffisamment énergiques percutent de la matière. Mais ce sont des objets fugaces : dès qu'un antiproton rencontre un noyau atomique, il s'annihile avec un des protons de ce noyau et disparaît.

La théorie indique cependant que, si on conserve un antiproton dans un vide parfait, il sera stable, c'est-à-dire qu'il subsistera indéfiniment. De fait, les chercheurs du CERN ont pu, en 1978, faire entrer des antiprotons dans un anneau circulaire parfaitement vidé et les y faire tourner pendant plusieurs heures (*le Monde* du 22 août 1978).

La difficulté n'est pas de créer des antiprotons, mais de les garder en grand nombre. Lors du choc qui les crée, les antiprotons partent dans toutes les directions avec des vitesses très variables ; pour constituer un faisceau utilisable, ils doivent avoir tous la même direction et la même vitesse. Jusqu'à ces dernières années, il paraissait impossible de « refroidir » ainsi les protons (1).

Puis deux méthodes furent trouvées. L'une — initiée par des chercheurs soviétiques — consistait à faire circuler parallèlement un faisceau d'antiprotons et un faisceau d'électrons, les premiers cédant leur chaleur aux seconds. Elle fut étudiée au CERN, mais abandonnée au profit d'une autre méthode, le refroidissement stochastique, qui consiste en gros à sélectionner les antiprotons qui ont la bonne vitesse et la bonne direction. Ils sont peu nombreux, mais on peut les accumuler dans un anneau spécialement conçu ; quand on en a recueilli un nombre suffisant, on peut extraire ces antiprotons de l'anneau, les envoyer dans un accélérateur — le synchroton à protons (P.S.) — et les accélérer. C'est ce qui vient d'être fait.

Il s'agit d'une étape importante ; dans quelques semaines, les chercheurs iront plus loin en envoyant les antiprotons de 26 GeV dans un anneau de collision (I.S.R. : *Intersecting Storage Ring*) et en leur faisant percuter des protons de même énergie tournant en sens inverse.

Cela permettra de régler les appareillages expérimentaux, mais l'énergie sera encore trop faible pour qu'on en attende de grandes découvertes. Puis, en août, les protons de 26 GeV issus du P.S. iront dans le grand accélérateur S.P.S. (super-synchrotron à protons), où leur énergie sera décuplée. Là aussi ils rencontreront des protons de même énergie tournant en sens inverse : l'énergie sera, cette fois, suffisante pour qu'on puisse espérer des découvertes inattendues, et qu'en tous cas le CERN ouvre un domaine nouveau de la physique des particules. Car le retard pris par les Américains ne semble plus rattrapable. — M.A.

(1) Bien que l'expression sonne curieusement, le mot refroidir est ici employé au sens propre. La chaleur n'est, en effet, rien d'autre qu'une agitation désordonnée, et c'est cette agitation qu'il faut supprimer.

● *L'Australie ne reconnaît plus le régime de M. Pol Pot.* — Canberra a rompu, samedi 14 février, ses relations diplomatiques avec le Kampuchéa démocratique (khmer rouge). Cette décision, annoncée en octobre dernier lors de la campagne pour les élections législatives australiennes, n'a été rendue officielle qu'après la réunion de la conférence des pays non alignés à New-Delhi. D'autre part, M. Khieu Samphan, premier ministre khmer rouge, s'est déclaré prêt à rencontrer « *avec joie* » le prince Sihanouk. — (*A.P., A.F.P.*)

● *Opération anti-ETA sur la côte basque française.* — Au cours d'une opération de police lancée sur toute la côte basque, quatorze personnes supposées appartenir à un commando proche de l'ETA militaire ont été interpellées, vendredi soir 13 février, à Ciboure (Pyrénées-Atlantiques). Ces personnes ont été interpellées alors qu'elles tenaient une réunion. Elles seraient toutes originaires du Pays basque espagnol et appartiendraient à un « *commando autonome anticapitaliste* ».

● *Nouvel attentat en Corse.* — Un attentat à l'explosif a détruit une villa à San-Giuliano, à 45 kilomètres au sud de Bastia, dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 février. La bombe, reliée à deux bouteilles de gaz, avait été déposée au premier étage d'une résidence appartenant à Mlle Marie-Madeleine Sambuconi, retraitée à Marseille. Cet attentat n'a pas été revendiqué.

DEUX MILLE PERSONNES ONT MANIFESTÉ, A LYON CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES D'ENSEIGNANTS

La journée d'action des enseignants, des parents d'élèves et des lycéens, qui a eu lieu vendredi 13 février, à Lyon, a été marquée par des arrêts de travail dans les collèges et les lycées (de 50 à 60 % de grévistes selon le rectorat) et dans quelques lycées d'enseignement professionnel. Cette journée fait suite à des grèves d'enseignants et d'élèves qui ont déjà eu lieu depuis le début du mois de février dans une dizaine d'établissements scolaires de Lyon (*le Monde* du 7 février). Dans les lycées Jean-Perrin, Louis-Lumière et Lacassagne, le Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) entendaient protester contre la nouvelle carte scolaire du département du Rhône, qui prévoit, selon eux, la suppression, à la rentrée de 1981, de cent quarante-six postes d'enseignants.

A la suite de grèves et de manifestations, le mouvement s'est étendu à d'autres collèges et lycées et a donné lieu à des occupations d'établissements par des lycéens qui se sont rapidement retrouvés aux côtés de leurs professeurs au cours de ces actions.

Vendredi 13 février, près de deux mille enseignants, parents et élèves, ont défilé de la permanence lyonnaise de M. Raymond Barre à la préfecture en criant des slogans hostiles au « redéploiement-Beullac ».

En Corée du Nord

M. Mitterrand est reçu par le président Kim Il-sung

De notre envoyé spécial

Pékin. — Avant de quitter Pékin pour Pyongyang, où ils devaient être reçus dimanche 15 février, par le président de la Corée du Nord, M. Kim Il-sung, MM. François Mitterrand, Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., et Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, ont été les hôtes à déjeuner, samedi, de M. Hu Yaobang, secrétaire général du comité central du P.C. chinois.

A cette occasion, M. Mitterrand a évoqué la qualité de l'accueil qui lui a été réservé et la nécessité pour un candidat à l'élection présidentielle de connaître le point de vue chinois. Après avoir indiqué que le rôle de la France n'est pas de « *jouer* » une grande puissance contre l'autre, le leader socialiste a estimé que « *la Chine et la France doivent absolument entretenir des relations continues* ». Il a ensuite évoqué l'annulation par la Chine de plusieurs contrats commerciaux conclus avec des entreprises françaises. Mais, a-t-il dit, « *les choses se sont passées de telle sorte que cela ne devrait pas conduire à des difficultés politiques* ». M. Mitterrand a ensuite indiqué que dès son retour en France, mardi 19 février, il reprendra « *toute son action* » de politique intérieure.

Vendredi, M. Mitterrand et la délégation du parti socialiste s'étaient rendus à Qu-Fu, dans la province du Shandong, ville où naquit et enseigna Confucius il y a vingt-cinq siècles. M. Mitterrand a visité le bois des Kong, qui abrite, sur près de 200 hectares, les sépultures du philosophe et de plusieurs milliers de ses descendants. M. Mitterrand a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer un jeune membre de cette famille prestigieuse et entourée de respect. Mais la soixante-dix-septième génération des héritiers les plus directs du philosophe vit désormais à Taiwan. La mémoire et les œuvres de Confucius ont connu depuis l'instauration de la République populaire, en 1949, des fortunes diverses. MM. Mitterrand, Defferre et Jospin ont pu constater que, depuis 1976, date de l'arrestation de la « bande des quatre », les monuments ont été restaurés. Le philosophe lui-même peut être considéré comme réhabilité depuis 1979, même si la discussion n'est pas achevée sur ce point.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Washington et Moscou s'accusent mutuellement d'inconduite

Washington et Moscou s'accusent réciproquement de ne pas respecter les engagements de bonne conduite pris l'un envers l'autre.

Répondant à de récentes accusations soviétiques, le porte-parole du département d'Etat, M. Dyess a déclaré vendredi 13 février : « *Ces allégations sont ironiques au vu des interventions soviétiques en Angola, dans la corne de l'Afrique et plus particulièrement en Afghanistan, cela révèle clairement que l'Union soviétique est responsable de l'inefficacité des accords de 1972.* »

Lors de la visite du président Nixon à Moscou, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. avaient signé, le 29 mai 1972, un « *code de bonne conduite* » intitulé : « Fondement des relations mutuelles. » Dans ce texte, les deux pays faisaient reposer leurs relations sur le « *respect de la souveraineté, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures* ». Ils s'engageaient à « *faire tout leur possible pour éviter les confrontations militaires (...), à renoncer à l'usage ou à la menace de la force (...), à éviter l'exacerbation de leurs relations* » et à « *poursuivre leurs efforts pour limiter les armements* ».

M. Dyess a ajouté qu'il était trop tôt pour dire quand les négociations sur la limitation des armements stratégiques (SALT 2) pourraient reprendre, mais que ceci ne remettait pas en cause l'intention américaine, exprimée au conseil de l'OTAN de décembre 1979, d'ouvrir des négociations avec Moscou sur les armes nucléaires « de théâtre » (euromissiles) avant le déploiement de nouvelles armes américaines en Europe.

De son côté, l'agence Tass a retourné vendredi contre les Etats-Unis le reproche adressé par le département d'Etat à l'ambassade d'U.R.S.S. à Washington, concernant la publication d'une lettre confidentielle de M. Gromyko au secrétaire d'Etat américain, M. Haig (*le Monde* du 13 février).

Selon Tass, ce n'est pas l'U.R.S.S. mais les Etats-Unis qui, les premiers, ont violé le caractère confidentiel de cette correspondance. L'agence affirme que les Etats-Unis ont « *rendu publique* » la lettre adressée par M. Haig au ministre soviétique des affaires étrangères le 24 janvier et qui contiendrait une mise en garde à l'U.R.S.S. contre une intervention en Pologne. (En fait, les Etats-Unis ont fait connaître l'existence de cette lettre mais non son contenu.)

En agissant ainsi, estime Tass, Washington comptait recueillir « *un avantage dans le domaine de la propagande* ».

Selon Tass, les Etats-Unis ont, dans le passé, violé plusieurs fois le secret diplomatique, en particulier lors des négociations SALT ou sur la réduction des forces armées en Europe. « *La fuite d'information est une action régulière de la Maison Blanche, du Pentagone et de C.I.A.* », ajoute l'agence. — (*A.F.P.*)

Au Gabon

LES AUTORITÉS EXTRADENT UN RESSORTISSANT TOGOLAIS

Nous apprenons de source privée que les autorités de Libreville ont extradé jeudi 12 février M. Guy Ossito Midiohonan, enseignant de nationalité togolaise.

Installé depuis 1979 au Gabon, professeur au lycée de Libreville, puis à Franceville, M. Guy Ossito Midiohonan avait été interpellé il y a quelques jours par les services de renseignements gabonais.

Dès son arrivée à Lomé, M. Guy Ossito Midiohonan aurait été arrêté par la police togolaise et emprisonné.

UN PILOTE LIBYEN DÉSERTE EN GRÈCE AVEC UN MIG - 23

Un pilote militaire libyen a déserté mercredi 11 février à bord de son avion pour rejoindre sa fiancée en Grèce, après que le commandement des forces aériennes libyennes lui eut refusé l'autorisation de se marier, a annoncé jeudi l'agence libyenne Jana. La loi militaire libyenne, précise l'agence, interdit les mariages avec les étrangers.

Selon l'« International Herald Tribune », l'appareil, qui a atterri en Crète, est un Mig-23 soviétique qui intéresserait beaucoup les services de renseignements de l'OTAN. La Grèce a accordé l'asile politique au pilote.

LES ÉTATS-UNIS VEULENT CONVAINCRE LES EUROPÉENS DES INGÉRENCES COMMUNISTES AU SALVADOR

Washington (*A.F.P.*). — Les Etats-Unis vont envoyer dans les jours qui viennent en Europe occidentale une délégation de haut niveau chargée de communiquer les preuves de l'ingérence de pays communistes dans les affaires intérieures du Salvador, a-t-on appris vendredi 13 février de source officielle à Washington. Le gouvernement de M. Reagan a-t-on indiqué de même source, a pris cette initiative en raison de la sympathie que plusieurs gouvernements européens, notamment sociaux-démocrates, manifestent envers les guérilleros salvadoriens.

Deux délégations américaines se partageront la tâche de parcourir plusieurs capitales européennes. L'une d'elles, qui doit se rendre notamment à Bonn et à Paris, sera dirigée par M. Lawrence Eagleburger, actuellement ambassadeur en Yougoslavie et qui doit prendre son poste de secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes.

La décision du gouvernement américain illustre l'importance qu'il attache au Salvador et sa détermination à accroître son aide, y compris militaire, à la junte au pouvoir.

[Les partis sociaux-démocrates européens, en particulier le S.P.D. ouest-allemand, soutiennent les mouvements salvadoriens engagés dans la guérilla contre la junte. Ces partis ont nécessairement des positions plus en flèche que les gouvernements, même s'ils sont au pouvoir, comme en R.F.A.]

● *M. Thorn*, président de la Commission des Communautés européennes, rendra visite au président Valéry Giscard d'Estaing le lundi 23 février. Il s'agit d'une visite habituelle, a-t-on indiqué à l'Elysée.

Le numéro du « Monde » daté 14 février 1981 a été tiré à 528 922 exemplaires.

A B C D E F G

LE DOLLAR À PRÈS DE 5,20 F À PARIS

Le Pays basque e… est paralysé par l…

Plus qu'un crime…

AU JOUR…

De sept…